

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX

Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille - ISSN 1010-8742

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 ^{er} Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle	71,00 €
avec la propriété industrielle	115,00 €
Etranger	
sans la propriété industrielle	84,00 €
avec la propriété industrielle	137,00 €
Etranger par avion	
sans la propriété industrielle	102,00 €
avec la propriété industrielle	166,00 €
Annexe de la "Propriété industrielle", seule	54,00 €

INSERTIONS LEGALES

la ligne hors taxes :	
Greffé Général - Parquet Général, Associations	
(constitutions, modifications, dissolutions)	7,90 €
Gérançes libres, locations gérançes	8,40 €
Commerces (cessions, etc...)	8,80 €
Sociétés (Statuts, convocations aux assemblées,	
avis financiers, etc...)	9,15 €

SOMMAIRE

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 4.591 du 20 novembre 2013 admettant, sur sa demande, un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée et lui conférant l'honorariat (p. 2407).

Ordonnance Souveraine n° 4.592 du 20 novembre 2013 portant nomination et titularisation d'un Lieutenant de Police à la Direction de la Sécurité Publique (p. 2407).

Ordonnance Souveraine n° 4.593 du 20 novembre 2013 portant nomination et titularisation d'un Major à la Direction de la Sécurité Publique (p. 2408).

Ordonnance Souveraine n° 4.594 du 20 novembre 2013 portant nomination et titularisation d'un Brigadier-Chef de Police à la Direction de la Sécurité Publique (p. 2408).

Ordonnance Souveraine n° 4.595 du 20 novembre 2013 portant nomination et titularisation d'un Brigadier de Police à la Direction de la Sécurité Publique (p. 2409).

Ordonnance Souveraine n° 4.598 du 21 novembre 2013 acceptant la démission d'un fonctionnaire (p. 2409).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2013-577 du 20 novembre 2013 autorisant un médecin à exercer son art au sein de l'Institut Monégasque de Médecine du Sport (p. 2409).

Arrêté Ministériel n° 2013-578 du 21 novembre 2013 portant agrément de l'association dénommée « Les Amis du Jardin Exotique de Monaco » (p. 2410).

Arrêté Ministériel n° 2013-579 du 21 novembre 2013 modifiant l'arrêté ministériel n° 2012-576 du 4 octobre 2012, modifié, étendant l'obligation d'examen particulier visée par la loi n° 1.362 du 3 août 2009 aux opérations impliquant une contrepartie ayant des liens avec un Etat ou un territoire dont la législation est reconnue insuffisante ou dont les pratiques sont considérées comme faisant obstacle à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme ou la corruption (p. 2410).

Arrêté Ministériel n° 2013-580 du 21 novembre 2013 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « GROUPEMENT D'ETUDES ET DE DIFFUSIONS PUBLICITAIRES », en abrégé « G.E.D.I.P. », au capital de 150.000 € (p. 2411).

Arrêté Ministériel n° 2013-581 du 21 novembre 2013 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'une Aide-maternelle dans les établissements d'enseignement (p. 2411).

Arrêté Ministériel n° 2013-582 du 22 novembre 2013 désignant un collègue arbitral dans un conflit collectif du travail (p. 2412).

Arrêté Ministériel n° 2013-583 du 25 novembre 2013 plaçant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de disponibilité (p. 2412).

Arrêté Ministériel n° 2013-584 du 25 novembre 2013 plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité (p. 2413).

Arrêté Ministériel n° 2013-585 du 25 novembre 2013 modifiant l'arrêté ministériel n° 2008-402 du 30 juillet 2008 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant la Biélorussie (p. 2413).

ARRÊTÉ DE LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Arrêté n° 2013-27 du 21 novembre 2013 concernant les modalités d'application des sanctions disciplinaires prononcées à l'encontre des fonctionnaires de la Direction des Services Judiciaires (p. 2472).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» (p. 2473).

Mise en vente de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» (p. 2473).

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2013-148 d'un Attaché au Service de l'Emploi relevant de la Direction du Travail (p. 2473).

Avis de recrutement n° 2013-149 d'un Rédacteur à l'Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques (p. 2473).

Avis de recrutement n° 2013-150 d'un Rédacteur au Service des Travaux Publics (p. 2473).

Avis de recrutement n° 2013-151 d'un(e) Secrétaire-Comptable au Service des Travaux Publics (p. 2474).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat.

Offres de location en application de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947 (p. 2474).

Office des Emissions de Timbres-Poste.

Mise en vente d'essais couleurs du Bloc MonacoPhil 2013 (p. 2475).

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Direction du Travail.

Circulaire n° 2013-10 du 12 novembre 2013 relatif au dimanche 8 décembre 2013 (Jour de l'Immaculée Conception), jour férié légal (p. 2475).

DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Volontaires Internationaux de Monaco (VIM) - Appel à candidatures 2013 d'un Chargé(e) de projet « Protection des enfants en situation de rue » auprès du Samusocial International au Burkina Faso (Ouagadougou, Burkina Faso) (p. 2475).

Volontaires Internationaux de Monaco (VIM) - Appel à candidature 2013 d'un Chargé(e) de mission auprès de l'ONG SISAL, partenaire de l'Association Fight Aids Monaco (Antananarivo, Madagascar) (p. 2476).

MAIRIE

Avis relatif au renouvellement des concessions trentenaires au cimetière (p. 2478).

Avis de vacance d'emploi n° 2013-074 d'un poste d'Assistante maternelle à la micro-crèche "A Riturnela" dépendant du Service d'Actions Sociales (p. 2480).

Avis de vacance d'emploi n° 2013-082 d'un poste d'Assistant Plateau à l'Espace Léo Ferré (p. 2481).

Avis de vacance d'emploi n° 2013-083 d'un poste de Directrice Puéricultrice à la crèche des Eucalyptus dépendant du Service d'Actions Sociales (p. 2481).

INFORMATIONS (p. 2481).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 2484 à 2504).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 4.591 du 20 novembre 2013 admettant, sur sa demande, un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée et lui conférant l'honorariat.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu Notre ordonnance n° 4.291 du 29 avril 2013 portant nomination et titularisation d'un Capitaine de Police à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 19 juin 2013 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

M. Stéphane CONVERTINI, Capitaine de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite anticipée, à compter du 3 décembre 2013.

ART. 2.

L'honorariat est conféré à M. CONVERTINI.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 4.592 du 20 novembre 2013 portant nomination et titularisation d'un Lieutenant de Police à la Direction de la Sûreté Publique.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.189 du 18 février 2004 portant nomination d'un Major à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 19 décembre 2012 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Jean-Bernard GROLIER, Major à la Direction de la Sûreté Publique, est nommé en qualité de Lieutenant de Police et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 3 décembre 2013.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 4.593 du 20 novembre 2013 portant nomination et titularisation d'un Major à la Direction de la Sûreté Publique.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.195 du 18 février 2004 portant nomination d'un Brigadier-Chef de Police à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 19 décembre 2012 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Bernard GARCIA, Brigadier-Chef de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est nommé en qualité de Major et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 3 décembre 2013.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 4.594 du 20 novembre 2013 portant nomination et titularisation d'un Brigadier-Chef de Police à la Direction de la Sûreté Publique.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 1.364 du 18 octobre 2007 portant nomination et titularisation d'un Brigadier de police à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 19 décembre 2012 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Gilles BENETEAU, Brigadier de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est nommé en qualité de Brigadier-Chef de Police et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 3 décembre 2013.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 4.595 du 20 novembre 2013 portant nomination et titularisation d'un Brigadier de Police à la Direction de la Sûreté Publique.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.244 du 11 février 2002 portant nomination et titularisation d'un Agent de police ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 8 mai 2013 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Pierre LEFEBVRE, Agent de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est nommé Brigadier de Police et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 3 décembre 2013.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 4.598 du 21 novembre 2013 acceptant la démission d'un fonctionnaire.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 1.696 du 27 juin 2008 portant nomination et titularisation d'un Garçon de bureau au Service des Travaux Publics ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2012-579 du 4 octobre 2012 maintenant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu la requête de M. Grégory SALVANHAC en date du 26 août 2013 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 13 novembre 2013 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

La démission de M. Grégory SALVANHAC, Garçon de bureau au Service des Travaux Publics, est acceptée, avec effet du 18 octobre 2013.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-et-un novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2013-577 du 20 novembre 2013 autorisant un médecin à exercer son art au sein de l'Institut Monégasque de Médecine du Sport.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance du 29 mai 1894 sur les professions de médecin, chirurgien, dentiste, sage-femme et herboriste, modifiée ;

Vu l'ordonnance du 1^{er} avril 1921 réglementant l'exercice de la médecine, modifiée ;

Vu l'ordonnance-loi n° 327 du 30 août 1941 instituant un Ordre des Médecins dans la Principauté, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2002-513 du 13 août 2002 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « I.M.2S. CONCEPT » ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2006-92 du 17 février 2006 autorisant l'Institut Monégasque de Médecine du Sport à exercer ses activités, modifié ;

Vu la demande formulée par le Directeur Général de l'Institut Monégasque de Médecine du Sport ;

Vu l'avis émis par le Conseil de l'Ordre des Médecins ;

Vu l'avis émis par la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2013 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le Docteur Hicham EL HOR, Médecin du sport, est autorisé à exercer son art au sein de l'Institut Monégasque de Médecine du Sport.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt novembre deux mille treize.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2013-578 du 21 novembre 2013 portant agrément de l'association dénommée « Les Amis du Jardin Exotique de Monaco ».

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008, susvisée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2008-797 du 2 décembre 2008 portant autorisation et approbation des statuts de l'association, susvisée ;

Vu la requête présentée par l'association ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 20 novembre 2013 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

L'association dénommée « Les Amis du Jardin Exotique de Monaco » est agréée.

ART. 2.

Toute modification affectant l'une des conditions requises par la loi pour l'obtention de l'agrément devra être déclarée par l'association dans le mois de sa survenance.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-et-un novembre deux mille treize.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2013-579 du 21 novembre 2013 modifiant l'arrêté ministériel n° 2012-576 du 4 octobre 2012, modifié, étendant l'obligation d'examen particulier visée par la loi n° 1.362 du 3 août 2009 aux opérations impliquant une contrepartie ayant des liens avec un Etat ou un territoire dont la législation est reconnue insuffisante ou dont les pratiques sont considérées comme faisant obstacle à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme ou la corruption.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 1.362 du 3 août 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 2.318 du 3 août 2009, modifiée, fixant les conditions d'application de la loi n° 1.362 du 3 août 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2012-576 du 4 octobre 2012, modifié, étendant l'obligation d'examen particulier visée par la loi n° 1.362 du 3 août 2009 aux opérations impliquant une contrepartie ayant des liens avec un Etat ou un territoire dont la législation est reconnue insuffisante ou dont les pratiques sont considérées comme faisant obstacle à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme ou la corruption ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 20 novembre 2013 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

L'article premier de l'arrêté ministériel n° 2012-576 du 4 octobre 2012, modifié, est modifié comme suit :

« L'examen particulier visé à l'article 11 de la loi n° 1.362 du 3 août 2009 susvisée est étendue aux opérations impliquant une contrepartie ayant des liens avec un des états listés ci-dessous :

- Algérie
- Équateur
- Éthiopie
- Indonésie
- Kenya
- Myanmar
- Pakistan
- Syrie
- Tanzanie
- Turquie
- Yémen.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-et-un novembre deux mille treize.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2013-580 du 21 novembre 2013 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « GROUPEMENT D'ETUDES ET DE DIFFUSIONS PUBLICITAIRES », en abrégé « G.E.D.I.P. », au capital de 150.000 €.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée « GROUPEMENT D'ETUDES ET DE DIFFUSIONS PUBLICITAIRES », en abrégé « G.E.D.I.P. », agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 24 juin 2013 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 20 novembre 2013 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 2 des statuts (objet social) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 juin 2013.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-et-un novembre deux mille treize.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2013-581 du 21 novembre 2013 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'une Aide-maternelle dans les établissements d'enseignement.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 20 novembre 2013 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert un concours en vue du recrutement d'une Aide-maternelle dans les établissements d'enseignement de la Principauté (catégorie C - indices majorés extrêmes 217/300).

ART. 2.

Les candidats à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- 1°) être de nationalité monégasque ;

2°) exercer en qualité d'Aide-maternelle dans les établissements d'enseignement de la Principauté depuis au moins une année.

ART. 3.

Les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, dans un délai de dix jours, à compter de la publication du présent arrêté, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre,
- deux extraits de leur acte de naissance,
- un extrait du casier judiciaire,
- un certificat de nationalité,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

ART. 4.

Le concours aura lieu sur titres et références.

ART. 5.

Le jury de concours sera composé comme suit :

- Mme Valérie VIORA-PUYO, Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, ou son représentant, Président ;

- M. Patrice CELLARIO, Directeur Général du Département de l'Intérieur ;

- M. Thierry ORSINI, Directeur Général du Département des Finances et de l'Economie ;

- Mme Isabelle BONNAL, Directeur de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports ;

- Mme Isabelle CROCHON, représentant les fonctionnaires auprès de la Commission Paritaire compétente, ou son suppléant.

ART. 6.

Le recrutement des candidats retenus s'effectuera dans le cadre des dispositions de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée.

ART. 7.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-et-un novembre deux mille treize.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2013-582 du 22 novembre 2013 désignant un collège arbitral dans un conflit collectif du travail.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 473 du 4 mars 1948 relative à la conciliation et l'arbitrage des conflits collectifs du travail, modifiée ;

Vu l'arrêté n° 2013-1 du 10 janvier 2013 du Directeur des Services Judiciaires établissant pour les années 2013, 2014 et 2015 la liste des arbitres prévue par la loi n° 473 du 4 mars 1948, modifiée ;

Vu le procès-verbal de la Commission de Conciliation des Conflits Collectifs du Travail du 8 novembre 2013 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 20 novembre 2013 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Jean-Marc RAIMONDI, Chargé de mission à la Direction des Affaires Juridiques, M. Alain GALLO, Administrateur Délégué de société et M. Rino ALZETTA, Salarié de l'hôtel Fairmont, sont nommés arbitres dans le conflit collectif du travail opposant la Direction de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers (SBM) à ses syndicats, notamment au Syndicat des Jeux Annexes et au Syndicat Monégasque du Personnel des Caisses de la SBM.

ART. 2.

La sentence arbitrale devra être rendue avant le 31 mars 2014.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-deux novembre deux mille treize.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2013-583 du 25 novembre 2013 plaçant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de disponibilité.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 2.064 du 29 janvier 2009 portant nomination et titularisation d'un Agent de police à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu la requête de M. Cédric ROBLIN en date du 27 juillet 2013 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 septembre 2013 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Cédric ROBLIN, Agent de police à la Direction de la Sûreté Publique, est placé, sur sa demande, en position de disponibilité, jusqu'au 30 novembre 2014.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-cinq novembre deux mille treize.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2013-584 du 25 novembre 2013 plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.601 du 22 décembre 2011 portant nomination d'une Secrétaire-sténodactylographe à la Commission de Contrôle des Informations Nominatives ;

Vu la requête de Mme Aurélie CIAIS en date du 6 juin 2013 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 25 septembre 2013 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Mme Aurélie CIAIS, Secrétaire-sténodactylographe à la Commission de Contrôle des Informations Nominatives, est placée, sur sa demande, en position de disponibilité, pour une période de six mois, à compter du 29 novembre 2013.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-cinq novembre deux mille treize.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2013-585 du 25 novembre 2013 modifiant l'arrêté ministériel n° 2008-402 du 30 juillet 2008 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant la Bielorussie.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2008-402 du 30 juillet 2008 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant la Bielorussie ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 13 novembre 2013 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2008-400, susvisé, l'annexe dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-cinq novembre deux mille treize.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2013-585 DU 25 NOVEMBRE 2013 MODIFIANT L'ARRETE MINISTERIEL N° 2008-402 DU 30 JUILLET 2008 PORTANT APPLICATION DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 1.675 DU 10 JUIN 2008 RELATIVE AUX PROCEDURES DE GEL DES FONDS METTANT EN ŒUVRE DES SANCTIONS ECONOMIQUES

L'annexe dudit arrêté est remplacée par le texte suivant :

«Annexe»

A - Personnes

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
1.	Ablameika, Siarhei Uladzimiravich Ablameiko, Sergei Vladimirovich (Ablameyko, Sergey Vladimirovich)	Date de naissance : 24.9.1956, Voronovo, région de Hrodna Adresse : 5a, Minsk Biélorussie	Recteur de l'université d'État de Biélorussie. Il est responsable du renvoi de plusieurs étudiants de l'université d'État de Biélorussie en raison de leur participation aux manifestations du 19 décembre 2010 et à d'autres manifestations pacifiques en 2011.
2.	Akulich, Sviatlana Rastislavauna Okulich, Svetlana Rostislavovna	Date de naissance : 27.8.1948 ou 1949	Chargée de la mise en œuvre des sanctions administratives et pénales appliquées pour des motifs politiques à des représentants de la société civile. Ancienne juge au tribunal du district de Pukhovichi (à la retraite depuis le 8 septembre 2011). A rejeté sans fondement, en mars 2011, la demande de Natalia Ilinich licenciée en janvier 2011) visant à être rétablie dans ses fonctions de professeur au Collège de Talkov.
3.	Aliaksandrau, Dzmitry Piatrovich Aleksandrov, Dmitri Petrovich		Ancien juge à la Cour suprême économique, conseiller auprès de la Cour de la Communauté économique eurasiennne (depuis le 19 novembre 2012). A soutenu l'interdiction, le 29 mars 2011, de la radio indépendante "Autoradio", qui retransmettait le programme électoral de M. Sannikov, l'un des candidats de l'opposition à l'élection présidentielle de décembre 2010.
4.	Alinikau Siarhei Aliaksandravich (Alinikau Siarhey Alyaksandravich) Aleinikov Sergei Aleksandrovich		Commandant, chef de l'unité opérationnelle de la colonie pénitentiaire IK-17, située à Chklow. A exercé des pressions sur des prisonniers politiques en les privant de leur droit à la correspondance et de leur droit de visite ; a donné des ordres pour qu'ils soient soumis à un régime plus sévère et à des fouilles, et a eu recours à la menace afin de leur extorquer des aveux. Est directement responsable de la violation des droits de l'homme de prisonniers politiques et de militants de l'opposition en 2011-2012 par un usage excessif de la force contre ces personnes. M. Alinikau a agi en violation directe des engagements internationaux de la Biélorussie dans le domaine des droits de l'homme.
5.	Alpeeva, Tamara Mikhailauna (Alpeyeva, Tamara Mikhailauna ; Alpeeva, Tamara Mikhailovna ; Alpeyeva, Tamara Mikhailovna)	Date de naissance : 1949 Adresse : Biélorussie	Recteur de l'Institut international d'économie et de sciences humaines. Responsable de l'expulsion d'étudiants ayant participé à des manifestations à la suite de l'élection de décembre 2010.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
6.	Ananich, Alena Mikalaeuna Ananich, Elena Nikolaevna (Ananich, Yelena Nikolaevna)		Vice-présidente du tribunal de l'arrondissement Pervomayski de la ville de Minsk. Ancienne juge au tribunal de l'arrondissement Perchamayski de la ville de Minsk. Elle a directement pris part à la répression judiciaire exercée à l'égard des personnes qui ont manifesté pacifiquement le 19 décembre 2010. Le 20 décembre 2010, elle a condamné les militants de la société civile Paval Shalamitski, Mikhail Piatrenka, Yauhen Batura et Tatsiana Grybouskaya, à dix jours d'emprisonnement ainsi que Tornike Belydze à onze jours d'emprisonnement. Elle a mené le procès en violation manifeste du Code de procédure pénale. Elle a retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.
7.	Ananich, Liliia Stanislavauna (Ananich, Lilia Stanislavauna ; Ananich, Liliya Stanislavauna) Ananich, Liliia Stanislavovna (Ananich, Lilia Stanislavovna ; Ananich, Liliya Stanislavovna)	Date de naissance : 1960 Lieu de naissance : Leonovo, district de Bolisov, région de Minsk N° de carte d'identité : 4020160A013PB7 Adresse : Biélorussie	Premier ministre adjoint de l'information. A joué un rôle clé depuis 2003 en encourageant la propagande d'État qui suscite, soutient et justifie la répression des opposants politiques et de la société civile, et en supprimant la liberté des médias. Les opposants politiques et la société civile sont systématiquement présentés de manière négative et dénigrés, en recourant à des informations falsifiées.
8.	Arkipau, Aliaksandr Mikhailovich Arkipov, Aleksandr Mikhailovich	Date de naissance : 27.8.1959, Mohilev	Procureur général adjoint, ancien procureur de la région de Minsk. Il porte une responsabilité pour la répression de la société civile à la suite des élections de décembre 2010.
9.	Arlau Aliaksey (Arlau Aliaksei) Arlau Aliaksandr Uladzimiravich Orlov Aleksei (Orlov Alexey) Orlov Aleksandr Vladimirovich (Orlov Alexandr Vladimirovich)		Colonel, chef du centre de détention du KGB à Minsk. Est personnellement responsable de traitements ou peines cruels, inhumains et dégradants infligés aux personnes détenues dans les semaines et les mois qui ont suivi la répression de la manifestation contre les résultats de l'élection présidentielle du 19 décembre 2010 à Minsk. M. Arlau a agi en violation directe des engagements internationaux de la Biélorussie dans le domaine des droits de l'homme.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
10.	Atabekau Khazalbek Bakhtibekavich Atabekov Khazalbek Bakhtibekovich		Colonel, commandant d'une brigade spéciale des troupes intérieures d'Uruchie dans la banlieue de Minsk. A dirigé l'unité placée sous ses ordres lors de la répression de la manifestation contre les résultats de l'élection présidentielle du 19 décembre 2010 à Minsk, au cours de laquelle il a été fait un usage excessif de la force. M. Atabekau a agi en violation directe des engagements internationaux de la Biélorussie dans le domaine des droits de l'homme.
11.	Badak Ala Mikalaeuna Bodak Alla Nikolaevna	Date de naissance : 30.8.1967 Numéro de passeport : SP0013023 Adresse : 10 Kollektornaya str. 220004 Minsk Biélorussie	En tant que ministre adjointe de la justice, elle est responsable de l'appui juridique fourni aux institutions qui établissent les actes législatifs et réglementaires. Dans le cadre de ses fonctions, elle supervise l'élaboration de la législation. Elle porte une responsabilité en ce qui concerne le rôle et l'action du ministère de la justice et de l'appareil judiciaire biélorusses, qui constituent les principaux instruments de répression de la population par l'élaboration de lois répressives à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique.
12.	Bakhmatau, Ihar Andreevich Bakhmatov, Igor Andreevich		A pris une part active à la répression de la société civile en Biélorussie. Dans son ancienne fonction de chef adjoint du KGB, chargé du personnel et de l'organisation de ses tâches. Il porte une responsabilité pour la répression menée par le KGB à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique. Réaffecté à l'armée de réserve en mai 2012.
13.	Balauniou, Mikalai Vasilievich Bolovnev, Nikolai Vasilievich		Juge au tribunal d'arrondissement de Zavodski de la ville de Minsk. Il a directement pris part à la répression judiciaire exercée contre les personnes qui ont manifesté pacifiquement le 19 décembre 2010. Le 20 décembre 2010, il a condamné à dix jours d'emprisonnement les militants de la société civile Ihar Pashkovich, Dzimtry Pashyk, Anton Davydzhenka, Artsem Liaudanski et Artsem Kuzmin. Il a mené les procès en violation manifeste du code de procédure pénale. Il a retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
14.	Bandarenka Siarhei Uladzimiravich Bondarenko Sergei Vladimirovich	Date de naissance possible : 1978	Juge au tribunal de l'arrondissement de Pervomaïski (Minsk). Le 24 novembre 2011, il a condamné Ales Byalyatski, l'un des plus éminents défenseurs des droits de l'homme, chef du centre des droits de l'homme biélorusse "Vyasna" et vice-président de la FIDH. Le procès a constitué une violation manifeste du code de procédure pénale. Ales Byalyatski a joué un rôle dans la défense et l'aide des victimes de la répression liée aux élections du 19 décembre 2010 et des mesures répressives dirigées contre la société civile et l'opposition démocratique.
15.	Baranouski, Andrei Fiodaravich Baranovski, Andrei Fedorovich (Baranovski, Andrey Fedorovich)		Juge au tribunal de l'arrondissement Partizanski de la ville de Minsk. Il a directement pris part à la répression judiciaire exercée contre les personnes qui ont manifesté pacifiquement le 19 décembre 2010. Le 20 décembre 2010, il a condamné à treize jours d'emprisonnement les militants de la société civile Siarhei Piakarchyk et Siarhei Navitski, et Yauhen Kandratsu à onze jours d'emprisonnement. Il a mené les procès en violation manifeste du code de procédure pénale. Il a retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.
16.	Barovski Aliaksandr Genadzevich Borovski Aleksandr Gennadieievich		Procureur de l'arrondissement d'Oktyabrski (ou Kastrichnitski, Minsk), chargé de l'affaire concernant Pavel Vinogradov, Dmitri Drozd, Ales Kirkevich et Vladimir Homichenko. L'accusation qu'il a formulée était clairement et directement motivée par des considérations politiques et constituait une violation manifeste du code de procédure pénale. Elle reposait sur une qualification erronée des événements du 19 décembre 2010, qu'aucun élément de preuve, document justificatif ou déposition de témoin ne corroborait.
17.	Barsukou, Aliaksandr Piatrovich Barsukov, Aleksandr Petrovich	Date de naissance : 29.4.1965	Colonel, chef de la police de Minsk. Depuis sa nomination au poste de chef de la police de Minsk, le 21 octobre 2011, il est responsable, en tant que commandant, de la répression exercée à Minsk contre une douzaine de manifestants pacifiques, qui ont par la suite été condamnés pour infraction à la loi sur les manifestations de masse. Pendant plusieurs années, il a dirigé l'action policière visant à réprimer les manifestations de rue de l'opposition.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
18.	Barysionak, Anatol Uladzimiravich (Barysyonak, Anatol Uladzimiravic) Borisenok, Anatoli Vladimirovich (Borisenok, Anatoli Vladimirovich ; Borisionok, Anatoli Vladimirovich ; Borisyonok, Anatoliy Vladimirovich)		Juge au tribunal de l'arrondissement de Partizanski (Minsk). En 2010-2011, il a condamné des représentants de la société civile ayant participé à des manifestations pacifiques et mentionnés ci-après : a) le 23 juin 2011, Zmitser Belush, 20 unités de base journalières (700 000 BLR) ; b) le 20 décembre 2010, Ihar Zhawnyak, 30 unités de base journalières (1 050 000 BLR) ; c) le 20 décembre 2010, Aleh Nyestser, dix jours d'emprisonnement ; d) le 20 décembre 2010, Kiryl Trybushewski, dix jours d'emprisonnement ; e) le 20 décembre 2010, Vyachaslav Murashkevich, dix jours d'emprisonnement. A infligé à plusieurs reprises des peines d'emprisonnement et de lourdes amendes à des personnes ayant participé à des manifestations pacifiques et, par voie de conséquence, a une responsabilité dans la répression exercée à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique en Biélorussie.
19.	Batura, Mikhail Paulavich Batura, Mikhail Pavlovich	Date de naissance : 16.5.1950 Lieu de naissance : Kliukovichi, arrondissement de Novogrudok, région de Hrodna	Recteur de l'Université d'État d'informatique et de radioélectronique de la ville de Minsk. Responsable de l'expulsion d'étudiants ayant participé à des manifestations à la suite de l'élection de décembre 2010.
20.	Bazanau, Aliaksandr Viktaravich Bazanov, Aleksandr Viktorovich	Date de naissance : 26.11.1962, Kazakhstan	Directeur du centre d'information et d'analyse de l'administration de la présidence. Il est l'une des principales sources de la propagande d'État, qui soutient et justifie la répression de l'opposition démocratique et de la société civile. L'opposition démocratique et la société civile sont systématiquement présentées de manière négative et dénigrées, en recourant à des informations falsifiées.
21.	Berastau, Valery Vasilievich Berestov, Valed Vasilievich (Berestov, Valedy Vasilyevich)		Chef du bureau régional du Comité des statistiques : Ancien président de la Commission électorale régionale de la région de Moguilev pour l'élection présidentielle de 2010. En tant que tel, il porte une responsabilité pour les atteintes aux normes électorales internationales dans le cadre de l'élection présidentielle du 19 décembre 2010, dans la région de Moguilev.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
22.	Bileichyk, Aliaksandr Uladzimiravich Bileichik, Aleksandr Vladimirovich (Bileychik, Aleksandr Vladimirovich)	Date de naissance : 1964 Adresse : 10, Kollektornaya str. 220004 Minsk Biélorussie	Premier ministre adjoint de la justice, chargé des services judiciaires, de l'état civil et des services notariaux. Ses fonctions comprennent la supervision et le contrôle du barreau. Il a joué un rôle majeur en ayant presque systématiquement exclu du barreau les avocats qui défendaient des prisonniers politiques.
23.	Bortnik, Siarhei Aliaksandrovich (Bortnik, Siarhey Aliaksandrovich) Bortnik, Sergei Aleksandrovich (Bortnik, Sergey Aleksandrovich)	Date de naissance : 28.5.1953 Lieu de naissance : Minsk Adresse : Ul. Surganova 80-263, Minsk N° de passeport : MP0469554	Procureur. En 2006, il a traité l'affaire de l'ancien candidat à la présidence, M. Alexandre Kazulin, qui était accusé d'avoir organisé, en mars 2006, des protestations contre les élections entachées d'irrégularités. L'accusation qu'il a formulée était clairement motivée par des considérations politiques et comprenait des violations manifestes du code de procédure pénale. En avril 2012, il a également donné son accord pour soumettre M. Pavel Vinogradou, militant politique de renom, à une surveillance policière préventive pendant deux ans.
24.	Brysina, Zhanna Leonidauna Brysina, Zhanna Leonidovna		Vice-présidente du tribunal de l'arrondissement de Zavodskoi (Minsk) et ancienne juge de ce même tribunal. A été chargée de l'affaire concernant Irina Khalip, Sergei Martselev et Pavel Severinets, éminents représentants de la société civile. A mené le procès en violation manifeste du code de procédure pénale. A retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.
25.	Bulash, Ala Biukbalauna Bulash, Alla Biukbalovna		Vice-présidente du tribunal de l'arrondissement de Kastrichnitski (Minsk) chargée des affaires pénales et ancienne juge de ce même tribunal. A été chargée de l'affaire concernant Pavel Vinogradov, Dmitri Drozd, Ales Kirkevich, Andrei Protasenia et Vladimir Homichenko. A mené le procès en violation manifeste du code de procédure pénale. A retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.
26.	Bushchyk, Vasil Vasilievich Bushchik, Vasili Vasilievich	Date de naissance ; 26.2.1952 Lieu de naissance : Vershok, arrondissement de Baranovichy, région de Brest	Membre de la Commission électorale centrale (CEC). En qualité de membre de la CEC, il porte une responsabilité pour les atteintes aux normes électorales internationales dans le cadre de l'élection présidentielle du 19 décembre 2010 et des élections législatives de septembre 2012.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
27.	Bushnaia, Natallia Uladzimirauna (Bushnaya, Natallia Uladzimirauna) Bushnaia, Natalia Vladimirovna (Bushnaya, Natalya Vladimirovna)	Date de naissance : 1953, Mohilev N° de carte d'identité : 4110653A014PB7	Directeur d'école dans l'arrondissement de Leninsky (Minsk). A porté atteinte à la démocratie en Biélorussie de manière active. En tant qu'ancien membre de la Commission électorale centrale, elle porte une responsabilité pour les atteintes aux normes électorales internationales dans le cadre de l'élection présidentielle du 19 décembre 2010.
28.	Busko, Ihar Iauhenavich (Busko, Ihar Yauhenavich Busko, Igor Evgenievich (Busko, Igor Yevgenyevich)		Chef adjoint du KGB, ancien chef du KGB pour la région de Brest. Porte une responsabilité dans la répression exercée par le KGB à l'encontre de la société civile et des opposants politiques dans la région de Brest et en Biélorussie.
29.	Bychko, Aliaksei Viktaravich Bychko, Aleksei Viktorovich (Bychko, Alexey Viktorovich)		Juge au tribunal de Minsk, ancien juge de tribunal de l'arrondissement central de Minsk. Le 26 octobre 2011, il a condamné le militant de la société civile Siarhei Kazakou à dix jours d'emprisonnement. Il a mené les procès en violation manifeste du code de procédure pénale. Il a retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.
30.	Charhinets, Mikalai Ivanavich Cherginets, Nikolai Ivanovich	Date de naissance : 17.10.1937 Lieu de naissance : Minsk N° de carte d'identité : 3171037A004PB4	Chef de l'union des écrivains partisans du régime et président du Conseil public républicain de la moralité (qui participe aux activités de censure du régime) et ancien président de la commission des affaires étrangères de la chambre haute. C'est un militant proche du président Loukachenka et une personne essentielle de la propagande du régime et de la censure que celui-ci applique.
31.	Charkas, Tatsiana Stanislavauna (Cherkas, Tatsiana Stanislavauna) Cherkas, Tatiana Stanislavovna		Vice-présidente du tribunal de l'arrondissement de Fruzenski (Minsk), ancienne juge au tribunal de l'arrondissement de Fruzenski (Minsk), chargée des affaires relatives aux manifestants Aleksandr Otroshchenkov (condamné à une peine d'emprisonnement ferme de quatre ans), Aleksandr Molchanov (trois ans) et Dmitri Novik (peine d'emprisonnement ferme de trois ans et demi). Chargée de la mise en œuvre des sanctions administratives et pénales appliquées pour des motifs politiques à des représentants de la société civile.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
32.	Charniak, Alena Leonidauna Cherniak, Elena Leonidovna (Cherniak, Yelena Leonidovna ; Chernyak, Yelena Leonidovna)		Juge au tribunal de l'arrondissement Moskovski de la ville de Minsk. Elle a directement pris part à la répression judiciaire exercée à l'égard des personnes qui ont manifesté pacifiquement le 19 décembre 2010. Le 20 décembre, elle a condamné les militants de la société civile Andrei Eliseeu, Hanna Yakavenka et Henadz Chebatarovich à respectivement dix, onze et douze jours d'emprisonnement. Elle a mené le procès en violation manifeste du code de procédure pénale. Elle a retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.
33.	Charnyshou, Aleh Anatolievich Chernyshev, Oleg Anatolievich		Colonel, responsable de la division antiterroriste de l'unité "Alpha" du KGB. A personnellement participé à des traitements inhumains et dégradants infligés à des militants de l'opposition au centre de détention du KGB à Minsk, après la répression de la manifestation contre les résultats de l'élection présidentielle du 19 décembre 2010 à Minsk. M. Charnyshou a agi en violation directe des engagements internationaux de la Biélorussie dans le domaine des droits de l'homme.
34.	Chasnouski, Mechyslau Edvardavich (Chesnovski, Mechislav Edvardovich)	Date de naissance : 18.05.1948 Lieu de naissance : Kotevshina, arrondissement de Volozhyn, région de Minsk	Recteur de l'Université d'État de Brest. Responsable de l'expulsion d'étudiants ayant participé à des manifestations à la suite de l'élection de décembre 2010.
35.	Chatviartkova, Natallia Alexeeuna Chetvertkova, Natalia Alexeevna (Chetvertkova, Natalya Alexeevna)		Ancienne vice-présidente et juge au tribunal du district de Partizanski (Minsk), chargée du procès de l'ancien candidat à l'élection présidentielle Andrei Sannikov, ainsi que des militants de la société civile Ilya Vasilevich, Fedor Mirzoianov, Oleg Gnedchik et Vladimir Yeriomenok. A mené le procès en violation manifeste du code de procédure pénale. A retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
36.	Chubkavets Kiryl Chubkovets Kirill		<p>Procureur chargé de l'affaire concernant les ex-candidats à la présidence Nikolaï Statkevitch et Dmitri Uss, ainsi que les militants politiques et de la société civile Andreï Pozniak, Alexandre Klaskovski, Alexandre Kvetkevitch, Artiom Gribkov et Dmitri Boulanov. L'accusation qu'il a formulée était clairement et directement motivée par des considérations politiques et constituait une violation manifeste du code de procédure pénale. Elle reposait sur une qualification erronée des événements du 19 décembre 2010, qu'aucun élément de preuve, document justificatif ou déposition de témoin ne corroborait.</p> <p>En tant que procureur, il a rejeté le recours formé par Ales Byalyatski contre la peine prononcée à son encontre par le tribunal de l'arrondissement de Pervomaïski (Minsk) alors que le procès de M. Byalyatski avait constitué une violation manifeste du code de procédure pénale.</p> <p>Ales Byalyatski a joué un rôle dans la défense et l'aide des victimes de la répression liée aux élections du 19 décembre 2010 et des mesures répressives prises contre la société civile et l'opposition démocratique.</p>
37.	Chyzh, Iury Aliaksandravich (Chyzh, Yury Aliaksandravich) Chizh, Iuri Aleksandrovich (Chizh, Yuri Aleksandrovich)	<p>Lieu de naissance : Soboli, Bierzovsky Rajon, Brestkaja Oblast</p> <p>Date de naissance : 28.3.1963</p> <p>N° de passeport : SP 0008543 (validité actuelle douteuse).</p>	<p>Jury Chyzh est associé au président Loukachenka et à ses fils : il profite du régime Loukachenka et le soutient, notamment par l'intermédiaire de sa société holding LLC Triple, dont certaines activités résultent de l'attribution de marchés et concessions publics par le régime. En juin 2013, le président Loukachenka lui a remis pour ses services la plus haute distinction de l'État. Les fonctions exercées par M. Chyzh dans le monde du sport (notamment comme membre du conseil central du club sportif du président, président du Conseil d'Administration du club de football FC Dynamo Minsk et président de la fédération biélorusse de lutte) confirment qu'il est associé au régime.</p>
38.	Davydzka, Henadz Branislavovich Davydko, Gennadi Bronislavovich	<p>Date de naissance : 29.9.1955, Senno, Vitebsk region</p>	<p>Président de la société de radio et télédiffusion d'État. Se décrit lui-même comme un démocrate autoritaire. Il est responsable de la promotion de la propagande d'État à la télévision, qui a soutenu et justifié la répression des opposants politiques et de la société civile après les élections de décembre 2010. Les opposants politiques et la société civile sont systématiquement présentés de manière négative et dénigrés, en recourant à des informations falsifiées.</p>

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
39.	Dubinina/Rouda, Zhanna Piatrouna Dubinina/Rovdo, Zhanna Petrovna		Juge au tribunal de l'arrondissement de Zavodskoi (Minsk). En 2010, elle a condamné des représentants de la société civile ayant participé à des manifestations pacifiques et mentionnés ci-après : a) le 20 décembre 2010, Vital Hulyak, 30 unités de base journalières (1 050000 BLR) ; b) le 20 décembre 2010, Lyudmila Vaskabovich, 30 unités de base journalières (1 050 000 BLR), c) le 20 décembre 2010, Alyaksandr Urywski, dix jours d'emprisonnement ; d) le 20 décembre 2010, Veranika Stashulyonak, 30 unités de base journalières (1 050000 BLR) ; e) le 20 décembre 2010, Syarhey Say, dix jours d'emprisonnement ; f) le 20 décembre 2010, Hastassya Maksimenka, dix jours d'emprisonnement ; g) le 20 décembre 2010, Yuliya Nikitarovich, dix jours d'emprisonnement. A infligé à plusieurs reprises des peines d'emprisonnement et de lourdes amendes à des personnes ayant participé à des manifestations pacifiques et, par voie de conséquence, a une responsabilité dans la répression exercée à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique en Biélorussie.
40.	Dysko, Henadz Iosifavich Dysko, Gennadi Iosifovich	Date de naissance : 1964, région de Hrodna Adresse : ul. Zhestkova, 14a Vitebsk 210010	Procureur de la région de Vitebsk. Il porte une responsabilité pour la répression de la société civile à la suite des élections de décembre 2010.
41.	Dzemiantsei, Vasil Ivanavich (Dzemyantsey, Vasil Ivanovich) Dementei, Vasili Ivanovich (Dementey, Vasili Ivanovich)	Date de naissance : 20.9.1954 N° de carte d'identité : 3200954E045PB4	Chef du Comité régional des douanes de Hrodna, ancien premier adjoint du président du KGB (2005- 2007), ancien chef adjoint du Comité national des douanes. Porte une responsabilité dans la répression exercée par le KGB à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique, notamment en 2006-2007.
42.	Dziadkou, Leanid Mikalaevich Dedkov, Leonid Nikolaevich	Date de naissance : 10.1964 N° de carte d'identité : 3271064M000PB3	En tant que chef adjoint du KGB, il porte une partie de la responsabilité pour la répression menée par le KGB à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
43.	Esman, Valery Aliaksandravich (Yesman, Valery Aliaksandravich) Esman, Valeri Aleksandrovich (Yesman, Valeri Aleksandrovich ; Yesman, Valeriy Aleksandrovich)		Juge au tribunal de l'arrondissement central de la ville de Minsk. Il a directement pris part aux procès des personnes qui ont manifesté pacifiquement le 19 décembre 2010. Le 20 décembre, il a condamné les militants de la société civile Siarhei Martynau, Dzmitry Chiamiak, Euhen Vaskovich à respectivement dix, onze et douze jours d'emprisonnement. En juin, juillet et octobre 2011, il a condamné plusieurs autres militants à des peines de prison de dix et onze jours. Le 25 février 2013, il a condamné à huis clos le militant Anatol Naumovich à une peine de 15 jours d'emprisonnement. Il a mené les procès en violation manifeste du code de procédure pénale. Il a retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.
44.	Farmahei, Leanid Kanstantsinavich (Famlahey, Leanid Kanstantsinavich) Farmagei, Leonid Konstantinovich (Falmagey, Leonid Konstantinovich)	Date de naissance : 27.8.1962	Ancien directeur adjoint de l'académie du ministère de l'intérieur. A pris une part active à la répression de la société civile en Biélorussie. Dans son ancienne fonction (jusqu'en juin 2011) de commandant de la milice de la ville de Minsk, il commandait les forces de milice de Minsk qui ont brutalement réprimé la manifestation du 19 décembre 2010.
45.	Gardzienka, Siarhei Aliaksandravich Gordienko, Sergei Aleksandrovich (Gordiyenko, Sergey Aleksandrovich)		Rédacteur adjoint du journal de l'administration présidentielle "Sovietskaia Belarus", principal journal de propagande. Il est responsable d'avoir relayé la propagande d'État dans la presse écrite, qui a soutenu et justifié la répression des opposants politiques et de la société civile, systématiquement présentés de manière négative et dénigrés, par le recours à des informations fausses et falsifiées, notamment après l'élection présidentielle de 2010.
46.	Guseu, Aliaksei Viktaravich Gusey, Aleksei Viktorovich (Gusev, Alexey Viktorovich)		Porte la responsabilité de l'organisation et de la mise en œuvre de la diffusion d'informations falsifiées dans les médias contrôlés par l'État. Ancien premier directeur adjoint du centre d'information et d'analyse de l'administration de la présidence. Un protagoniste et une source de la propagande d'État qui provoque, soutient et justifie la répression de l'opposition démocratique et de la société civile. L'opposition démocratique et la société civile sont systématiquement présentées de manière négative et dénigrées, en recourant à des informations falsifiées.
47.	Haidukevich Valery Uladzimiravich Gaidukevich Valeri Vladimirovich	Date de naissance : 19.1.1953 Lieu de naissance : Behoml, arrondissement de Behomlski, région de Minsk	Membre de la chambre basse du Parlement, président de la Commission de la sécurité, de la défense et de la lutte contre la criminalité de l'assemblée parlementaire de l'Union de la Russie et de la Biélorussie. Ancien vice-ministre de l'intérieur et commandant des forces internes. En tant que commandant des forces internes, il porte une responsabilité dans la violente répression menée lors de la manifestation du 19 décembre 2010 à Minsk, où les troupes placées sous ses ordres ont été les premières à intervenir.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
48.	Halavanau, Viktor Ryhoravich Golovanov, Viktor Grigorievich	Date de naissance : 15.12.1952, Borisov	Recteur du "Belarus Institute of Law" (institut privé de droit biélorusse). Durant son mandat de ministre de la justice, ses services ont élaboré des lois qui sont répressives à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique. Il a également refusé ou retiré l'enregistrement d'ONG et de partis politiques et il a ignoré des actes illicites de la part des services de sécurité à l'encontre de la population.
49.	Harbatouski, Yury Aliaksandravich (Harbatouski, Iury Aliaksandravich) Gorbatovski, Yuri Aleksandrovich (Gorbatovski, Iuri Aleksandrovich ; Gorbatovski, Yuriy Alexandrovich)		Juge au tribunal de l'arrondissement de Pervomaïski (Minsk). En 2010, il a condamné des représentants de la société civile ayant participé à des manifestations pacifiques et mentionnés ci-après : a) le 20 décembre 2010, Iryna Hubskaya, dix jours d'emprisonnement ; b) le 20 décembre 2010, Dzmitry Kapsiuh, dix jours d'emprisonnement ; c) le 20 décembre 2010, Yahor Mikheyenka, douze jours d'emprisonnement ; d) le 20 décembre 2010, Andrey Burbo, dix jours d'emprisonnement ; e) le 20 décembre 2010, Hanna Pushnarova, dix jours d'emprisonnement ; f) le 20 décembre 2010, Mikita Shepuraw, quinze jours d'emprisonnement ; g) le 20 décembre 2010, Andrey Zadzarkowski, dix jours d'emprisonnement ; h) le 20 décembre 2010, Yawhen Yaromyenkaw, dix jours d'emprisonnement. A infligé à plusieurs reprises des peines d'emprisonnement à des personnes ayant participé à des manifestations pacifiques et, par voie de conséquence, a une responsabilité dans la répression exercée à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique en Biélorussie. Le 17 décembre 2012, il a condamné un célèbre militant de la société civile, Pawel Vinahradau, à 5 jours d'emprisonnement ; le 18 avril 2013, il a condamné Uladzimir Yaromenak, autre militant influent de la société civile à 15 jours d'emprisonnement.
50.	Herasimenka, Henadz Anatolievich Gerasimenko, Gennadi Anatolievich		Chef adjoint de l'Institut pour la sécurité nationale (école du KGB) et ancien chef du KGB pour la région de Vitebsk. Porte une responsabilité dans la répression exercée par le KGB à l'encontre de la société civile et des opposants politiques dans la région de Vitebsk.
51.	Herasimovich, Volha Ivanauna Gerasimovich, Olga Ivanovna Gerasimovich Olga Ivanovna		Procureur ayant poursuivi Ales Byalyatski devant le tribunal de Minsk après que celui-ci ait présenté au tribunal une requête concernant sa détention. M. Byalyatski a joué un rôle dans la défense et l'aide des victimes de la répression liée aux élections du 19 décembre 2010 et des mesures répressives dirigées contre la société civile et l'opposition démocratique.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
52.	Hermanovich, Siarhei Mikhailavich Germanovich, Sergei Mikhailovich (Germanovich, Sergey Mikhailovich)		Juge au tribunal de l'arrondissement d'Oktiabrski (Minsk). En 2010, il a condamné des représentants de la société civile ayant participé à des manifestations pacifiques et mentionnés ci-après : a) le 20 décembre 2010, Katsyaryna Sidarevich, 30 unités de base journalières (1 050 000 BLR) ; b) le 20 décembre 2010, Pavel Lyskavets, quinze jours d'emprisonnement ; c) le 20 décembre 2010, Syarhey Sachylka, quinze jours d'emprisonnement ; d) le 20 décembre 2010, Dzianis Krawtsow, dix jours d'emprisonnement ; e) le 20 décembre 2010, Uladzimir Vyarbitski, quinze jours d'emprisonnement ; f) le 20 décembre 2010, Maksim Newdakh, quinze jours d'emprisonnement. A infligé à plusieurs reprises des peines d'emprisonnement et de lourdes amendes à des personnes ayant participé à des manifestations pacifiques et, par voie de conséquence, a une responsabilité dans la répression exercée à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique en Biélorussie. Le 31 août 2012, il a condamné le militant Pavel Eutsikhieu à 5 jours d'emprisonnement.
53.	Hihin, Vadzim Frantsavich Gigin, Vadim Frantsevich	Date de naissance : 21.10.1977 Lieu de naissance : Minsk	Rédacteur en chef du mensuel "Belorusskaia Dumka", journal de l'administration présidentielle. C'est l'un des membres les plus virulents et les plus influents de la machine de propagande d'État dans la presse écrite. Il a soutenu et justifié la répression des opposants politiques et de la société civile, qui sont systématiquement présentés de manière négative et dénigrés en recourant à des informations falsifiées, notamment après l'élection présidentielle de 2010.
54.	Hrachova, Liudmila Andreeuna (Hrachova, Lyudmila Andreyeuna) Gracheva, Liudmila Andreevna (Grachova, Lyudmila Andreyevna ; Grachiova, Ludmila Andreevna)		Juge et vice-présidente du tribunal de l'arrondissement de Leninski (Minsk). A été chargée de l'affaire concernant les ex-candidats à la présidence Nikolai Statkevitch et Dmitri Uss, ainsi que les militants politiques et de la société civile Andrei Pozniak, Alexandre Klaskovski, Alexandre Kvetkevitch, Artiom Gribkov et Dmitri Boulanov. A mené le procès en violation manifeste du code de procédure pénale. A retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
55.	Hureeu Siarhei Viktaravich (Hureyeu Siarhey Viktaravich) Gureev Sergei Viktorovich, (Gureyev Sergey Viktorovich)		A pris une part active à la répression de la société civile en Biélorussie. En qualité d'ancien vice-ministre et chef du service chargé des enquêtes préliminaires, il porte une responsabilité dans la répression de manifestations par la violence et la violation de droits de l'homme lors d'enquêtes liées aux élections de décembre 2010. A rejoint l'armée de réserve en février 2012.
56.	Husakova, Volha Arkadzieuna Gusakova, Olga Arkadievna		Juge au tribunal de l'arrondissement de Moskovsky (Minsk). A directement pris part à la répression judiciaire des personnes qui ont manifesté pacifiquement le 19 décembre 2010. Le 20 décembre 2010, elle a condamné les militants de la société civile Aleksandryna Alibovich et Volha Kashtalian à dix jours de prison, et Aliaksei Varonchanka et Eryk Arlou à douze jours de prison. A mené le procès en violation manifeste du code de procédure pénale. A retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.
57.	Iakubovich, Pavel Izotavich (Yakubovich, Pavel Izotavich) Iakubovich, Pavel Izotovitch (Yakubovich, Pavel Izotovitch)	Date de naissance : 23.9.1946 Lieu de naissance : Unecha, Brianskrégion de Russie/URRS	Rédacteur en chef du journal de l'administration présidentielle "Sovietskaia Belarus", principal journal de propagande, ancien membre de la chambre haute du Parlement, nommé par le président Loukachenka. C'est l'un des membres les plus virulents et les plus influents de la machine de propagande d'État dans la presse écrite. Il a soutenu et justifié la répression exercée à l'égard des opposants politiques et de la société civile, qui sont systématiquement présentés de manière négative et dénigrés, en recourant à des informations falsifiées. A joué un rôle particulièrement actif à cet égard après la répression des manifestations pacifiques du 19 décembre 2010 et des protestations qui ont suivi.
58.	Iancheuski, Usevalad Viachaslavavich (Yancheuski, Usevalad Vyachaslavavich) Ianchevski, Vsevolod Viacheslavovich (Yanchevski, Vsevolod Vyacheslavovich)	Date de naissance : 22.4.1976, Borisov	Assistant du président, chef du service idéologique de l'administration de la présidence. Il est le principal créateur de l'idéologie du régime et de la propagande d'État qui soutient et justifie la répression de l'opposition démocratique et de la société civile. L'opposition démocratique et la société civile sont systématiquement présentées de manière négative et dénigrées, en recourant à des informations falsifiées.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
59.	Iarmoshyna, Lidziia Mikhailauna (Yarmoshyna, Lidzia Mikhailauna ; Yarmoshyna, Lidziya Mikhailauna) Ermoshina, Lidiia Mikhailovna (Yermoshina, Lidia Mikhailovna ; Yermoshina, Lidiya Mikhailovna)	Date de naissance : 29.1.1953. Lieu de naissance : Slutsk (Région de Minsk)	Présidente de la Commission électorale centrale de Biélorussie. Depuis 1996, c'est une des personnes principales impliquées dans les falsifications qui ont eu lieu lors des élections et du référendum entachés de fraude, en particulier en 2004, 2006, 2008 et 2010, 2012.
60.	Iaruta, Viktor Heorheovich (Yaruta, Viktor Heorheovich) Iaruta, Viktor Gueorguevich (Yaruta, Viktor Gueorguevich)		Chef du service du KGB chargé des communications nationales. Il porte une responsabilité dans la répression exercée par le KGB à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique.
61.	Iasianovich, Leanid Stanislavovich (Yasianovich, Leanid Stanislavovich) Iasenovich, Leonid Stanislavovich (Yasenovich, Leonid Stanislavovich)	Date de naissance : 26.11.1961 Lieu de naissance : Buchani, district de Vitebsk N° de passeport : MP0515811	Vice-président du tribunal central d'arrondissement de Minsk. Ancien juge du tribunal central d'arrondissement de Minsk. Le 6 août 2006, il a condamné les militants de la société civile participant à l'initiative civique "Partenariat" à une peine de prison pour avoir surveillé l'élection présidentielle en 2006. M. Nikolai Astreiko a été condamné à 2 ans de prison, M. Timofei Dranchuk à 1 an, M. Aleksandr Shalaiko et Mme Enira Bronitskaya à 6 mois. En 2007, 2010, 2011 et 2012, il a condamné plusieurs militants à des peines d'emprisonnement de plusieurs jours, notamment le 20 décembre 2010, il a condamné Andrei Luhin, Serhey Krauchanka, et Stanislau Fedorau à 10 jours d'emprisonnement, et Volha Chernykh à 12 jours d'emprisonnement. Le 21 décembre 2010, il a condamné Mykalai Dzemidenka à 15 jours d'emprisonnement. Le 20 décembre 2011, il a condamné deux militants ayant participé à une action lors de la commémoration des événements du 19 décembre 2010, Vassil Parfenkau et Siarhey Pavel à respectivement 15 jours et 12 jours d'emprisonnement. Le 6 septembre 2012, il a condamné Aliaksey Tseply à 5 jours d'emprisonnement pour avoir prétendument résisté à un policier, alors qu'il distribuait un journal d'opposition dans le centre de Minsk. Il a mené les procès en violation manifeste du code de procédure pénale.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
62.	Iauseev, Ihar Uladzimiravich (Yauseev, Ihar Uladzimiravich, Yauseyev, Ihar Uladzimiravich) Evseev, Igor Vladimirovich (Yevseev, Igor Vladimirovich ; Yevseyev, Igor Vladimirovich)	Date de naissance : 1968	Chef de la police régionale de Vitebsk. Ancien chef adjoint de la police de Minsk et chef des forces antiémeutes de Minsk (OMON). Il a commandé les forces qui ont réprimé les manifestations pacifiques du 19 décembre 2010 et a pris personnellement part aux actes de violence, ce pour quoi il a été récompensé et a reçu une lettre de reconnaissance du président Loukachenka en février 2011. En 2011, il a également commandé les forces qui ont réprimé plusieurs autres manifestations d'activistes politiques et de citoyens pacifiques à Minsk.
63.	Ihnatovich-Mishneva, Liudmila Ignatovich-Mishneva, Liudmila		Procureur de la ville de Minsk, chargé en 2011 du rejet du recours présenté contre la condamnation de Dmitri Dashkevich et de Eduard Labov, militants du Front Molodoï (Front de la jeunesse) lors d'un procès ayant constitué une violation manifeste du code de procédure pénale.
64.	Ipatau, Vadzim Dzmitryevich Ipatov, Vadim Dmitrievich	Date de naissance : 30.10.1964 Lieu de naissance : Ukraine N° de carte d'identité : 3301064A004PB5	Vice-président de la Commission électorale centrale (CEC). En qualité de membre de la CEC, il porte une responsabilité pour les atteintes aux normes électorales internationales dans le cadre de l'élection présidentielle du 19 décembre 2010 et des élections législatives de septembre 2012.
65.	Ivanou, Siarhei Ivanov, Sergei (Ivanov, Sergey)		Chef adjoint de la division logistique de la direction idéologique et du personnel à la direction municipale de Minsk du ministère de l'intérieur. En février 2011, il a reçu une récompense et une lettre de félicitations du président Loukachenka pour sa participation active et la bonne application des ordres lors de la répression des manifestations du 19 décembre 2010.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
66.	Kachanau Uladzimir Uladzimiravich Kachanov Vladimir Vladimirovich	Adresse : 10 Kollektornaya str. 220004 Minsk BIÉLORUSSIE	Assistant/conseiller du ministre de la justice. En qualité d'assistant du ministre de la justice, il porte une responsabilité en ce qui concerne le rôle et l'action du ministère de la justice ainsi que dans le fonctionnement du système judiciaire en Biélorussie. A notamment élaboré des lois répressives à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique, contrôlé le travail des juges et des procureurs, rejeté et annulé l'enregistrement d'ONG et de partis politiques, pris des décisions contre des avocats qui défendaient des prisonniers politiques, et fermé les yeux sur des actes illicites commis par les services de sécurité contre la population.
67.	Kadzin, Raman Kadin, Roman	Date de naissance : 17.7.1977 Passeport actuel : MP3260350	Chef de la division logistique et de l'armement du service de patrouille motorisé. En février 2011, il a reçu une récompense et une lettre de félicitations du président Loukachenka pour sa participation active et la bonne application des ordres lors de la répression des manifestations du 19 décembre 2010.
68.	Alexander Aleksandrovich Kakunin Alexander Aleksandrovich Kakunin Alexander Aleksandrovich Kakunin	Chef de la colonie pénitentiaire IK-2 de Bobruisk	Il porte une responsabilité dans le traitement inhumain des prisonniers politiques D. Bondarenko, A. Sannikau et A. Beliatski, dans la colonie pénitentiaire IK-2 de Bobruisk. Des militants de l'opposition ont été torturés, se sont vu refuser l'accès à un avocat et ont été placés en cellule d'isolement dans la colonie pénitentiaire placée sous son contrôle. Kakunin a exercé des pressions sur A. Beliatski et A. Sannikau pour les obliger à signer une demande de grâce.
69.	Kalach, Uladzimir Viktaravich Kalach, Vladimir Viktorovich		Chef du KGB pour la région et la ville de Minsk et ancien chef adjoint du KGB de Minsk. Porte une responsabilité dans la répression exercée par le KGB à l'encontre de la société civile et des opposants politiques à Minsk.
70.	Kaliada, Aliaksandr Mikhailavich Koleda, Aleksandr Mikhailovich	Date de naissance : 21.3.1958 N° de carte d'identité : 3210358C033PB6	Directeur général des ressources humaines dans l'administration régionale de Brest. Ancien membre de la Commission électorale centrale et ancien président de la Commission électorale régionale de la région de Brest pour l'élection présidentielle de 2010. En qualité de membre de la Commission électorale centrale, il porte une responsabilité pour les atteintes aux normes électorales internationales dans le cadre des élections présidentielles de 2006 et 2010 dans la région de Brest.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
71.	Kamarouskaya, Volha Paulauna Komarovskaia, Olga Pavlovna		Ancienne juge au tribunal de Minsk. En tant que juge assesseur, a rejeté les recours présentés contre les condamnations de l'ex-candidat à la présidence Andrei Sannikov et des militants politiques et de la société civile Irina Khalip, Sergei Martselev, Pavel Severinets, Aleksandr Otroshchenkov, Dmitri Novik, Aleksandr Molchanov, Iliia Vasilevich, Fiodor Mirzayanov, Oleg Gnedchik, Vladimir Yeriomenok, Dmitri Doronin, Sergei Kazakov, Vladimir Loban, Vitali Matsukevich, Evgeni Sekret et Oleg Fedorkevich. Ces procès ont été menés en violation manifeste du code de procédure pénale.
72.	Kamisarau, Valery Mikalayevich Komissarov, Valeri Nikolaevich	Date de naissance : 24.1.1953	Juge au tribunal de Minsk. En tant que juge principal, a rejeté les recours présentés contre les condamnations des militants politiques et de la société civile Dmitri Dashkevich, Eduard Lobov, Aleksandr Otroshchenkov, Dmitri Novik et Aleksandr Molechanov. Ces procès ont été menés en violation manifeste du code de procédure pénale.
73.	Kanapliou, Uladzimir Mikalaevich Konoplev, Vladimir Nikolaevich	Date de naissance : 3.1.1954 Lieu de naissance : Akulintsi, région de Mohilev N° de carte d'identité : 3030154A124PB9	A des liens étroits avec le président Loukachenka, dont il a été un proche collaborateur au cours des années 80 et principalement des années 90. Vice-président du Comité olympique national (dont le président est Alexandr Loukeshenka). Ancien président de la chambre basse du Parlement, nommé par le président. Il a été l'un des principaux acteurs de l'élection présidentielle entachée de fraude en 2006.
74.	Karovina, Natallia Uladzimirauna (Karovina, Natallya Uladzimirauna) Korovina, Natalia Vladimirovna (Korovina, Natallya Vladimirovna)		Juge au tribunal de l'arrondissement de Frunzenski (Minsk). En 2010-2012, elle a condamné des représentants de la société civile ayant participé à des manifestations pacifiques ou des activités civiques : a) le 18 septembre 2012, Vinahradau Pavel, 12 jours d'emprisonnement ; b) le 30 juin 2012, Kotska Mikhas, 6 jours d'emprisonnement ; c) le 30 juin 2011, Stefan Sytsko, dix jours d'emprisonnement ; d) le 30 juin 2011, Alyaksandr Arapinovich, Dzyanis Yukhnowski et Uladzimir Tsyareschanka, 25 unités de base journalières (875 000 BLR) ; e) le 30 juin 2011, Yulian Sarachuk, 25 unités de base journalières (875 000 BLR) ; f) le 23 juin 2011, Syarhey Shewtsow, huit unités de base journalières (280 000 BLR) ; g) le 20 décembre 2010, Alyaksandr Vashkevich, dix jours d'emprisonnement ; h) le 20 décembre 2010, Lyeamid Myadzvedz, dix jours d'emprisonnement. A infligé à plusieurs reprises des peines d'emprisonnement et de lourdes amendes à des personnes ayant participé à des manifestations pacifiques et, par voie de conséquence, a une responsabilité dans la répression exercée à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique en Biélorussie.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
75.	Karpenka, Ihar Vasilievich Karpenko, Igor Vasilievich	Date de naissance : 28.4.1964 Lieu de naissance : Novokuznetsk, Russia	Premier secrétaire du parti communiste, qui est favorable au régime. Ancien président de la Commission électorale régionale de la ville de Minsk, ancien membre de la chambre basse du Parlement, actuellement maire adjoint de Minsk. En tant que membre de la Commission électorale régionale pour l'élection présidentielle, il est directement responsable des atteintes aux normes électorales internationales dans le cadre des élections présidentielles, notamment en 2006 et en 2010 dans la ville de Minsk. En tant que maire adjoint de Minsk, il exerce un contrôle sur l'organisation des rassemblements, manifestations et défilés ainsi que sur l'organisation et l'orientation idéologique pour les référendums et les élections.
76.	Kastsian, Siarhei Ivanavich Kostian, Sergei Ivanovich (Kostyan, Sergey Ivanovich)	Date de naissance : 15.1.1941 Lieu de naissance : Usokhi, région de Mohilev	Ancien président de la commission des affaires étrangères de la chambre basse. Président du comité slave biélorusse, qui est favorable au régime. Personnalité importante du régime Loukachenka.
77.	Katsuba, Sviatlana Piatrouna Katsubo, Svetlana Petrovna		Membre de la Commission électorale centrale (CEC). En qualité de membre de la CEC, elle est responsable des violations des normes électorales internationales dans le cadre de l'élection présidentielle du 19 décembre 2010 et des élections législatives de septembre 2012.
78.	Kavaliou, Aliaksandr Mikhailavich Kovalev, Aleksandr Mikhailovich		Directeur du camp de prisonniers de Gorki. Il est responsable du traitement inhumain infligé aux détenus, et notamment des persécutions et des sévices dont a été victime le militant de la société civile Dmitri Dashkevich, qui a été emprisonné en liaison avec les élections du 19 décembre 2010, ainsi que des mesures répressives prises contre la société civile et l'opposition démocratique.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
79.	Kazak, Viktor Uladzimiravich Kazak, Viktor Vladimirovich		<p>Juge au tribunal de l'arrondissement Moskovski de la ville de Minsk.</p> <p>Il a directement pris part à la répression judiciaire exercée contre les personnes qui ont manifesté pacifiquement le 19 décembre 2010. Le 20 décembre 2010, il a condamné les militants de la société civile Siarhei Arlou et Dzmitry Kresik à douze jours d'emprisonnement, et Valeria Niadzvitskaya, Valiantsyna Busko et Hanna Dainiak à dix jours d'emprisonnement.</p> <p>Le 27 décembre 2010, il a condamné le chef adjoint du mouvement "Front de la jeunesse" à dix jours d'emprisonnement en raison de sa participation à la manifestation du 19 décembre 2010.</p> <p>Les 4 et 7 juillet 2011, le 8 novembre 2011 et le 20 décembre 2011, il a condamné plusieurs militants (Viktoriya Bandarenka, dix jours d'emprisonnement ; Andrei Zakhareuski, cinq jours d'emprisonnement ; Mikhail Muski, sept jours d'emprisonnement ; Raman Grytsevich, sept jours d'emprisonnement).</p> <p>Il a mené les procès en violation manifeste du code de procédure pénale. Il a retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.</p>
80.	Kazheunikau Andrey Kozhevnikov Andrey		<p>Procureur chargé de l'affaire concernant les ex-candidats à la présidence Vladimir Neklaiev et Vitali Rimachevski, les membres de l'équipe de campagne de Neklaiev Andreï Dmitriev, Alexandre Feduta et Sergueï Vozniak, ainsi que la vice-présidente du "Front de la jeunesse", Anastasia Polozhanka. L'accusation qu'il a formulée était clairement et directement motivée par des considérations politiques et constituait une violation manifeste du code de procédure pénale. Elle reposait sur une qualification erronée des événements du 19 décembre 2010, qu'aucun élément de preuve, document justificatif ou déposition de témoin ne corroborait.</p>
81.	Kaziatka, Iury Vasilievich (Kaziatka, Yury Vasilievich ; Kaziyatka, Yury Vasilievich) Koziatko, Iuri Vasilievich (Koziatko, Yuri Vasilievich ; Koziyatko, Yuri Vasilievich)	Date de naissance : 24.4.1964. Brest	<p>Membre de la Chambre haute du Parlement, nommé par Alexandr Loukesbenka. Directeur général de la chaîne de télévision publique "Stolichnoe Televidenie", auteur et présentateur du programme télévisé "L'image du monde" ("The picture of the world"). Cette émission est un instrument de la propagande d'État qui soutient et justifie la répression des opposants politiques et de la société civile. Les opposants politiques et la société civile sont systématiquement présentés de manière négative et dénigrés, en recourant à des informations falsifiées.</p> <p>A joué un rôle particulièrement actif à cet égard après la répression des manifestations pacifiques du 19 décembre 2010 et des protestations qui ont suivi.</p>

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
82.	Khadanovich, Aliaksandr Alyaksandrauvich Khodanovich, Aleksandr Aleksandrovich		Ancien juge au tribunal de l'arrondissement central de la ville de Minsk. Il a directement pris part à la répression judiciaire exercée contre les personnes qui ont manifesté pacifiquement le 19 décembre 2010. Le 20 décembre 2010, il a condamné le militant de la société civile Uladzimir Kozhych à quatorze jours d'emprisonnement. Le 31 janvier 2011, il a condamné le militant de la société civile Maksim Viniarski à dix jours d'emprisonnement pour sa participation à une manifestation de soutien aux prisonniers politiques. Les 24 et 26 octobre 2011, il a condamné les militants de la société civile Alyaksandr Valantsevich et Alyaksandr Saldatsenka à sept jours d'emprisonnement. Le 9 janvier 2012, il a condamné le militant de la société civile Mikita Kavalenka à quinze jours d'emprisonnement pour sa participation à une minute de soutien aux prisonniers politiques. Il amené les procès en violation manifeste du code de procédure pénale. Il a retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.
83.	Kharyton, Aliaksandr Khariton, Aleksandr		Conseiller principal à la division des organisations sociales, des partis et des ONG du ministère de la justice. Il a participé de manière active aux répressions exercées à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique en traitant personnellement les refus d'enregistrement d'ONG et de partis politiques, ce qui a, dans bien des cas, entraîné leur suppression.
84.	Khatkevich, Iauhen Viktaravich (Khatkevich, Yauhen Viktaravich) Khatkevich, Evgeni Viktorovich (Khatkevich, Yevgeni Viktorovich)		Juge au tribunal de l'arrondissement de Moskovski (Minsk). A directement pris part à la répression judiciaire exercée contre les personnes qui ont manifesté pacifiquement le 19 décembre 2010. Les 20, 22 et 27 décembre 2010, il a condamné les militants de la société civile Alyaksandra Suslava et Svitlana Pankavets à dix jours de prison, Fedar Masliannikau et Mikhas Lebedz à douze jours de prison et Zmitser Bandarchuk, Artsem Dubski et Mikhas Pashkevich à quinze jours de prison. En 2011 et 2012 et 2013, il a condamné d'autres militants à des peines de prison allant de sept à quatorze jours. A mené les procès en violation manifeste du code de procédure pénale. A retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
85.	Khmaruk, Siargei Konstantinovich Khmaruk, Sergei Konstantinovich (Khmaruk, Sergey Konstantinovich)		Procureur de la ville de Minsk. Ancien procureur de la région de Brest. Il porte une responsabilité pour la répression de la société civile à la suite des élections de décembre 2010.
86.	Khrobastau, Uladzimir Ivanavich Khrobostov, Vladimir Ivanovich		Juge au tribunal de Minsk. En tant que juge assesseur, a rejeté le recours présenté contre la condamnation du militant politique Vasili Parfenkov lors d'un procès ayant constitué une violation manifeste du code de procédure pénale. Le 24 janvier 2012, a rejeté le recours formé par Ales Byalyatski contre la peine prononcée à son encontre par le tribunal de district de Pervomaïski (Minsk) alors que le procès de M. Byalyatski avait constitué une violation manifeste du code de procédure pénale. Ales Byalyatski a joué un rôle dans la défense et l'aide des victimes de la répression liée aux élections du 19 décembre 2010 et des mesures répressives prises à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique.
87.	Khrypach, Siarhei Fiodaravich Khripach, Sergei Fiodorovich		Juge au tribunal de Minsk. En tant que juge principal, a rejeté les recours présentés contre les condamnations des ex-candidats à la présidence Andrei Sannikov, Nikolai Statkevich, Dmitri Uss et Vladimir Nekliaev ainsi que des militants politiques et de la société civile Andrei Dmitriev, Ilia Vasilevich, Fiodor Mirzayanov, Oleg Gnedchik, Vladimir Yeriomenok, Andrei Pozniak, Aleksandr Klaskovski, Aleksandr Kviatkevich, Artiom Gribkov, Dmitri Bulanov et (en tant que juge assesseur) Dmitri Dashkevich, Eduard Lobov, Aleksandr Otroshchenkov, Dmitri Novik et Aleksandr Molchanov. Ces procès ont été menés en violation manifeste du code de procédure pénale.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
88.	Khvainitskaya, Zhanna Anatolyeuna (Khvainitskaia, Zhanna Anatolieuna) Khvoinitskaya, Zhanna Anatolyevna (Khvoinitskaia, Zhanna Anatolievna)		<p>Juge au tribunal de l'arrondissement de Zavodskoi (Minsk). Le 27 mai 2011, elle a condamné les militants Ihar Alinevich, Nikolai Dziadok et Aliaksandr Frantskevich à 8 ans, 4 ans et demi et 3 ans d'emprisonnement respectivement. A également condamné des représentants de la société civile ayant participé à des manifestations pacifiques et mentionnés ci-après : a) le 20 décembre 2010, Adam Makarenka, six jours d'emprisonnement ; b) le 20 décembre 2010, Uladzimir Bachyla, 30 unités de base journalières (1 050 000 BLR) ; c) le 20 décembre 2010, Kukalyew Syarhey, dix jours d'emprisonnement ; d) le 20 décembre 2010, Alyaksandr Astafyew, dix jours d'emprisonnement ; e) le 20 décembre 2010, Raman Yazerski, dix jours d'emprisonnement ; f) le 20 décembre 2010, Datya Sapranjetskaya, dix jours d'emprisonnement ; g) le 20 décembre 2010, Iryna Aheyeva, dix jours d'emprisonnement ; h) le 20 décembre 2010, Alyaksandr Drahun, dix jours d'emprisonnement ; i) le 20 décembre 2010, Tatsyana Shambalava, dix jours d'emprisonnement ; j) le 20 décembre 2010, Barys Dzyemidzyuk, dix jours d'emprisonnement ; k) le 20 décembre 2010, Alyaksandr Kassabuka, dix jours d'emprisonnement.</p> <p>A infligé à plusieurs reprises des peines d'emprisonnement et de lourdes amendes à des personnes ayant participé à des manifestations pacifiques et, par voie de conséquence, a une responsabilité dans la répression exercée contre la société civile et l'opposition démocratique en Biélorussie.</p>
89.	Kisialiou, Anatol Siamionavich Kiselev, Anatoli Semenovich (Kiselyov, Anatoli Semyonovich)		Ancien président de la Commission électorale régionale, région de Brest, pour l'élection présidentielle de 2010, chef de l'organisation régionale des syndicats partisans du régime. En tant que président de la Commission électorale régionale, il porte une responsabilité pour les atteintes aux normes électorales internationales dans le cadre de l'élection présidentielle du 19 décembre 2010, dans la région de Brest.
90.	Kisialiova, Nadzeia Mikalaeuna (Kisyaliova, Nadzeya Mikalaeuna) Kiseleva, Nadezhda Nikolaevna	N° de carte d'identité : 4280558A069PB9	A porté atteinte à la démocratie en Biélorussie de manière active. En tant qu'ancien membre de la Commission électorale centrale, elle porte une responsabilité pour les atteintes aux normes électorales internationales dans le cadre de l'élection présidentielle du 19 décembre 2010.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
91.	Kochyk, Aliaksandr Vasilyevich (Kochyk, Aliaksandr Vasilievich) Kochik, Aleksandr Vasilyevich (Kochik, Alexandr Vasilievich)		Juge au tribunal de l'arrondissement de Partizanski (Minsk). En 2010-2011, il a condamné des représentants de la société civile ayant participé à des manifestations pacifiques et mentionnés ci-après : a) le 7 juillet 2011, Yawhen Revut, huit jours d'emprisonnement ; b) le 4 juillet 2011, Katsyaryna Nikitsenka, cinq jours d'emprisonnement ; c) le 23 juin 2011, Zmitser Kazak, 28 unités de base journalières (980 000 BLR) ; d) le 20 décembre 2010, Dzianis Dzyezidzenka, douze jours d'emprisonnement ; e) le 20 décembre 2010, Syarhey Navumovich, quatorze jours d'emprisonnement ; f) le 20 décembre 2010, Wsevalad Kavalenka, quinze jours d'emprisonnement ; g) le 20 décembre 2010, Dzyanis Tsupa, quinze jours d'emprisonnement ; h) le 20 décembre 2010, Syarhey Makashyn, dix jours d'emprisonnement ; i) le 20 décembre 2010, Illya Zhakhavets, dix jours d'emprisonnement. A infligé à plusieurs reprises des peines d'emprisonnement et de lourdes amendes à des personnes ayant participé à des manifestations pacifiques et, par voie de conséquence, a une responsabilité dans la répression exercée à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique en Biélorussie.
92.	Kolas, Alena Piatrovna Kolos, Elena Petrovna (Kolos, Ydena Petrovna)		Directrice adjointe du centre d'information et d'analyse de l'administration de la présidence. Un protagoniste majeur et une source importante de la propagande d'État qui provoque, soutient et justifie la répression de l'opposition démocratique et de la société civile. L'opposition démocratique et la société civile sont systématiquement présentées de manière négative et dénigrées, en recourant à des informations falsifiées.
93.	Konan, Viktor Aliaksandravich Konon, Viktor Aleksandrovich		A porté atteinte à la démocratie en Biélorussie de manière active. En qualité d'ancien procureur général adjoint, il a été en charge de toutes les activités de renseignement effectuées par le parquet général à l'encontre d'entités indépendantes et d'opposition y compris en 2010, et a été directement impliqué dans ces activités.
94.	Kornau, Uladzimir Uladzimiravich Kornov, Vladimir Vladimirovich		Juge au tribunal de Minsk ayant autorisé le rejet du recours formé par M. Byalyatski. Ales Byalyatski a joué un rôle dans la défense et l'aide des victimes de la répression liée aux élections du 19 décembre 2010 et des mesures répressives dirigées contre la société civile et l'opposition démocratique.
95.	Korzh, Ivan Aliakseevich Korzh, Ivan Alekseevich		Chef du KGB pour la région de Hrodna. Porte une responsabilité dans la répression exercée par le KGB à l'encontre de la société civile et des opposants politiques dans la région de Hrodna.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
96.	Kozik, Leanid Piatrovich Kozik, Leonid Perrovich	Date de naissance : 13.7.1948 Lieu de naissance : Borisov N° de carte d'identité : 3130748A017PB8	Chef de la fédération des syndicats. Ancien vice-premier ministre et chef adjoint de l'administration de la présidence. Personnalité majeure et militant important du régime. Il porte une responsabilité pour les infractions lors de la création entachée d'irrégularités de commissions électorales, dans lesquelles la plus grande partie des membres représentent les syndicats partisans du régime, et lors de la nomination entachée d'irrégularités de candidats, et pour la manière dont les travailleurs ont été soumis à des pressions afin qu'ils votent en faveur du régime.
97.	Krasheuski, Viktor Krashevski, Viktor		Chef du GRU (services de renseignement militaire). Porte une responsabilité dans la contribution des services de renseignement à la répression de la société civile et des opposants politiques.
98.	Krasouskaya, Zinaida Uladzimirauna (Krasouskaia, Zinaida Uladzimirauna) Krasovskaya, Zinaida Vladimirovna (Krasovskaia, Zinaida Vladimirovna)		Juge au tribunal de l'arrondissement de Leninski (Minsk). En 2010, elle a condamné des représentants de la société civile ayant participé à des manifestations pacifiques et mentionnés ci-après : a) le 20 décembre 2010, Volha Krawchuk, 30 unités de base journalières (1 050 000 BLR) ; b) le 20 décembre 2010, Hanna Charukhina, 30 unités de base journalières (1 050 000 BLR) ; c) le 20 décembre 2010, Alena Dubovik, quinze jours d'emprisonnement ; d) le 20 décembre 2010, Alena Boldzina, douze jours d'emprisonnement ; e) le 20 décembre 2010, Andrey Syrakvash, quinze jours d'emprisonnement ; f) le 20 décembre 2010, Nastassiya Klimko, douze jours d'emprisonnement ; g) le 20 décembre 2010, Viktor Kuwshinaw, quinze jours d'emprisonnement. A infligé à plusieurs reprises des peines d'emprisonnement et de lourdes amendes à des personnes ayant participé à des manifestations pacifiques et, par voie de conséquence, a une responsabilité dans la répression exercée à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique en Biélorussie.
99.	Krot, Ihar Uladzimiravich Krot, Igor Vladimirovich		Ancien juge au tribunal de Minsk. En tant que juge assesseur, a rejeté le recours présenté contre la condamnation du militant politique Vasili Parfenkov lors d'un procès ayant constitué une violation manifeste du code de procédure pénale.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
100.	Krukouski, Viachaslau Iafimavich (Krukouski, Vyachaslau Yafimavich) Kriukovski, Viacheslav Iefimovich (Kryukovski, Vyacheslav Yefimovich)		Ancien président de la Commission électorale régionale de la région de Vitebsk pour l'élection présidentielle de 2010. En tant que tel, il porte une responsabilité pour les atteintes aux normes électorales internationales dans le cadre de l'élection présidentielle du 19 décembre 2010, dans la région de Vitebsk.
101.	Kryshtapovich, Leu Eustafievich (Kryshtapovich, Leu Yeustafievich) Krishtapovich, Lev Evstafievich (Krishtapovich, Lev Yevstafievich)		Directeur adjoint du centre d'information et d'analyse de l'administration de la présidence. Un protagoniste majeur et une source importante de la propagande d'État qui soutient et justifie la répression de l'opposition démocratique et de la société civile. L'opposition démocratique et la société civile sont systématiquement présentées de manière négative et dénigrées, en recourant à des informations falsifiées.
102.	Kukharchyk, Piotr Dzmitryevich Kukharchik, Piotr Dmitrievich	Date de naissance : 22.2.1945 N° de carte d'identité : 3220345A033PB9	Recteur de l'Université d'État de pédagogie de la ville de Minsk. Responsable de l'expulsion d'étudiants ayant participé à des manifestations à la suite de l'élection de décembre 2010.
103.	Kuklis, Mikalai Ivanovich Kuklis, Nikolai Ivanovich		Procureur général adjoint qui porte une responsabilité pour la répression de la société civile à la suite des élections de décembre 2010.
104.	Kuliashou, Anatol Nilavich Kuleshov, Anatoli Nilovich	Date de naissance : 25.7.1959 Lieu de naissance : Ali- Bairamly, Azerbaïdjan N° de carte d'identité : 3250759A066PB3	Conseiller auprès du comité exécutif de la CEI. A pris une part active à la répression de la société civile en Biélorussie. Dans son ancienne fonction de Ministre de l'Intérieur, il avait le commandement des troupes du ministère de l'Intérieur qui ont brutalement réprimé la manifestation pacifique du 19 décembre 2010 et il a montré une certaine fierté à endosser cette responsabilité. Affecté à l'armée de réserve en janvier 2012.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
105.	Kuzniatsou, Ihar Nikonavich Kuznetsov, Igor Nikonovivh		Chef du centre de formation du KGB, ancien directeur du KGB pour la ville de Minsk et sa région. En tant que responsable de la préparation et de la formation du personnel du KGB, il porte une responsabilité dans la répression exercée par le KGB contre la société civile et l'opposition démocratique. Au titre de ses fonctions précédentes, il porte une responsabilité dans la répression menée par le KGB dans la ville de Minsk et dans sa région.
106.	Kuzniatsova, Natallia Anatolieuna Kuznetsova, Natallia Anatolievna (Kuznetsova, Natalya Anatolyevna)	Date de naissance : 1973, Minsk	Juge au tribunal de l'arrondissement Moskovski de la ville de Minsk. Elle a directement pris part à la répression judiciaire exercée à l'égard des personnes qui ont manifesté pacifiquement le 19 décembre 2010. Le 20 décembre 2010, elle a condamné la militante de la société civile Anastasia Lazareva à dix jours d'emprisonnement. Elle a mené le procès en violation manifeste du code de procédure pénale. Elle a retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.
107.	Lapko, Maksim Fiodaravich Lapko, Maksirn Fedorovich (Lapko, Maxim Fyodorovich)		Juge au tribunal de l'arrondissement d'Oktiabrski (Minsk). A directement pris part à la répression judiciaire exercée contre les personnes qui ont manifesté pacifiquement le 19 décembre 2010. Le 20 décembre 2010, il a condamné les militants de la société civile Raman Scherbau et Vital Tratsiakou à dix jours de prison, Yuri Krylovich et Pavel Kavalenka à quinze jours de prison et Zmitser Kremenitski et Uladzimir Yaromenak, militants du "Front de la jeunesse", à respectivement quatorze et quinze jours de prison. En 2012, il a condamné d'autres militants, en particulier des membres du "Front de la jeunesse", à des peines de prison allant de dix à quinze jours. Le 17 juillet 2012, il a condamné Raman Vasiliev et Uladzimir Yaromenak à respectivement douze et quinze jours de prison. A mené les procès en violation manifeste du code de procédure pénale. A retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
108.	Lapo, Liudmila Ivanauna (Lapo, Lyudmila Ivanauna ; Lapo, Ludmila Ivanauna) Lappo, Ludmila Ivanovna (Lappo, Liudmila Ivanovna ; Lappo, Lyudmila Ivanovna)		Juge au tribunal de l'arrondissement de Frunzenski (Minsk). En 2010-2011, elle a condamné les représentants ci-après de la société civile ayant participé à des manifestations pacifiques : a) le 7 juillet 2011, Mikalay Melyanets, dix jours d'emprisonnement ; b) le 30 juin 2011, Uladzimir Shastseryk, dix jours d'emprisonnement ; c) le 30 juin 2011, Eryk Zyakaw, dix jours d'emprisonnement ; d) le 25 avril 2011, Nastassiya Grynman, 25 unités de base journalières (875 000 BLR) ; e) le 20 décembre 2010, Dzmitry Nikishyn, onze jours d'emprisonnement. En 2012-2013, elle a également condamné plusieurs militants à des peines d'emprisonnement. A infligé à plusieurs reprises des peines d'emprisonnement et de lourdes amendes à des personnes ayant participé à des manifestations pacifiques et, par voie de conséquence, a une responsabilité dans la répression exercée à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique en Biélorussie.
109.	Laptseva, Alena Viacheslavauna Lapteva, Elena Viacheslavovna (Lapteva, Yelena Vyacheslavovna)		Juge au tribunal de l'arrondissement Zavodski de la ville de Minsk. Elle a directement pris part à la répression judiciaire des personnes qui ont manifesté pacifiquement le 19 décembre 2010. Le 20 décembre 2010, elle a condamné à dix jours d'emprisonnement les militants de la société civile Raman Maksimenka, Yuras Shpak-Ryzhkov, Hanna Belskaya, Paval Sakolchik, Sviatlana Rubashkina, Uladzimir Parkalau et Tatsyana Vaikovih. Elle a mené les procès en violation manifeste du code de procédure pénale. Elle a retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.
110.	Laptionak, Ihar Mikalaevich Laptionok, Igor Nikolaevich	Date de naissance : 31.8.1947, Minsk	Membre du bureau de l'union des écrivains partisans du régime. Porte une responsabilité dans l'organisation et la réalisation de la diffusion d'informations falsifiées dans les médias contrôlés par l'État. En tant qu'ancien ministre adjoint de l'information, il a joué un rôle clé dans la promotion de la propagande d'État qui soutient et justifie la répression de l'opposition démocratique et de la société civile. Les opposants politiques et la société civile ont été systématiquement présentés de manière négative et ont été dénigrés, en recourant à des informations fausses ou falsifiées.
111.	Lashyn, Aliaksandr Mikhailavich Lashin, Aleksandr Mikhailovich		Procureur général adjoint qui porte une responsabilité pour la répression de la société civile à la suite des élections de décembre 2010.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
112.	Lazavik, Mikalai Ivanavich Lozovik, Nikolai Ivanovich	Date de naissance : 18.1.1951 Nevinyany, Région de Minsk N° de carte d'identité : 3180151H004PB2	Secrétaire de la Commission électorale centrale de Biélorussie. Depuis 2000, c'est l'un des principaux acteurs impliqués dans les falsifications qui ont eu lieu lors des élections et des référendums entachés de fraude, en particulier en 2004, 2006, 2008, 2010 et 2012.
113.	Lemiashona, Anatol Ivanavich Lemeshenok, Anatoli Ivanovich	Date de naissance : 14.5.1947	Président de l'Union des journalistes biélorusses partisans du régime, rédacteur en chef de "Republika", journal du Conseil des ministres. À ce titre, il est l'un des membres les plus virulents et les plus influents de la machine de propagande d'État dans la presse écrite. Il a soutenu et justifié la répression exercée à l'égard des opposants politiques et de la société civile qui sont systématiquement présentés de manière négative et dénigrés, en recourant à des informations falsifiées, notamment après l'élection présidentielle de 2010.
114.	Liabedzik, Mikhail Piatrovich Lebedik, Mikhail Petrovich		Lors de la campagne électorale présidentielle de 2010, il a été nommé président de la commission centrale électorale. Premier chef adjoint du conseil de surveillance chargé de contrôler le respect des procédures et règles applicables dans les médias lors des campagnes électorales. Il a joué à ce titre un rôle actif dans la propagande menée par le régime durant les campagnes électorales de 2010 et de 2012. En septembre 2012, il a refusé que des membres de médias indépendants fassent partie de ce conseil. Premier rédacteur en chef adjoint du journal de l'administration présidentielle et principal journal de propagande "Sovietskaia Belarus". Protagoniste de la politique pro-gouvernementale, qui falsifie les faits et commente de façon partielle les procédures en cours en Biélorussie contre l'opposition démocratique et la société civile, qui ont été systématiquement présentées de manière négative et dénigrées, en particulier après l'élection présidentielle de 2010.
115.	Liaskouski, Ivan Anatolievich Leskovski, Ivan Anatolievich		Chef du KGB pour la région de Gomel et auparavant chef adjoint du KGB pour la région de Gomel. Porte une responsabilité dans la répression exercée par le KGB à l'encontre de la société civile et des opposants politiques dans la région de Gomel.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
116.	Liushty, Siarhei Anatolievich (Lyushtyk, Siarhey Anatolyevich) Liushtyk, Sergei Anatolievich (Lyushtyk, Sergey Anatolyevich)		Juge au tribunal de l'arrondissement de Pervomaïski (Minsk). En 2010-2011, il a condamné les représentants ci-après de la société civile ayant participé à des manifestations pacifiques et : a) le 14 juillet 2011, Vitali Struy, dix unités de base journalières (350 000 BLR) ; b) le 4 juillet 2011, Paval Shalamitski, dix jours d'emprisonnement ; c) le 20 décembre 2010, Tatsyana Sikirytskaya, dix jours d'emprisonnement ; d) le 20 décembre 2010, Yuliya Oranchuk, treize jours d'emprisonnement ; e) le 20 décembre 2010, Mikalay Lapko, douze jours d'emprisonnement ; f) le 20 décembre 2010, Vadzim Pramatoraw, douze jours d'emprisonnement. A infligé à plusieurs reprises des peines d'emprisonnement et de lourdes amendes à des personnes ayant participé à des manifestations pacifiques et, par voie de conséquence, a une responsabilité dans la répression exercée à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique en Biélorussie.
117.	Lomats, Zianon Kuzmich Lomat, Zenon Kuzmich	Date de naissance : 27.1.1944. Karabani	A porté atteinte à la démocratie en Biélorussie de manière active. Dans son ancienne fonction de président du Comité national de contrôle, il a été l'un des principaux protagonistes dans l'affaire concernant M. Ales Byalyatski, l'un des défenseurs des droits de l'homme les plus connus, chef du centre biélorusse pour les droits de l'homme ("Vyasna"), vice-président de la FIDH. M. Byalyatski a joué un rôle actif en défendant et en assistant les personnes touchées par la répression dans le cadre des élections du 19 décembre 2010 et par la répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique.
118.	Lopatko, Alexander Alexandrovich	Chef adjoint de la colonie pénitentiaire IK-9 de Mazyr.	Responsable du traitement inhumain de D. Dashkevich, y compris d'actes de torture et d'un refus d'accès à un avocat. M. Lopatko a fait usage de menaces de violence physique et sexuelle pour forcer D. Dashkevich à signer une demande de grâce.
119.	Lukashenka, Aliaksandr Ryhoravich Ioukachenka, Aleksandr Grigorievich	Date de naissance : 30.8.1954 Lieu de naissance : Kopys, Vitebsk district	Président de la République de Biélorussie.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
120.	Lukashenka, Dzmitry Aliaksandravich Lukashenko, Dmitri Aleksandrovich	Date de naissance : 23.3.1980	Homme d'affaires activement impliqué dans des opérations financières concernant la famille Loukachenka.
121.	Lukashenka, Viktor Aliaksandravich Loukachenka, Viktor Aleksandrovich	Date de naissance : 28.11.1975	Chargé de mission/assistant du président en ce qui concerne la sécurité nationale. En mai 2013, nommé par son père co-superviseur de la commission russo-biélorusse des exportations de potasse. Étant l'un des plus proches collaborateurs de son père, il a joué un rôle essentiel dans les mesures répressives mises en œuvre à l'égard de l'opposition démocratique et de la société civile. En sa qualité de membre clé du Conseil de sécurité de l'État, il porte une responsabilité pour la coordination des mesures répressives prises à l'égard de l'opposition démocratique et de la société civile, en particulier lors de la répression de la manifestation du 19 décembre 2010.
122.	Lukomski, Aliaksandr Valiantsinavich Lukomski, Aleksandr Valentinovich	Date de naissance : 12.8.1971 N° de carte d'identité : 3120871A074PB7	Commandant du régiment spécial du ministère de l'intérieur de la ville de Minsk. Il commandait les troupes qui ont réprimé la manifestation pacifique du 19 décembre 2010, rôle pour lequel il a reçu, en février 2011, une récompense et une lettre de félicitations du président Loukachenka. En juin 2011, il a également commandé les troupes qui ont réprimé des citoyens pacifiques à Minsk.
123.	Lutau Dzmitry Mikhailavich Lutov Dmitri Mikhailovich (Lutov Dmitry Mikhailovich)		Procureur au procès de M. Syarhei Kavalenka, qui a été condamné à une peine de deux ans et un mois de prison pour avoir violé la période probatoire à laquelle il était soumis. M. Kavalenka avait été précédemment condamné à une peine conditionnelle pour avoir accroché un drapeau de couleur blanc-rouge-blanc, symbole du mouvement d'opposition, à un arbre de Noël à Vitebsk. La peine ensuite prononcée par la juge chargée de l'affaire est excessivement sévère par rapport à la nature de l'infraction commise et non conforme au code pénal biélorusse. M. Lutau a agi en violation directe des engagements internationaux de la Biélorussie dans le domaine des droits de l'homme.
124.	Makei, Uladzimir Uladzimiravich (Makey, Uladzimir Uladzimiravich) Makei, Vladimir Vladimirovich (Makey, Vladimir Vladimirovich)	Date de naissance : 5.8.1958, Région de Hrodna N° de carte d'identité : 3050858A060PB5	Ministre des affaires étrangères, ancien chef de l'administration de la présidence. En tant que chef de l'administration de la présidence, il était considéré comme la deuxième personne la plus puissante du régime et, en tant que telle, porte une responsabilité pour l'organisation d'élections entachées de fraude en 2008 et 2010 et pour la répression de manifestants pacifiques qui a suivi.
125.	Maladtsova, Tatsiana Molodtsova, Tatiana		Procureur au tribunal de l'arrondissement de Frunzenski (Minsk), chargée des affaires relatives à Aleksandr Otroshchenkov, Aleksandr Molchanov et Dmitri Novik. Chargée de la mise en œuvre des sanctions administratives et pénales appliquées pour des motifs politiques à des représentants de la société civile.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
126.	Maltsau, Leanid Siamionavich Maltsev, Leonid Semenovich	Date de naissance : 29.8.1949. Vetenevka, district de Slonim. région de Hrodna N° de carte d'identité : 3290849A002PB5	Secrétaire du Conseil de sécurité. Responsable de l'ensemble des services de sécurité de l'État. Il a planifié et ordonné la répression des manifestations pacifiques du 19 décembre 2010.
127.	Maslakou, Valery Anatolievich Maslakov, Valeri Anatolievich		Chef de la division de contre-espionnage militaire du KGB. Est responsable de la répression exercée par le KGB à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique.
128.	Mazouka Anzhalika Mikhailauna Mazovka Anzhelika Mikhailovna		Juge au tribunal de l'arrondissement de Sovetski (Minsk). En 2010-2011, elle a condamné des représentants de la société civile ayant participé à des manifestations pacifiques et mentionnés ci-après : a) le 14 juillet 2011, Bussel Alyaksandr, dix jours d'emprisonnement ; b) le 14 juillet 2011, Syarhey Krukowski, huit jours d'emprisonnement ; c) le 14 juillet 2011, Yahor Kantsin, dix jours d'emprisonnement ; d) le 7 juillet 2011, Vyachaslav Sukhanossik, huit jours d'emprisonnement ; e) le 21 décembre 2010, Andrey Nyanakhaw, quinze jours d'emprisonnement ; f) le 20 décembre 2010, Ihar Myslivets, quinze jours d'emprisonnement ; g) le 20 décembre 2010, Alyaksey Vilkin, douze jours d'emprisonnement ; h) le 20 décembre 2010, Pavai Kharitonaw, douze jours d'emprisonnement. A infligé à plusieurs reprises des peines d'emprisonnement à des personnes ayant participé à des manifestations pacifiques et, par voie de conséquence, a une responsabilité dans la répression exercée à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique en Biélorussie.
129.	Mazouka, Kiryl Viktaravich Mazovka, Kirill Viktorovich	Date de naissance : 1979	Procureur dans l'affaire Dashkevich-Lobov, Dmitri Dashkevich et Eduard Lobov, militants du "Front de la jeunesse" (Molodoi Front), ont été condamnés à plusieurs années d'emprisonnement pour "hooliganisme". Leur incarcération a été motivée par le fait qu'ils ont tous deux participé activement à la campagne électorale de décembre 2010, en faveur d'un des candidats de l'opposition.
130.	Merkul, Natallia Viktarauna Merkul, Natalia Viktorovna (Merkul, Natalya Viktorovna	Date de naissance : 13.11.1964	Directrice du Collège de Talkov, dans le district de Pukhovichi Le 27 janvier 2011, elle a renvoyé Natalia Ilinich, éminent professeur du collège, en raison de ses opinions politiques et de sa participation aux manifestations du 19 décembre 2010.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
131.	Mihun, Andrei Arkadzevich (Mihun, Andrey Arkadzevich) Migun, Andrei Arkadieievich (Migun, Andrey Arkadieievich)	Date de naissance : 5.2.1978 Lieu de naissance : Minsk Adresse : Ul. Goretskovo Maksima 53-16, Minsk Numéro de passeport : MPI313262	Procureur. En 2006, il a traité l'affaire de l'initiative civique "Partenariat" pour la surveillance des élections présidentielles la même année. L'accusation qu'il a formulée contre M. Nikolai Astreiko, M. Timofei Dranchuk, M. Aleksandr Shalaiko et Mme Enira Bronitskaya était clairement motivée par des considérations politiques et comprenait des violations manifestes du code de procédure pénale.
132.	Mikhalchanka, Aliaksei Yakaulevich Mikhalchanka, Aliaksei Iakaulevich Mikhalchenko, Aleksei Yakovlevich (Mikhalchenko, Aleksei Iakovlevich) (Mikhalchenko, Alexey Yakovlevich. Mikhalchenko, Alexey Iakovlevich)	Date de naissance : 1973	Journaliste influent de la chaîne de télévision d'État ONT. Présentateur du programme télévisé "C'est comme ça" (That is how it is)". Cette émission est un instrument de la propagande d'État télévisée qui soutient et justifie la répression des opposants politiques et de la société civile. Les opposants et la société civile sont systématiquement présentés de manière négative et dénigrés, en recourant à des informations falsifiées. Il a joué un rôle particulièrement actif à cet égard après la répression des manifestations pacifiques du 19 décembre 2010 et des protestations qui ont suivi.
133.	Miklashevich, Piotr Piatrovich Miklashevich, Petr Petrovich	Date de naissance : 18.10.1954 Lieu de naissance : Kosuta, région de Minsk	Président de la Cour constitutionnelle et ancien procureur général qui a été actif dans la répression de la société civile et de l'opposition démocratique. Dans ses fonctions antérieures, il a été l'une des personnes principales impliquées dans la répression exercée à l'égard de l'opposition démocratique et de la société civile au cours de la période 2004 à 2008. Depuis sa nomination à la Cour constitutionnelle en 2008, il a appliqué à la lettre les politiques répressives du régime et a validé des lois répressives, même lorsqu'elles étaient en violation de la constitution.
134.	Mitrakhovich, Iryna Aliakseeuna Mitrakhovich, Irina Alekseevna		Juge au tribunal de l'arrondissement d'Oktyabrski (Minsk). A directement pris part à la répression judiciaire des personnes qui ont manifesté pacifiquement le 19 décembre 2010. Le 20 décembre 2010, elle a condamné les militants de la société civile Aleh Yastrutseu et Mark Metsialkou à quinze jours de prison. Le 7 juillet 2011, elle a condamné les militants de la société civile Eduard Baida et Andrei Ratsolka à dix jours de prison et Artsem Starykau à douze jours de prison pour avoir pris part à une manifestation silencieuse. A mené les procès en violation manifeste du code de procédure pénale. A retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.
135.	Morozaou, Viktor Mikalaevich Morozov, Viktor Nikolaevich		Procureur de la région de Hrodna qui porte une responsabilité pour la répression de la société civile à la suite des élections de décembre 2010.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
136.	<p>Motyl, Tatsiana Iaraslavauna (Motyl, Tatsiana Yaraslavauna)</p> <p>Motyl, Tatiana Iaroslavovna (Motyi, Tatyana Yaroslavovna)</p>		<p>Juge au tribunal de l'arrondissement Moskovski de la ville de Minsk.</p> <p>Elle a directement pris part à la répression judiciaire exercée à l'égard des personnes qui ont manifesté pacifiquement le 19 décembre 2010. Le 10 janvier 2011, elle a condamné le militant du mouvement "Front de la jeunesse" Yulian Misiukevich à douze jours d'emprisonnement et le 21 et le 31 janvier 2011 respectivement, elle a condamné le militant politique Usevalad Shasharin ainsi que le militant de la société civile Tsimafe Atranshankau à neuf jours d'emprisonnement.</p> <p>Elle a également condamné, pour leur participation à une action de soutien aux prisonniers politiques, le défenseur des droits de l'homme Mikhail Matskevich à dix jours d'emprisonnement le 27 décembre 2010 et le militant de la société civile Valer Siadou à douze jours d'emprisonnement le 20 janvier 2011.</p> <p>Elle a également pris directement part à la répression judiciaire exercée contre des militants de la société civile en 2011. Les 4 et 7 juillet 2011, elle a condamné à dix jours d'emprisonnement Anton Glinisty et Andrei Ignatchyk. Elle a également pris directement part à la répression judiciaire exercée à l'égard de militants politiques en 2012.</p> <p>Le 22 février 2012, elle a condamné Pavel Vinagradau, l'un des militants politiques les plus connus, à dix jours d'emprisonnement, et l'a également soumis le 10 avril 2012 à une surveillance policière préventive pendant deux ans. Le 23 mars 2012, elle a condamné les militants politiques Mikhas Kostka et Anastasia Shuleika du mouvement "Révolution par les réseaux sociaux" à cinq jours d'emprisonnement.</p> <p>Le 21 avril 2012, elle a de nouveau condamné cette dernière à dix jours d'emprisonnement.</p> <p>Les 24, 25 et 26 mai 2012, elle a condamné Uladzimir Yaromenak, Zmitser Kremenetski et Raman Vasiliev, militants du "Front de la jeunesse", à respectivement dix, dix et douze jours d'emprisonnement.</p> <p>Le 22 juin 2012, elle a condamné le journaliste d'Euroradio Paval Sverdlou à quinze jours d'emprisonnement. Le 18 juillet 2012, elle a condamné la militante Katsiarina Halitskaya à dix jours d'emprisonnement. Les 8 et 9 novembre 2012, elle a de nouveau condamné les militants du Front de la jeunesse, Uladzimir Yaromenak et Raman Vasiliev à quinze jours d'emprisonnement. Le 7 mai 2013, elle a condamné le militant Aliksandr Yarashevkh à douze jours d'emprisonnement. Elle a mené les procès en violation manifeste du code de procédure pénale. Elle a retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elle.</p>

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
137.	Navumau, Uladzimir Uladzimiravich Naumov, Vladimir Vladimirovich	Date de naissance : 7.2.1956, Lieu de naissance : Smolensk (Russie)	N'a pas pris de mesure pour enquêter sur les disparitions non résolues de Yuri Zakharenko, Viktor Gonchar, Anatoly Krasovski et Dmitri Zavadski en Biélorussie en 1999-2000. Ancien Ministre de l'Intérieur et également ancien chef du service de sécurité du président. En tant que Ministre de l'Intérieur, il a été chargé de la répression des manifestations pacifiques jusqu'à son départ à la retraite, le 6 avril 2009, pour des raisons de santé.
138.	Nazaranka, Vasil Andreyevich Nazarenko, Vasili Andreevich		Juge au tribunal de Minsk. En tant que juge Principal, a rejeté les recours présentés contre les condamnations des militants politiques et de la société civile Vasili Parfenkov et (en tant que juge assesseur) Dmitri Dashkevich et Eduard Lobov. Ces procès ont été menés en violation manifeste du code de procédure pénale.
139.	Niakrasava, Alena Tsimafeeuna Nekrasova, Elena Timofeevna (Nekrasova, Ye!ena Timofeyevna)		Juge au tribunal de l'arrondissement Zavodski de la ville de Minsk. Elle a directement pris part à la répression judiciaire des personnes qui ont manifesté pacifiquement le 19 décembre 2010. Le 20 décembre 2010, elle a condamné à quinze jours d'emprisonnement les militants de la société civile Tatsyana Grechanikava, Alyaksandr Baranou, Yevhen Tsarykau, Maryna Paulouskaya et Andrei Zialiony. Les 4 et 7 juillet 2011 et le 6 octobre 2011, elle a condamné plusieurs militants (Katsiarina Davydzik, dix jours d'emprisonnement ; Yauguenia Kamarova, dix jours d'emprisonnement ; Aleh Bazhok, dix jours d'emprisonnement ; Yan Melnikau, cinq jours d'emprisonnement). Elle a mené les procès en violation manifeste du code de procédure pénale. Elle a retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.
140.	Niavyhlas, Henadz Mikalaevich Nevyglas, Gennadi Nikolaevich	Date de naissance : 11.2.1954 Lieu de naissance : district de Parakhonsk, Pinsk N° de carte d'identité : 3110254A014PB5	Secrétaire général adjoint de l'Organisation du traité de sécurité collective et ancien chef du service de sécurité du président, ancien chef du Conseil national de sécurité, ancien chef de l'administration de la présidence et en tant que tel, il est directement responsable de l'organisation des élections entachées de fraude en 2006 et de la répression de manifestants pacifiques qui ont suivi.
141.	Orda, Mikhail Siarheevich Orda, Mikhail Sergeievich	Date de naissance : 28.9.1966 Lieu de naissance : Diatlovo, région de Hrodna N° de carte d'identité : 3280966A011PB2	A porté atteinte à la démocratie en Biélorussie de manière active. Chef de la représentation du Comité permanent de l'Union à Minsk. Ancien membre de la chambre basse et ancien président de la BRSM (Union républicaine de la jeunesse biélo-russe). Dans le cadre de cette dernière fonction, il a notamment été le principal organisateur d'actions perpétrées par des militants de la BRSM à l'encontre de manifestants pacifiques qui protestaient contre les élections présidentielles entachées de fraude en 2006.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
142.	Padabed, Iury Mikalaevich (Padabed, Yury Mikalaevich) Podobed, Iuri Nikolaevich (Podobed, Yuri Nikolaevich)	Date de naissance : 5.3.1962, Lieu de naissance : Slutsk (région de Minsk)	Chef du service de sécurité de la société holding Triple détenue par M. Yuri Chizh, ancien chef de l'unité des forces spéciales, ministère de l'intérieur. En tant que commandant des troupes anti-émeutes intérieures, il est directement responsable de la répression violente de manifestations pacifiques, notamment en 2004 et 2008, et a été directement impliqué dans celles-ci.
143.	Padaliak, Eduard Vasilievich (Padalyak, Eduard Vasilyevich) Podoliak, Eduard Vasilievich (Podolyak, Eduard Vasilyevich)		Vice-président de l'association scientifique industrielle biélorusse, favorable au régime. A porté atteinte à la démocratie en Biélorussie de manière active. En tant qu'ancien membre de la Commission électorale centrale, il porte une responsabilité pour les atteintes aux normes électorales internationales dans le cadre de l'élection présidentielle du 19 décembre 2010.
144.	Padhaiski, Henadz Danatavich Podgaiski, Gennadi Donatovich		Directeur du Collège d'État polytechnique de la ville de Minsk. Responsable de l'expulsion d'étudiants ayant participé à des manifestations à la suite de l'élection de décembre 2010.
145.	Paluyan, Uladzimir Mikalaevich (Paluian, Uladzimir Mikalaevich) Poluyan, Vladimir Nikolaevich (Poluyan, Vladimir Nikolaevich)	Date de naissance : 1961. village de Nekrashevichi, district de Karelichy, région de Hrodna	Ministre des droits et taxes, il supervise les services fiscaux ayant apporté leur concours à la procédure pénale menée contre M. Byalyatski, accusé de fraude fiscale. Ales Byalyatski a joué un rôle dans la défense et l'aide des victimes de la répression liée aux élections du 19 décembre 2010 et des mesures répressives dirigées contre la société civile et l'opposition démocratique.
146.	Paulichenka, Dzmitry Valerievich Pavlichenko, Dmitri Valerievich (Pavlichenko, Dmitriy Valeriyevich)	Date de naissance : 1966. Lieu de naissance : Vitebsk	Personne clé dans les disparitions non résolues de Yuri Zakharenko, Viktor Gonchar, Anatoly Krasovski et Dmitri Zavadski en Biélorussie en 1999-2000. Homme d'affaires, chef à titre honorifique de l'Association des vétérans des forces spéciales du ministère de l'intérieur, ancien chef des forces spéciales au ministère de l'intérieur (SOBR).
147.	Peftsieu, Uladzimir Paulavich (Peftsiyeu, Uladzimir Paulavich) Peftiev, Vladimir Pavlovich (Peftiyev, Vladimir Pavlovich)	Date de naissance : 1 ^{er} juillet 1957. Berdyansk, Zaporozhskaya Oblast, Ukraine N° de passeport actuel : MP2405942	Personne associée au président Loukachenka, à Viktor Loukachenka et Dzmitry Loukachenka. Profite du régime Loukachenka et lui apporte son soutien. Officie comme conseiller économique du président Loukachenka et est l'un des principaux soutiens financiers du régime par l'intermédiaire de ses intérêts financiers, parmi lesquels figure la société, BT Telecommunications.
148.	Piakarski, Aleh Anatolievich Pekarski, Oleg Anatolievich	N° de carte d'identité : 3130564A041PB9	A pris une part active à la répression de la société civile en Biélorussie. Ancien premier ministre adjoint de l'intérieur qui porte une responsabilité pour la répression de la société civile à la suite des élections de décembre 2010.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
149.	Piatkevich, Natallia Uladzimirauna Petkevich, Natalia Vladimirovna (Petkevich, Natalya Vladimirovna)	Date de naissance : 24.10.1972 Lieu de naissance : Minsk N° de carte d'identité : 4241072A012PBI	Assistante du président et ancien chef adjoint de l'administration de la présidence. Dans ses fonctions antérieures, elle était chargée des questions juridiques dans l'administration de la présidence et est directement responsable de l'organisation des élections entachées de fraude en 2006 et 2010.
150.	Poludzen, Iauhen Iauhenavich (Paludzen, Yauhen Yauhenavich Poluden, Evgeni Evgenievich (Poluden, Yevgeni Yevgenyevich)	Date de naissance : 30.1.1962 N° de carte d'identité : 3300162A006PB3	Ancien ministre adjoint de l'intérieur et chef de la milice. Sous son commandement, les forces de la milice ont brutalement réprimé la manifestation pacifique du 19 décembre 2010.
151.	Prakopau, Yury Viktaravich (Prakopau, Jury Viktaravich) Prokopov, Iuri Viktorovich (Prokopov, Yuri Viktorovich)	Date de naissance : 7.10.1978 N° de carte d'identité : 3071078A031PB4	Journaliste haut placé et influant de la chaîne de télévision d'État "Pervi" (N°1). Il est le présentateur du programme télévisé "Centre d'attention" ("In the center of attention"). Cette émission est un instrument de la propagande d'État télévisée qui soutient et justifie la répression des opposants politiques et de la société civile. Les opposants politiques et la société civile sont systématiquement présentés de manière négative et dénigrés, en recourant à des informations largement falsifiées. Il a joué un rôle particulièrement actif à cet égard après la répression des manifestations pacifiques du 19 décembre 2010 et des protestations qui ont suivi.
152.	Praliaskouski, Aleh Vitoldavich Proleskovski, Oleg Vitoldovich (Proleskovsky, Oleg Vitoldovich)	Date de naissance : 1.10.1963 Lieu de naissance : Zagorsk (Sergijev Posad/Russia) Adresse : 11, Office n° 508 Biélorussie	Ministre de l'information, ancien chef adjoint de l'administration du président, ancien chef de la direction générale pour l'idéologie dans l'administration de la présidence, ancien directeur du centre d'analyse et d'information dans l'administration du président. Il a été un protagoniste majeur et une des principales sources de la propagande d'État et du soutien idéologique pour le régime. Il a été promu à la position de ministre et, depuis, continue à se faire la voix de la propagande pour les actes du régime et soutient ceux-ci à l'égard de l'opposition démocratique et de la société civile.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
153.	Pratasavitskaia, Natallia Uladzimirauna Protosovitskaia, Natalia Vladimirovna (Protosovitskaya, Natalia Vladimirovna ; Protosovitskaya, Natalya Vladimirovna)		Juge au tribunal de l'arrondissement d'Oktiabrski (Minsk). A directement pris part à la répression judiciaire des personnes qui ont manifesté pacifiquement le 19 décembre 2010. Le 20 décembre 2010, elle a condamné les militants de la société civile Siarhei Sheuchenka, Katsiaryna Sliadzeuskaya et Aliaksandra Chemisava à dix jours de prison et Yauhen Mironau, Ihar Matsuta, Illya Laptseu, Mikhail Korzun et Vital Murashkevich à quinze jours de prison. Le 13 janvier 2011, elle a condamné le célèbre journaliste Andrei Pochobut à quinze jours d'emprisonnement. Le 31 octobre 2011, elle a condamné la militante Volha Bandarenka à dix jours d'emprisonnement. Le 26 mars 2013, elle a condamné le militant Ihar Simirou à dix jours d'emprisonnement. Elle a mené les procès en violation manifeste du code de procédure pénale, A retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.
154.	Putsyla, Uladzimir Ryhoravich (Putsila, Uladzimir Ryhoravich) Putsilo, Vladimir Grigorievich (Putsilo, Vladimir Grigoryevich)		Juge à la Cour suprême. Ancien président et juge du tribunal de Minsk chargé en dernier ressort de contrôler les verdicts (rendus par le tribunal de première instance et confirmés par la cour d'appel) dans l'affaire Pavel Severinets, prisonnier politique reconnu internationalement (co-président du comité d'organisation chargé de créer le parti chrétien-démocrate biélorusse et directeur de campagne de Vital Rymachevski, candidat à l'élection présidentielle de 2010), ainsi que dans l'affaire Alexandre Otrochtchenkov, ancien prisonnier politique (attaché de presse d'Andrei Sannikov, candidat à l'élection présidentielle de 2010). A rejeté le recours judiciaire introduit contre ces verdicts, en violation manifeste du code de procédure pénale.
155.	Pykina, Natallia Mikhailauna Pykina, Natalia Mikhailauna Pikina, Natalia Mikhailovna (Pykina, Natalya Mikhailovna)	Date de naissance : 20.4.1971. Lieu de naissance : Rakov	Chargée de la mise en œuvre des sanctions administratives et pénales appliquées pour des motifs politiques à des représentants de la société civile. Juge au tribunal de l'arrondissement de Partizanski (Minsk), chargée de l'affaire Likhovid. Le 29 mars 2011, elle a condamné M. Likhovid, militant du "Mouvement pour la liberté", à une peine d'emprisonnement de trois ans et demi.
156.	Radzkou, Aliaksandr Mikhailavich Radkov, Aleksandr Mikhailovich	Date de naissance : 1.7.1951 Lieu de naissance : Votnia, Mohilev region N° de carte d'identité : 3010751M102PBO	Premier chef adjoint de l'administration du président, ancien ministre de l'éducation. Il a fermé l'Université des Humanités européennes, a ordonné des répressions à l'égard des étudiants de l'opposition et a organisé les étudiants afin de les forcer à voter. Il a joué un rôle actif dans l'organisation des élections entachées de fraude en 2008, 2010 et 2012, et dans la répression à l'égard de manifestants pacifiques à la suite des élections en 2008 et 2010. Il est très proche du président Loukachenka. Il est chef de "Belaya Rus", la principale organisation idéologique et politique du régime.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
157.	Rakhmanava, Maryna Iurievna Rakhmanova, Marina Iurievna		Membre de la Commission électorale centrale (CEC). En qualité de membre de la Commission électorale centrale, elle porte une responsabilité pour les atteintes aux normes électorales internationales dans le cadre de l'élection présidentielle du 19 décembre 2010 et des élections législatives de septembre 2012.
158.	Ravinskaia, Tatsiana Uladzimirauna (Ravinskaya, Tatsiana Uladzimirauna) Revinskaia, Tatiana Vladimirovna (Revinskaya, Tatiana Vladimirovna ; Revinskaya, Tatyana Vladimirovna)		Juge au tribunal de la ville de Minsk. Ancien juge au tribunal de l'arrondissement Perchamayski de la ville de Minsk. Le 27 avril 2011, elle a condamné à deux ans d'emprisonnement l'homme politique Dmitri Bandarenka, coordinateur de la campagne "Biélorussie européenne" de l'ancien candidat à la présidentielle A. Sannikau. Elle a mené le procès en violation manifeste du code de procédure pénale. Elle a retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.
159.	Reliava, Aksana Anatolyeuna (Raliava Aksana Anarolyeuna) Relyava, Aksana Anatolieuna		Juge au tribunal de l'arrondissement de Sovetski (Minsk). En 2010-2011, elle a condamné des représentants de la société civile ayant participé à des manifestations pacifiques et mentionnés ci-après : a) le 23 juin 2011, Yuri Khalyezin, vingt unités de base journalières (700 000 BLR) ; b) le 23 juin 2011, Alyaksandr Rutski, vingt unités de base journalières (700 000 BLR) ; c) le 28 mars 2011, Viktor Ivashkevich, dix jours d'emprisonnement ; d) le 21 décembre 2010, Arsen Asmanaw, quinze jours d'emprisonnement ; e) le 20 décembre 2010, Alyaksandr Kudlayew, 30 unités de base journalières ; f) le 20 décembre 2010, Vitaut Tryputsin, quinze jours d'emprisonnement ; g) le 20 décembre 2010, Andrey Assipenka, quinze jours d'emprisonnement ; h) le 20 décembre 2010, Dzyanis Ardabatski, quinze jours d'emprisonnement ; i) le 20 décembre 2010, Andrey Kazlowski, quinze jours d'emprisonnement et 1 050 000 BLR. Le 29 avril 2013, elle a condamné les militants Ihar Trukhanavich et Aliaksandr Tamahurski pour leur participation active à la marche de Tchernobyl réprimée à Minok. A infligé à plusieurs reprises des peines d'emprisonnement et de lourdes amendes à des personnes ayant participé à des manifestations pacifiques et, par voie de conséquence, a une responsabilité dans la répression exercée contre la société civile et l'opposition démocratique en Biélorussie.
160.	Rubinau, Anatol Mikalaevich Rubinov, Anatoli Nikolaevich	Date de naissance : 15.4.1939 Mohilev	Président de la chambre haute du Parlement, ancien chef adjoint responsable des médias et de l'idéologie de l'administration de la présidence (2006-2008). À ce titre, il a été un protagoniste majeur et une des principales sources de la propagande d'État et du soutien idéologique pour le régime.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
161.	Rusak, Viktor Uladzimiravich Rusak, Viktor Vladimirovich	Date de naissance : 4.5.1955 Lieu de naissance : Minsk	Membre de la chambre basse du Parlement, vice-président de la commission sur la sécurité nationale. Ancien chef du service du KGB chargé de la sécurité économique. Il porte une responsabilité dans la répression exercée par le KGB à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique.
162.	Rybakou, Aliaksei Vasilievich (Rybakov, Aliaksey Vasilievich) Rybakov, Aleksei Vasilievich (Rybakov, Alexey Vasilievich)	Date de naissance : 31.7.1966 Adresse : Ul. Yesenina 31-1-104, Minsk Numéro de passeport : MP2937413	Juge de la Cour suprême. En sa qualité d'ancien juge au tribunal d'arrondissement de Minsk Moskovski, actuellement juge de la Cour suprême, il a condamné l'ancien candidat à la présidence, M. Alexandre Kazulin, à une peine de prison de cinq ans et demi pour avoir organisé, en mars 2006, des protestations contre les élections entachées d'irrégularités. Il a mené le procès en violation manifeste du code de procédure pénale.
163.	Saikouski Valeri Yosifavich Saikovski Valeri Yosifovich	Date de naissance : 1977	En janvier 2012, il a été nommé directeur adjoint de la commission d'enquête (division de Minsk). Procureur au tribunal de l'arrondissement de Pervomaïski (Minsk), chargé du procès d'Ales Byalyatski, l'un des plus éminents défenseurs des droits de l'homme, chef du centre des droits de l'homme biélorusse 'Vyasna' et vice-président de la FIDH. L'accusation qu'il a formulée était clairement et directement motivée par des considérations politiques et constituait une violation manifeste du code de procédure pénale. Ales Byalyatski a joué un rôle dans la défense et l'aide des victimes de la répression liée aux élections du 19 décembre 2010 et des mesures répressives prises à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique.
164.	Samaliuk, Hanna Valerieuna Samoliuk, Anna Valerievna (Samolyuk, Anna Valeryevna)		Ancien juge au tribunal de l'arrondissement de Frunzenski (Minsk). A directement pris part à la répression judiciaire des personnes qui ont manifesté pacifiquement le 19 décembre 2010. Le 20 décembre 2010, elle a condamné le militant de la société civile Alyaksandr Stsiashenka à dix jours de prison. A mené le procès en violation manifeste du code de procédure pénale. A retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.
165.	Sanko Ivan Ivanavich Sanko Ivan Ivanovich		Commandant, enquêteur principal du KGB. A dirigé des enquêtes lors desquelles des preuves falsifiées ont notamment été utilisées contre des militants de l'opposition au centre de détention du KGB à Minsk, après la répression de la manifestation contre les résultats de l'élection présidentielle du 19 décembre 2010 à Minsk. M. Sanko a agi en violation manifeste des droits de l'homme en privant des personnes de leur droit à un procès équitable et en violation des engagements internationaux de la Biélorussie dans le domaine des droits de l'homme.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
166.	Sauko, Valery Iosifavich Savko, Valeri Iosifovich		Chef de la section syndicale de Hrodna favorable au régime. Ancien président de la Commission électorale régionale de la région de Hrodna pour l'élection présidentielle de 2010. En tant que tel, il porte une responsabilité pour les atteintes aux normes électorales internationales dans le cadre de l'élection présidentielle du 19 décembre 2010, dans la région de Hrodna.
167.	Shaeu, Valiantsin Piatrovich (Shayeu, Valyantsin Piatrovich) Shaev, Valentin Petrovich (Shayev, Valentin Petrovich)		Chef de la Commission, ancien directeur adjoint de la commission d'enquête et ancien procureur de la région de Homel. Est responsable de la répression de la société civile à la suite des élections de décembre 2010.
168.	Shahrai, Ryta Piatrouna Shagrai, Rita Petrovna		Vice-présidente au tribunal de l'arrondissement Partisnaski de la ville de Minsk, ancienne juge au tribunal de l'arrondissement d'Oktiabrski (Minsk). A directement pris part à la répression judiciaire des personnes qui ont manifesté pacifiquement le 19 décembre 2010. Le 20 décembre 2010, elle a condamné les militants de la société civile Ales Sobal, Maksim Hrishel et Kastantsin Chufistau à dix jours de prison et Siarhei Kardymon à quinze jours de prison. Le 7 juillet 2011, elle a condamné le militant Artur Zauharodny à treize jours d'emprisonnement. Le 12 octobre 2012, elle a condamné les militants Aleh Korban et Uladzimir Siarheeu à cinq jours d'emprisonnement. A mené les procès en violation manifeste du code de procédure pénale. A retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elle.
169.	Shamionau Vadzim Iharavich Shamenov Vadim Igorevich (Shamyonov Vadim Igorevich)		Capitaine, chef de l'unité opérationnelle de la colonie pénitentiaire IK-17, située à Chklow. A exercé des pressions sur des prisonniers politiques en les privant de leur droit à la correspondance et a eu recours à la menace afin de leur extorquer des aveux. Est directement responsable de la violation des droits de l'homme de prisonniers politiques et de militants de l'opposition par le recours à des traitements ou peines cruels, inhumains ou dégradants. M. Shamionau a agi en violation directe des engagements internationaux de la Biélorussie dans le domaine des droits de l'homme.
170.	Shastakou Maksim Aliaksandravich (Shastakou Maxim Aliaksandravich) Shestakov, Maksim Aleksandrovich (Shestakov, Maxim Alexandrovich)		Procureur ayant poursuivi M. Byalyatski devant le tribunal de l'arrondissement de Pervomaïski (Minsk) après que celui-ci ait présenté au tribunal une requête concernant sa détention. Ales Byalyatski a joué un rôle dans la défense et l'aide des victimes de la répression liée aux élections du 19 décembre 2010 et des mesures répressives dirigées contre la société civile et l'opposition démocratique.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
171.	Shchurok, Ivan Antonovich Shchurok, Ivan Antonovich		Membre de la Commission électorale centrale (CEC). En qualité de membre de la Commission électorale centrale, il porte une responsabilité pour les atteintes aux normes électorales internationales dans le cadre de l'élection présidentielle du 19 décembre 2010 et des élections législatives de septembre 2012.
172.	Sheiko, Ina Valerieuna (Shaiko, Ina Valerieuna Sheyko, Ina Valerieuna) Sheyko, Inna Valerievna (Sheiko, Inna Valeryevna)		Ancien juge au tribunal central de l'arrondissement de Minsk. En 2011, elle a condamné des représentants de la société civile ayant participé à des manifestations pacifiques et mentionnés ci-après : a) le 21 juillet 2011, Pavel Shapavalaw, douze jours d'emprisonnement ; b) le 21 juillet 2011, Yawhen Ivanyuk, douze jours d'emprisonnement ; c) le 14 juillet 2011, Pavel Khadzinski, 25 unités de base journalières (875 000 BLR) ; d) le 23 juin 2011, Andrey Sudnik, 25 unités de base journalières (875 000 BLR) ; e) le 23 juin 2011, Usevalad Yatskow, 30 unités de base journalières (1 050 000 BLR) ; f) le 28 avril 2011, Alyksandr Kudlaew, 50 unités de base journalières (1 750 000 BLR). A infligé à plusieurs reprises des peines d'emprisonnement et de lourdes amendes à des personnes ayant participé à des manifestations pacifiques et, par voie de conséquence, a une responsabilité dans la répression exercée à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique en Biélorussie.
173.	Sheiman, Viktar Uladzimiravich (Sheyman, Viktar Uladzimiravich) Sheiman, Viktor Vladimirovich (Sheyman, Viktor Vladimirovich)	Date de naissance : 26.5.1958 Lieu de naissance : région de Hrodna	Chef du service de gestion de l'administration présidentielle. Porte une responsabilité pour les disparitions non résolues de Yuri Zakharenko, Viktor Gonchar, Anatoly Krasovski et Dmitri Zavadski en Biélorussie en 1999-2000. Ancien Secrétaire du Conseil de sécurité. M. Sheiman est encore chargé de mission/assistant du président.
174.	Shestakou, Iury Valerievich (Shestakou, Yury Valerievich) Shestakov, Iuri Valerievich (Shestakov, Yuri Valerievich)		Juge et vice-président du tribunal de l'arrondissement Moskovski de la ville de Minsk. Il a directement pris part à la répression judiciaire exercée contre les personnes qui ont manifesté pacifiquement le 19 décembre 2010. Les 20 et 27 décembre 2010, il a condamné à dix jours d'emprisonnement les militants de la société civile Ilya Vasilievich, Nadzeya Chayukhova, Tatsiana Radzetskaya, Siarhei Kanapatski et Volha Damarad. Le 20 décembre 2010, il a condamné le militant Siarheu Kanapatski pour la commémoration de la répression du 19 décembre 2010. Il a mené les procès en violation manifeste du code de procédure pénale. Il a retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
175.	Shuhaeu, Siarhei Mikhailavich (Shuhayeu, Siarhei Mikhailavich) Shugaev, Sergei Mikhailovich (Shugayev, Sergey Mikhailovich)		Chef de la division contre-espionnage du KGB et ancien directeur adjoint du service de contre-espionnage du KGB. Porte une responsabilité dans la répression exercée par le KGB contre la société civile et l'opposition démocratique.
176.	Shved, Andrei Ivanavich Shved, Andrei Ivanovich (Shved, Andrey Ivanovich)		Chef du comité d'État d'expertise juridique. Ancien directeur adjoint de la commission d'enquête et ancien procureur général adjoint et directeur du service des enquêtes. A la demande du KGB, il a lancé en 2011 l'enquête sur M. Ales Byalyatski, l'un des défenseurs des droits de l'homme les plus connus, chef du centre biélorusse pour les droits de l'homme ("Vyasna"), vice-président de la FIDH. M. Byalyatski a joué un rôle actif en défendant et en assistant les personnes touchées par la répression dans le cadre des élections du 19 décembre 2010 et par la répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique en Biélorussie.
177.	Shykarou, Uladzislau Aleksandravich Shikarov, Vladislav Aleksandrovich		Juge au tribunal du district de Zheleznodorozhny (Vitebsk). A condamné en appel plusieurs manifestants, alors qu'ils avaient été jugés non coupables en première instance. Chargé de la mise en œuvre des sanctions administratives et pénales appliquées pour des motifs politiques à des représentants de la société civile y compris au militant politique Siarhei Kavalenka.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
178.	Shylko, Alena Mikalaeuna Shilko, Elena Nikolaevna (Shilko, Yelena Nikolaevna)		<p>Juge au tribunal de la ville de Minsk, ancien juge au tribunal de l'arrondissement Moskovski de la ville de Minsk.</p> <p>Elle a directement pris part à la répression judiciaire exercée à l'égard des personnes qui ont manifesté pacifiquement le 19 décembre 2010. Les 20, 24 et 30 décembre 2010, elle a condamné les militants de la société civile Ihar Shershan, Zmitser Shurkhai et Franak Viachorka à respectivement douze, dix et douze jours d'emprisonnement.</p> <p>Le 24 janvier 2012, elle a rejeté le recours formé par Ales Byalyatski contre la peine prononcée à son encontre par le tribunal du district Pervomaïski de la ville de Minsk alors que le procès de Byalyatski avait constitué une violation manifeste du code de procédure pénale. Byalyatski a joué un rôle dans la défense et l'aide des victimes de la répression liée aux élections du 19 décembre 2010 et des mesures répressives prises à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique.</p> <p>Elle a mené les procès en violation manifeste du code de procédure pénale. Elle a retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.</p>
179.	Siankevich, Eduard Aliaksandravich Senkevich, Eduard Aleksandrovich	<p>Date de naissance : 15.4.1952</p> <p>Lieu de naissance : Slonim, région de Hrodna</p>	<p>Membre de la chambre basse du Parlement, vice-président de la commission juridique permanente, ancien procureur de la région de Mohilev qui porte une responsabilité pour la répression de la société civile à la suite des élections de décembre 2010.</p>
180.	Siarheenka, (har Piatrovich Sergeenko, Igor Petrovich (Sergeyenko, Igor Petrovich)	<p>Date de naissance : 14.1.1963</p> <p>Lieu de naissance : Stolitsa, région de Vitebsk</p>	<p>Premier chef adjoint du KGB, ancien chef du KGB pour la région de Moguilev. Porte une responsabilité dans la répression exercée par le KGB à l'encontre de la société civile et des opposants politiques dans la région de Moguilev et en Biélorussie.</p>
181.	Simakhina, Lioubou Siarheeuna Simakhina, Liubov Sergeevna		<p>Juge au tribunal de l'arrondissement Moskovski de la ville de Minsk.</p> <p>Elle a directement pris part à la répression judiciaire exercée à l'égard des personnes qui ont manifesté pacifiquement le 19 décembre 2010.</p> <p>Le 20 décembre 2010, elle a condamné le militant de la société civile Siarhei Barsukou à douze jours d'emprisonnement.</p> <p>Le 8 novembre 2011, elle a condamné le militant de la société civile Paval Siarhei à sept jours d'emprisonnement. Elle a mené les procès en violation manifeste du code de procédure pénale. Elle a retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.</p>

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
182.	Simanau Aliaksandr Anatolievich Simonov Aleksandr Anatolievich	Date de naissance : 1952, Brahin, région de Homel N° de carte d'identité : 3100552C033PB6	Ancien ministre adjoint de la justice chargé du personnel judiciaire, de l'idéologie et du contrôle de l'application des peines. Ses fonctions comprennent la supervision et le contrôle du personnel judiciaire. Il porte une responsabilité en ce qui concerne le rôle et l'action du ministère de la justice et de l'appareil judiciaire biélorusses, qui constituent les principaux instruments de répression de la population, en imposant la propagande d'État au niveau judiciaire et s'assurant que le personnel judiciaire rend des décisions conformes à la nature répressive du régime ou qu'il ferme les yeux sur les actes illicites commis par les services de sécurité contre la population.
183.	Simanouski Dmitri Valerevich Simanovski Dmitri Valerievich		Procureur de l'arrondissement de Pervomaïski (Minsk), chargé de l'affaire concernant Dmitri Bondarenko. L'accusation qu'il a formulée était clairement et directement motivée par des considérations politiques et constituait une violation manifeste du code de procédure pénale. Elle reposait sur une qualification erronée des événements du 19 décembre 2010, qu'aucun élément de preuve, document justificatif ou déposition de témoin ne corroborait.
184.	Sirenka, Viktor Ivanavich Sirenko, Viktor Ivanovich	Date de naissance : 4.3.1962 N° de carte d'identité : 3040362B062PB7	Chef du comité des soins de santé de la ville de Minsk et ancien chirurgien principal de l'hôpital des urgences de Minsk, il ne s'est pas opposé à l'enlèvement du candidat à la présidentielle Nekliayev, qui a été transporté vers son hôpital après avoir été brutalement battu le 19 décembre 2010 et il a, par son inaction, coopéré aux actes d'inconnus en n'appelant pas les services de police par la suite. Cette inaction lui a valu de l'avancement.
185.	Sivakau, Iury Leanidavich (Sivakau, Yury Leanidavich) Sivakov, Iury (Yurij, Yuri) Leonidovich	Date de naissance : 5.8.1946, Lieu de naissance : région de Sakhalin	A orchestré les disparitions non résolues de Yuri Zakharenko, Viktor Gonchar, Anatoly Krasovski et Dmitri Zavadski en Biélorussie en 1999-2000. Recteur adjoint de l'Institut de gestion de Minsk, ancien ministre du tourisme et des sports, ancien ministre de l'intérieur et ancien chef adjoint de l'administration de la présidence.
186.	Skurat, Viktor Vatslavavich Skurat, Viktor Vatslavovich		Chef de la direction municipale de Minsk au département de la sécurité publique du ministère de l'intérieur. En février 2011, il a reçu une récompense et une lettre de félicitations du président Loukachenka pour sa participation active et la bonne application des ordres lors de la répression des manifestations du 19 décembre 2010.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
187.	Slizheuski, Aleh Leanidavich Slizhevski, Oleg Leonidovich	Date de naissance : 16.8.1972 Lieu de naissance : Hrodna Adresse : 10 Kollektornaya str, 220004 Minsk Biélorussie	Ministre de la justice, membre de la Commission électorale centrale (CEC) et ancien chef de la division des organisations sociales et des partis politiques au sein du ministère de la justice. En tant que membre de la CEC, il porte une responsabilité pour les atteintes aux normes électorales internationales qui ont marqué les élections depuis 2007. Par ses différents postes au ministère de la justice et par le pouvoir qu'il a exercé sur l'autorité judiciaire, il a participé de manière active aux répressions exercées à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique en refusant l'enregistrement d'ONG et de partis politiques, ce qui a, dans bien des cas, entraîné leur suppression.
188.	Smalenski, Mikalai Zinouevich Smolenski, Nikolai Zinovievich		Chef adjoint du centre anti-terrorisme de la CEI et ancien chef adjoint du KGB, chargé du personnel et de l'organisation du travail. Il porte une responsabilité dans la répression exercée par le KGB à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique.
189.	Stosh, Mikalai Mikalaevich Stosh, Nikolai Nikolaevich		Ancien président de la Commission électorale régionale de la région de Homel pour l'élection présidentielle de 2010. En tant que tel, il porte une responsabilité pour les atteintes aux normes électorales internationales dans le cadre de l'élection présidentielle du 19 décembre 2010, dans la région de Homel.
190.	Stsiapurka, Uladzimir Mikhailavich Stepurko, Vladimir Mikhailovich		Juge au tribunal de Minsk. En tant que juge principal, a rejeté les recours présentés contre les condamnations des militants politiques et de la société civile Irina Khalip, Sergei Martselev, Pavel Severinets, Dmitri Bondarenko, Dmitri Doronin, Sergei Kazakov, Vladimir Loban, Vitali Matsukevich, Evgeni Sekret et Oleg Fedorkevich. Ces procès ont été menés en violation manifeste du code de procédure pénale. Le 24 janvier 2012, il a rejeté le recours formé par Ales Byalyatski contre la peine prononcée à son encontre par le tribunal de district de Pervomaïski (Minsk) alors que le procès de M. Byalyatski avait constitué une violation manifeste du code de procédure pénale. Ales Byalyatski a joué un rôle dans la défense et l'aide des victimes de la répression liée aux élections du 19 décembre 2010 et des mesures répressives prises à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
191.	Stuk, Aliaksei Kanstantsinovich Stuk, Aleksei Konstantinovich (Stuk, Alexey Konstantinovich)	Date de naissance : 1959	Procureur général adjoint. En 2007-2008, il a ouvert des affaires contre des médias, des journalistes et des partis d'opposition indépendants. Il a autorisé des fouilles par des officiers du KGB, des locaux des radios "Radio Racyja" et "ERB", de la chaîne de télévision "Belsat", des bureaux de Hrodna du front populaire biélorusse et de l'ONG "Batskavshchyna" ainsi que des appartements de 17 journalistes.
192.	Sukharenka, Stsiapan Mikalaevich Sukhorenko, Stepan Nikolaevich	Date de naissance : 27.1.1957 Lieu de naissance : Zdudichi, région de Homel Adresse : Ambassade de la République de Biélorussie auprès de la République d'Arménie Erevan	Ambassadeur auprès du ministère biélorusse des affaires étrangères, ancien président du KGB. Il a menacé des militants pacifiques avant des manifestations en 2006 et a été l'un des principaux acteurs de la répression exercée à l'égard de l'opposition démocratique et de la société civile à la suite des élections entachées de fraude. Il a également été à l'origine de lois et d'amendements législatifs répressifs à l'égard de l'opposition démocratique et de la société civile.
193.	Sukhau Dzmitri Viachaslavavich (Sukhau Dzimitry Viachaslavavich) Sukhov Dmitri Vyacheslavovich (Sukhov Dmitry Viacheslavovich)		Lieutenant-colonel, agent des services du contre-espionnage militaire du KGB. A falsifié des preuves contre des militants de l'opposition et a eu recours à la menace pour leur extorquer des aveux au centre de détention du KGB à Minsk, après la répression de la manifestation contre les résultats de l'élection présidentielle du 19 décembre 2010 à Minsk. Est directement responsable de la violation des droits fondamentaux de prisonniers politiques et de militants de l'opposition par un usage excessif de la force contre ces personnes. M. Sukhau a agi en violation directe des engagements internationaux de la Biélorussie dans le domaine des droits de l'homme.
194.	Svistunova, Valiantsina Mikalaeuna (Svistunova, Valyantsina Mikalayeuna) Svistunova, Valentina Nikolaevna (Svistunova, Valentina Nikolayevna)		Juge au tribunal central de l'arrondissement de Minsk. En 2010-2011, elle a condamné des représentants de la société civile ayant participé à des manifestations pacifiques et mentionnés ci-après : a) le 21 juillet 2011, Volha Bandarenka, dix jours d'emprisonnement ; b) le 21 juillet 2011, Volha Ruskaya, onze jours d'emprisonnement ; c) le 20 décembre 2010, Stanislav Marchyk, quinze jours d'emprisonnement ; d) le 20 décembre 2010, Alyaksandr Stanchyk, dix jours d'emprisonnement ; e) le 20 décembre 2010, Syarhey Anyankow, dix jours d'emprisonnement. Le 26 mars 2013, elle a infligé une amende au militant Aliaksandr Yarashevich. A infligé à plusieurs reprises des peines d'emprisonnement à des personnes ayant participé à des manifestations pacifiques et, par voie de conséquence, a une responsabilité dans la répression exercée à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique en Biélorussie.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
195.	Svorab, Mikalai Kanstantsinovich Svorob, Nikolai Konstantinovich		A pris une part active à la répression de la société civile en Biélorussie. En tant qu'ancien chef adjoint du KGB, il porte une responsabilité dans la répression exercée par le KGB à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique.
196.	Talstashou, Aliaksandr Alehavich Tolstashov, Aleksandr Olegovich		Chef du service du KGB chargé de la protection de l'ordre constitutionnel et de la lutte contre le terrorisme. Il porte une responsabilité dans la répression exercée par le KGB à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique.
197.	Taranda, Aliaksandr Mikhailavich Taranda, Aleksandr Mikhailovich		Rédacteur adjoint du journal de l'administration présidentielle "Sovietskaia Belarus", principal journal de propagande. Il est responsable d'avoir relayé la propagande d'État dans la presse écrite, qui a soutenu et justifié la répression des opposants politiques et de la société civile, systématiquement présentés de manière négative et dénigrés, par le recours à des informations fausses et falsifiées, notamment après l'élection présidentielle de 2010.
198.	Tarapetskaia, Halina Mikhailauna (Tarapetskaya, Halina Mikhailauna) Toropetskaia, Galina Mikhailovna (Toropetskaya, Galina Mikhailovna)		Rédactrice adjointe du journal de l'administration présidentielle "Sovietskaia Belarus", principal journal de propagande. Elle est responsable d'avoir relayé la propagande d'État dans la presse écrite, qui a suscité, soutenu et justifié la répression des opposants politiques et de la société civile, systématiquement présentés de manière négative et dénigrés, par le recours à des informations falsifiées, notamment après l'élection présidentielle de 2010.
199.	Ternavsky, Anatoly Andreevich (Temavski, Anatoli Andreevich ; Ternavskiy, Anatoliy Andreyevich)	Date de naissance : 1950 Lieu de naissance : Donetsk, Ukraine	Personne proche de membres de la famille du président Loukachenka ; sponsor du club sportif du président. Ses activités commerciales dans le secteur du pétrole et des produits pétroliers témoignent des liens étroits qu'il entretient avec le régime, compte tenu du monopole d'État dans le secteur du raffinage pétrolier et du fait que seules quelques personnes sont autorisées à exercer des activités dans le secteur pétrolier. Sa société Uninvest-M est l'une des deux principales sociétés privées exportatrices de pétrole en Biélorussie.
200.	Tratsiak, Piotr Uladzimiravich Tretiak, Petr Vladimirovich (Tretyak, Piotr Vladimirovich)		A pris une part active à la répression de la société civile en Biélorussie. Dans son ancienne fonction de chef adjoint du KGB et de membre de la Commission des radiofréquences du Conseil de sécurité, il porte une responsabilité pour la répression menée par le KGB à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
201.	Traulka Pavel Traulko Pavel		Lieutenant-colonel, ancien agent des services du contre-espionnage militaire du KGB (actuellement chef du service de presse de la commission d'enquête de Biélorussie récemment créée). A falsifié des preuves et a eu recours à la menace pour extorquer des aveux à des militants de l'opposition au centre de détention du KGB à Minsk, après la répression de la manifestation contre les résultats de l'élection présidentielle du 19 décembre 2010 à Minsk. Est directement responsable du recours à des traitements ou peines cruels, inhumains et dégradants et du déni du droit à un procès équitable. M. Traulka a agi en violation directe des engagements internationaux de la Biélorussie dans le domaine des droits de l'homme.
202.	Yuriy Igorevich Trutko	Directeur adjoint de la colonie pénitentiaire IK-2 de Bobruisk	Est responsable des traitements inhumains et cruels infligés aux prisonniers politiques D. Bondarenko, A. Sannikau et A. Beliatski dans la colonie pénitentiaire IK-2 de Bobruisk. Les militants de l'opposition ont été torturés, se sont vu refuser l'accès à une représentation en justice et ont été placés en cellule d'isolement dans la colonie pénitentiaire, placée sous son contrôle. Trutko a exercé des pressions sur A. Beliatski et A. Sannikau pour les forcer à signer une demande de grâce.
203.	Tselitsa, Lidziia Fiodarauna (Tselitsa, Lidzia Fiodarauna ; Tselitsa, Lidziya Fiodarauna) Telitsa, Lidia Fedorovna (Telitsa, Lidia Fedorovna ; Telitsa, Lidiya Fedorovna)		Juge au tribunal de l'arrondissement Moskovski de la ville de Minsk. Elle a directement pris part à la répression judiciaire exercée à l'égard des personnes qui ont manifesté pacifiquement le 19 décembre 2010. Le 20 décembre 2010, elle a condamné le militant de la société civile Mikhail Barsukou à dix jours d'emprisonnement. Elle a mené le procès en violation manifeste du code de procédure pénale. Elle a retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.
204.	Tsertsel, Ivan Stanislavovich Terrel, Ivan Stanislavovich		Chef adjoint du KGB, chargé de la lutte contre la criminalité économique et la corruption. Il porte une responsabilité dans la répression exercée par le KGB à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique.
205.	Tsitsiankova, Alena Viktarauna Titenkova, Elena Viktorovna (Titenkova, Yelena Viktorovna)		Ancien juge au tribunal de l'arrondissement de Partizanski (Minsk). Elle a directement pris part à la répression judiciaire exercée à l'égard des personnes qui ont manifesté pacifiquement le 19 décembre 2010. Le 20 décembre 2010, elle a condamné les militants de la société civile Anton Hulak à quinze jours d'emprisonnement, Ales Milinets et Paval Kamarou à douze jours et Siarhei Piatrushyn à onze jours. En juillet 2011, elle a condamné d'autres militants à des peines de prison de cinq et dix jours. Elle a mené les procès en violation manifeste du code de procédure pénale. Elle a retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
206.	Tupik, Vera Mikhailauna Tupik, Vera Mikhailovna		Juge au tribunal de la ville de Minsk. Ancien vice-président et juge au tribunal de l'arrondissement Leninski de la ville de Minsk. Elle a directement pris part à la répression judiciaire des personnes qui ont manifesté pacifiquement le 19 décembre 2010. Le 20 décembre 2010, elle a condamné les militants de la société civile Natallia Vasilievich à quinze jours d'emprisonnement, et Katsiaryna Parfilieva, Alyaksandr Piatnitski et Sviatlana Rasliakova à dix jours d'emprisonnement. En juillet 2011, elle a condamné d'autres militants à des peines de prison de dix jours. Elle a mené les procès en violation manifeste du code de procédure pénale. Elle a retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.
207.	Tushynski Ihar Heraninavich Tushinski Igor Geroninovich	Adresse : 10 Kollektornaya str. 220004 Minsk Biélorussie	En tant que ministre adjoint de la justice, il est responsable de l'appui juridique fourni aux institutions qui établissent les actes législatifs et réglementaires sur les questions économiques. Il est également responsable de l'homologation des entités juridiques. Il porte une responsabilité en ce qui concerne le rôle et l'action du ministère de la justice et de l'appareil judiciaire biélorusses, qui constituent les principaux instruments de répression de la population, en imposant la propagande d'État au niveau judiciaire, qui suscite et justifie la répression de l'opposition démocratique et de la société civile, ainsi qu'en rejetant ou en annulant l'enregistrement d'ONG ou de partis politiques.
208.	Unukevich, Tamara Vasileuna Vnukevich, Tamara Vasilievna		Juge au tribunal de Minsk. En tant que juge assesseur, a rejeté les recours présentés contre les condamnations des militants politiques et de la société civile Irina Khalip, Sergei Martselev et Pavel Severinets. Ces procès ont été menés en violation manifeste du code de procédure pénale.
209.	Utsiurn, Andrei Aliaksandravich (Utsiurn, Andrey Aliaksandravich ; Utsyurn, Andrei Aliaksandravich) Vtiurin, Andrei Aleksandrovich (Vtiurin, Andrey Aleksandrovich ; Vtyurin, Andrei Aleksandrovich)	Date de naissance : 1971, Penza (Russie)	Chef du détachement de sécurité du président. Sous sa supervision, plusieurs membres de son service ont participé à des interrogatoires de militants politiques après les manifestations du 19 décembre 2010.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
210.	Vakulchyk, Valery Paulavich Vakulchik, Valeri Pavlovich	Date de naissance : 19.6.1964, région de Brest	Chef du KGB, ancien directeur de la commission d'enquête, ancien directeur du centre d'information et d'analyse de l'administration présidentielle, responsable des télécommunications, y compris la surveillance, le filtrage, les écoutes, le contrôle et l'intervention sur différents canaux de communication, par exemple internet. En tant que chef du KGB, est responsable de la menée par le KGB contre la société civile et l'opposition démocratique.
211.	Valchkova, Maryiana Leanidauna (Valchkova, Maryana Leanidauna) Volchkova, Marianna Leonidovna		<p>Juge au tribunal de l'arrondissement de Partizanski (Minsk). En 2010-2011, elle a condamné des représentants de la société civile ayant participé à des manifestations pacifiques et mentionnés ci-après : a) le 7 juillet 2011, Andrey Lelikaw, sept jours d'emprisonnement ; b) le 7 juillet 2011, Yawhen Lapatsik, peine inconnue ; c) le 7 juillet 2011, Uladzimir Syarheyew, onze jours d'emprisonnement ; d) le 4 juillet 2011, Alyaksandr Stsepanenka, cinq jours d'emprisonnement ; e) le 4 juillet 2011, Tatsyana Plyuto, vingt unités de base journalières (700 000 BLR) ; f) le 23 juin 2011, Syarhey Kanaplyannik, vingt unités de base journalières (700 000 BLR) ; g) le 20 décembre 2010, Viktor Furman, onze jours d'emprisonnement ; h) le 20 décembre 2010, Anton Astashow, onze jours d'emprisonnement ; i) le 20 décembre 2010, Valyantsina Navumava, onze jours d'emprisonnement. Le 24 septembre 2012, elle a condamné Andrei et Aliaksei Dvaretski à trois jours d'emprisonnement pour les appels au boycott qu'ils ont lancé la veille des élections.</p> <p>A infligé à plusieurs reprises des peines d'emprisonnement et de lourdes amendes à des personnes ayant participé à des manifestations pacifiques et, par voie de conséquence, elle porte une responsabilité dans la répression exercée contre la société civile et l'opposition démocratique en Biélorussie.</p>
212.	Varapaev, Ihar Ryhoravich (Varapayev, Ihar Ryhoravich) Voropaev, Igor Grigorievich (Voropayev, Igor Grigoryevich)		Directeur général adjoint des travaux scientifiques pour la société "Institut de recherche sur les ordinateurs électroniques", sous le contrôle de la commission industrielle militaire nationale de Biélorussie, et ancien chef du service du KGB chargé des communications nationales. Il porte une responsabilité dans la répression exercée par le KGB à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
213.	Varenik, Natallia Siamionauna Varenik, Natalia Semenovna (Varenik, Natalya Semyonovna)		Juge au tribunal de l'arrondissement de Frunzenski (Minsk). A directement pris part à la répression judiciaire des personnes qui ont manifesté pacifiquement le 19 décembre 2010. Le 20 décembre 2010, elle a condamné les militants de la société civile Valiantsina Furman et Vadzim Klysheika à dix jours de prison. A mené le procès en violation manifeste du code de procédure pénale. A retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.
214.	Vasilevich, Ryhor Aliakseevich Vasilevich, Grigori Alekseevich (Vasilevich, Grigoriy Alekseyevich)	Date de naissance : 13.2.1955 N° de carte d'identité : 3130255AO11PB5	Professeur à l'université d'État de Biélorussie. Ancien procureur général, ancien membre de la chambre haute du Parlement. Il a supervisé les poursuites judiciaires lancées contre l'ensemble des personnes détenues après la répression des manifestations pacifiques du 19 décembre 2010.
215.	Vasilieu, Aliaksei Aliaksandravich (Vasilyeu, Aliaksey Aliaksandravich) Vasiliev, Aleksei Aleksandrovich (Vasilyev, Alexey Alexandrovich)		Directeur du Fonds régional de la propriété. Ancien président de la Commission électorale régionale de la région de Minsk pour l'élection présidentielle de 2010. En tant que tel, il porte une responsabilité pour les atteintes aux normes électorales internationales dans le cadre de l'élection présidentielle du 19 décembre 2010, dans la région de Minsk.
216.	Vehera, Viktar Paulavich Vehera, Viktor Pavlovich		Ancien premier chef adjoint du KGB, chargé du contre-espionnage. À la retraite depuis le 1 ^{er} avril 2013 et affecté à l'armée aux forces de réserve. Il porte une responsabilité dans la répression exercée par le KGB à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique. Il a été l'instigateur de l'affaire sur le prisonnier politique Ales Byalyatski, l'un des défenseurs des droits de l'homme les plus connus, chef du centre biélorusse pour les droits de l'homme ("Vyasna"), vice-président de la FIDH. M. Byalyatski a joué un rôle actif en défendant et en assistant les personnes touchées par la répression dans le cadre des élections du 19 décembre 2010 et par la répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
217.	Volkau, Siarhei Mikhailavich Volkov, Sergei Mikhailovich (Volkov, Sergey Mikhailovich)		A pris une part active à la répression de la société civile en Biélorussie. En tant qu'ancien chef des services de renseignement du KGB, il porte une responsabilité dans la répression exercée par le KGB à l'encontre de la société civile et des opposants politiques.
218.	Yakunchykhin, Aliaksandr Anatolyevich (Iakunchykhin, Aliaksandr Anatolievich) Yakunchikhin, Aleksandr Anatolyevich (Iakunchikhin, Alexandr Anatolievich)		<p>Juge au tribunal central de l'arrondissement de Minsk. En 2010-2011, il a condamné des représentants de la société civile ayant participé à des manifestations pacifiques et mentionnés ci-après : a) le 17 novembre 2011, Alyksandr Makayew, cinq jours d'emprisonnement ; b) le 7 juillet 2011, Illya Tukay, douze jours d'emprisonnement ; c) le 7 juillet 2011, Yawhen Shapchyts, douze jours d'emprisonnement ; d) le 31 janvier 2011, Lyeamid Kulakow, 30 unités de base journalières (1 050 000 BLR) ; e) le 21 décembre 2010, Uladzimir Yaromyenak, quinze jours d'emprisonnement ; f) le 20 décembre 2010, Alyaksey Daroshka, douze jours d'emprisonnement ; g) le 20 décembre 2010, Herman Kakhno, douze jours d'emprisonnement ; h) le 20 décembre 2010, Vital Palyakow, quinze jours d'emprisonnement. Le 27 janvier 2012, il a condamné le défenseur des droits de l'homme Aleh Volchek à quatre jours d'emprisonnement.</p> <p>Le 26 mars 2012, il a condamné le militant Pavel Bahanau à deux jours d'emprisonnement et infligé une amende au militant Uladzimir Dzmitrakou. Il a infligé une amende à un autre militant le 18 juillet 2012.</p> <p>A infligé à plusieurs reprises des peines d'emprisonnement et de lourdes amendes à des personnes ayant participé à des manifestations pacifiques et, par voie de conséquence, a une responsabilité dans la répression exercée à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique en Biélorussie.</p>
219.	Yarmalitski, Siarhei Uladzimiravich Ermolitski, Sergei Vladimirovich (Yermolitski, Sergei Vladimirovich)		Directeur du camp de prisonniers de Chklow. Il est responsable du traitement inhumain infligé aux détenus ainsi que des persécutions visant l'ex-candidat à la présidence Nikolai Statkevich, qui a été emprisonné en liaison avec les événements du 19 décembre 2010 et d'autres détenus.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
220.	Yuferytsyn, Dzmitry Viktaravich (Iuferytsyn, Dzmitry Viktaravich)Yuferitsyn, Dmitri (Dmitry) Viktorovich (Yuferitsin, Dmitri Viktorovich ; Iuferitsyn, Dmitry Viktorovich)		Ancien juge au tribunal de l'arrondissement de Leninski (Minsk). En 2010, il a condamné des représentants de la société civile ayant participé à des manifestations pacifiques et mentionnés ci-après : a) le 20 décembre 2010, Kanstantsin Charukhin, 30 unités de base journalières (1 050 000 BLR) ; b) le 20 décembre 2010, Mikalay Yarmola, quinze jours d'emprisonnement ; c) le 20 décembre 2010, Dzmitry Halka, dix jours d'emprisonnement ; d) le 20 décembre 2010, Viktar Navumaw, douze jours d'emprisonnement ; e) le 20 décembre 2010, Anatol Haldzenka, dix jours d'emprisonnement. A infligé à plusieurs reprises des peines d'emprisonnement et de lourdes amendes à des personnes ayant participé à des manifestations pacifiques et, par voie de conséquence, a une responsabilité dans la répression exercée à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique en Biélorussie.
221.	Zaharouski, Anton Uladzimiravich Zagorovski, Anton Vladimirovich		Procureur de la ville de Minsk, ancien procureur au tribunal de l'arrondissement de Frunzenski (Minsk). Chargé de l'affaire du manifestant Vasili Parfenkov. Chargé de la mise en œuvre des sanctions administratives et pénales appliquées pour des motifs politiques à des représentants de la société civile.
222.	Zaitsau, Vadzim Iurievich Zaitsev, Vadim Iurievich	Date de naissance : 1964, région de Zhitomyr, Ukraine (URSS)	PDG de la société semi-privée Cosmos TV, nommé représentant de l'État par le gouvernement de la Biélorussie. Ancien chef du KGB. Responsable de la transformation du KGB en principal organe de répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique. Responsable de la dissémination, par l'intermédiaire des médias, de fausses informations sur les manifestants du 19 décembre 2010, prétendant qu'ils avaient apporté des matériaux destinés à être utilisés comme armes. Il a personnellement proféré des menaces de mort et des menaces sur la santé de la femme et de l'enfant de l'ancien candidat à la présidence, M. Andrei Sannikov. Il est le principal instigateur d'ordres de harcèlement et de torture de l'opposition démocratique, ainsi que de mauvais traitements de prisonniers.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
223.	Zaitsava, Viktoryia Henadzeuna Zaitseva, Viktoria Gennadievna		Juge au tribunal de Minsk. En tant que juge assesseur, a rejeté les recours présentés contre les condamnations de l'ancien candidat à la présidence Andrei Sannikov et des militants politiques et de la société civile Ilia Vasilevich, Fiodor Mirzayanov, Oleg Gnedchik et Vladimir Yeriomenok. Ces procès ont été menés en violation manifeste du code de procédure pénale.
224.	Zakharau, Aliaksei Ivanavich Zakharov, Aleksei Ivanovich (Zakharov, Alexey Ivanovich)		A pris une part active à la répression de la société civile en Biélorussie. En tant qu'ancien chef du service de contre-espionnage militaire du KGB, il porte une responsabilité dans la répression exercée par le KGB à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique. Sous sa supervision, le personnel du KGB a participé aux interrogatoires de militants politiques à la suite de la manifestation du 19 décembre 2010.
225.	Zapasnik, Maryna Sviataslavauna Zapasnik, Marina Sviatoslavovna		Juge au tribunal de l'arrondissement de Leninski (Minsk). En 2011, elle a condamné des représentants de la société civile ayant participé à des manifestations pacifiques et mentionnés ci-après : a) le 18 juillet 2011, Vital Palyakow, douze jours d'emprisonnement ; b) le 7 juillet 2011, S. Marozaw, dix jours d'emprisonnement ; c) le 7 juillet 2011, Alyaksandr Badrahin, dix jours d'emprisonnement ; d) le 7 juillet 2011, S. Marozova, dix jours d'emprisonnement ; e) le 7 juillet 2011, Alyaksandr Varabey, quinze jours d'emprisonnement ; f) le 4 juillet 2011, Mikita Mazurenka, dix jours d'emprisonnement. Les 17 et 26 juillet 2012, elle a condamné le militant Ivan Amelchanka à respectivement douze et quinze jours d'emprisonnement. Le 7 décembre 2012, elle a condamné le militant Ales Pushkin à douze jours d'emprisonnement. A infligé à plusieurs reprises des peines d'emprisonnement à des personnes ayant participé à des manifestations pacifiques et, par voie de conséquence, a une responsabilité dans la répression exercée à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique en Biélorussie.
226.	Zhadobin, Iury Viktaravich (Zhadobin, Yury Viktaravich) Zhadobin, Iuri Viktorovich (Zhadobin, Yuri Viktorovich)	Date de naissance : 14.11.1954 ID : 3141154A021PBO	Ministre de la défense. En tant que membre du Conseil de sécurité, il approuve les décisions en matière de répression adoptées au niveau ministériel, notamment celle de réprimer les manifestations pacifiques du 19 décembre 2010. Après décembre 2010, il s'est félicité de la "défaite totale des forces de destruction", faisant référence aux opposants politiques.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
227.	Zhuk Alena Siamionauna (Zhuk Alena Syamionauna) Zhuk Elena Semenovna (Zhuk Yelena Semyonovna)		Juge au tribunal de l'arrondissement de Pervomaïski (Vitebsk). A condamné, le 24 février 2012, M. Syarhei Kavalenka, considéré comme prisonnier politique depuis le début de février 2012, à une peine de deux ans et un mois de prison pour avoir violé la période probatoire à laquelle il était soumis. Alena Zhuk est directement responsable de la violation des droits de l'homme d'une personne, puisqu'elle a privé M. Kavalenka de son droit à un procès équitable. M. Kavalenka avait été précédemment condamné à une peine conditionnelle pour avoir arboré, à Vitebsk, un drapeau historique interdit de couleur blanc-rouge-blanc, symbole du mouvement d'opposition. La peine ensuite prononcée par Alena Zhuk est excessivement sévère par rapport à la nature de l'infraction commise et non conforme au code pénal biélorusse. A agi en violation directe des engagements internationaux de la Biélorussie dans le domaine des droits de l'homme.
228.	Zhuk, Dzmitry Aliaksandravich Zhuk, Dmitri Aleksandrovich	Date de naissance : 7.7.1970 N° de carte d'identité : 307077OA081PB7	Directeur général de l'agence de presse d'État BELTA. Il est responsable d'avoir relayé la propagande d'État dans les médias, qui ont soutenu et justifié la répression des opposants politiques et de la société civile le 19 décembre 2010, notamment par le recours à des informations falsifiées.
229.	Zhukouskaia, Zhanna Aliakseeuna (Zhukouskaya, Zhanna Aliakseyeuna) Zhukovskaia, Zhanna Alekseevna (Zhukovskaya, Zhanna Alekseyevna)		Juge au tribunal de l'arrondissement de Frunzenski (Minsk). A directement pris part à la répression judiciaire des personnes qui ont manifesté pacifiquement le 19 décembre 2010. Le 20 décembre 2010, elle a condamné les militants de la société civile Iryna Yarashevich et Mikhail Yakavenka à respectivement quinze et dix jours de prison. Le 21 mai 2011, elle a condamné l'ancien candidat à la présidentielle, Rymashevsky et Neklyaeu à une peine avec sursis de deux ans et trois ans d'emprisonnement, respectivement, avec report d'exécution. Le 7 juillet 2011, elle a condamné le militant de la société civile Barys Sidareika à dix jours de prison pour avoir pris part à une manifestation silencieuse. A mené les procès en violation manifeste du code de procédure pénale. A retenu contre les personnes accusées des preuves et des témoignages sans rapport avec elles.
230.	Zhukouski, Siarhei Kanstantsinavich Zhukovski, Sergei Konstantinovich		Procureur au tribunal de l'arrondissement de Zavodskoi (Minsk), chargé de l'affaire concernant Irina Khalip, Sergei Martselev et Pavel Severinets, éminents représentants de la société civile. L'accusation qu'il a formulée était clairement et directement motivée par des considérations politiques et constituait une violation manifeste du code de procédure pénale. Elle reposait sur une qualification erronée des événements du 19 décembre 2010, qu'aucun élément de preuve, document justificatif ou déposition de témoin ne corroborait.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
231.	Ziankevich, Valiantsina Mikalaeuna (Zyankevich, Valyantsina Mikalayeuna) Zenkevich, Valentina Nikolaevna		Juge au tribunal de la ville de Minsk. Ancienne juge au tribunal de l'arrondissement de Leninski (Minsk). En 2010, elle a condamné des représentants de la société civile ayant participé à des manifestations pacifiques et mentionnés ci-après : a) le 20 décembre 2010, Yavor Yarmolaw, douze jours d'emprisonnement ; b) le 20 décembre 2010, Alyaksandr Palubok, quinze jours d'emprisonnement ; c) le 20 décembre 2010, Zakhar Mikhalkin, dix jours d'emprisonnement ; d) le 20 décembre 2010, Syarhey Smalak, quinze jours d'emprisonnement ; et le 20 décembre 2010, Alyaksandr Vassilewski, quinze jours d'emprisonnement. A infligé à plusieurs reprises des peines d'emprisonnement à des personnes ayant participé à des manifestations pacifiques et, par voie de conséquence, a une responsabilité dans la répression exercée à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique en Biélorussie.
232.	Zimouski Aliaksandr Leanidavich Zimovski, Aleksandr Leonidovich	Date de naissance : 10.1.1961 Lieu de naissance : Allemagne (GDR) N° de carte d'identité : 3100161A078PB5	Conseiller en matière de médias et ancien président de la société publique de radio et télédiffusion. Ancien membre de la chambre haute du Parlement. Il a été l'un des principaux acteurs de la propagande du régime jusqu'à la fin décembre 2010 en dénigrant systématiquement l'opposition et en justifiant de graves violations des droits de l'homme et les répressions fréquentes menées contre l'opposition et la société civile en Biélorussie. Le 29 décembre 2012, il a admis qu'il avait été recruté pour mener une guerre de l'information et il a fièrement affirmé qu'il y était parvenu et qu'il n'avait pas changé de point de vue.

B. Entités visées à l'article 4, paragraphe 1

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
1.	Beltechexport	République de Biélorussie, 220012, Minsk, Nezavisimost ave., 86-B Tél : (+375 17) 263-63-83, Fax : (+375 17) 263-90-12	Entité anciennement détenue par M. Vladimir Peftiev. Son actionnaire majoritaire est Dmitry Gurinovich, ancien conseiller de M. Peftiev dans la société VelcoM. Beltechexport tire profit du régime en tant que principal exportateur d'armes et d'équipements militaires étant la propriété de l'État ou produits par des entreprises détenues par l'État. Cette entité appuie le régime Loukachenka et lui apporte des revenus par ses ventes d'armes.
2.	Private Unitary Enterprise (PUE) BT Telecommunications		Entité contrôlée par M. Vladimir Peftiev.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
3.	Beltekh Holding		Entité anciennement détenue par Vladimir Peftiev. Son actionnaire majoritaire est Dmitry Gurinovich, ancien conseiller de M. Peftiev dans la société VelcoM. Cette entité tire profit du régime Loukachenka et lui apporte son soutien, notamment à travers Beltechexport qui fait partie de Beltékh Holding. Beltéchexport profite du régime en tant que principal exportateur d'armes et d'équipements militaires détenus par l'État ou produits par des entreprises d'État. Cette entité appuie le régime Loukachenka et lui apporte des revenus grâce à ses ventes d'armes.
4.	Spets priborservice		Entité anciennement contrôlée par M. Vladimir Peftiev. Cette société fait partie de BelTech Holding dont l'actionnaire majoritaire est Dmitry Gurinovich, ancien conseiller de M. Peftiev dans la société Velcom.
5.	LLC Triple	Pobediteley Avenue 51/2, Room 15 220035 Minsk	Société holding détenue par M. Iury Chyzh. Ce dernier fournit un soutien financier au régime Loukachenka, notamment via sa société holding LLC Triple.
6.	JLLC Neftekhimrrading	Enregistrée en 2002, Minsk	Filiale de LLC Triple.
7.	CJSC Askargoterminal		Filiale de LLC Triple.
8.	LLC Triple Metal Trade		Filiale de LLC Triple.
9.	JSC Berezovsky KSI		Filiale de LLC Triple.
10.	JV LLC Triple-Techno		Filiale de LLC Triple.
11.	JLLC Variant		Filiale de LLC Triple.
12.	JLLC Triple-Dekor		Filiale de LLC Triple.
13.	JCJSC QuartzMelProm		Filiale de LLC Triple.
14.	JCJSC Altersolutions		Filiale de LLC Triple.
15.	JCJSC Prostoremarket		Filiale de LLC Triple.
16.	JLLC AquaTriple		Filiale de LLC Triple.
17.	LLC Rakowski browar		Filiale de LLC Triple.
18.	MSSFC Logoysk		Filiale de LLC Triple.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
19.	Triple-Agro ACC		Filiale de LLC Triple.
20.	CJSC Dinamo- Minsk		Filiale de LLC Triple.
21.	JLLC Triplepharm		Filiale de LLC Triple.
22.	LLC Triple-Veles		Filiale de LLC Triple.
23.	Uninvest-M		Entité contrôlée par M. Anatoly Ternavsky.
24.	FLLC Unis Oil		Filiale de Uninvest-M.
25.	JLLC UninvestStroyInvest		Filiale de Uninvest-M.

ARRÊTÉ DE LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Arrêté n° 2013-27 du 21 novembre 2013 concernant les modalités d'application des sanctions disciplinaires prononcées à l'encontre des fonctionnaires de la Direction des Services Judiciaires.

NOUS, Ministre plénipotentiaire, Directeur des Services Judiciaires de la Principauté de Monaco ;

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée, et notamment ses articles 41 à 47 et 74 ;

Vu la loi n° 1.398 du 24 juin 2013 relative à l'administration et à l'organisation judiciaires, et notamment ses articles 2, 4 et 5 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.782 du 16 mai 2012 portant organisation de l'administration pénitentiaire et de la détention, et notamment son article 15 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

L'avertissement et le blâme visés à l'article 41 de la loi du 12 juillet 1975 susvisée sont donnés par le Secrétaire Général de la Direction des Services Judiciaires après que le fonctionnaire ait été entendu en ses explications ou, à défaut, dûment mis en mesure de les fournir.

L'exclusion temporaire de fonction pour une durée de trois mois au plus, l'abaissement de classe ou d'échelon et la rétrogradation, lorsque ces mesures n'impliquent pas une modification de

l'ordonnance de nomination, sont décidés par le Directeur des Services Judiciaires après consultation du conseil de discipline prévu à l'article 2.

Les autres sanctions sont prononcées par ordonnance souveraine après consultation du conseil de discipline sur le rapport du Directeur des Services Judiciaires ; cette dernière formalité n'est pas exigée en cas de condamnation à une peine afflictive ou infamante.

Toute sanction disciplinaire est inscrite au dossier individuel du fonctionnaire.

ART. 2.

Le conseil de discipline comprend six membres :

- trois, dont le président, sont désignés par le Directeur des Services Judiciaires ;

- trois sont désignés par les représentants des fonctionnaires au sein de la commission paritaire compétente et doivent être titulaires d'un grade au moins égal à celui du comparant.

Le Directeur des Services Judiciaires désigne, en outre, un rapporteur qui, s'il n'est pas membre du conseil de discipline, n'assiste pas au délibéré. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Fait à Monaco, au Palais de Justice, le vingt-et-un novembre deux mille treize.

*Le Ministre plénipotentiaire,
Directeur des Services Judiciaires,
Ph. NARMINO.*

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions».

La nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» est en vente au Ministère d'Etat, Service du Journal de Monaco, Place de la Visitation à Monaco-Ville au prix unitaire de 32 euros TTC.

Mise en vente de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions».

Le public est informé qu'une seconde édition en langue anglaise de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 60 euros T.T.C.

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2013-148 d'un Attaché au Service de l'Emploi relevant de la Direction du Travail.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Attaché au Service de l'Emploi relevant de la Direction du Travail pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 289/379.

Les missions du poste consistent principalement à inscrire, orienter et gérer les demandeurs d'emploi, les informer sur leurs droits et devoirs ainsi qu'à mettre en œuvre leur suivi et leur accompagnement.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un Diplôme du Baccalauréat ;
- justifier d'une très bonne connaissance de l'outil informatique ;
- disposer de connaissances du tissu économique local ;
- avoir des aptitudes au contact avec le public ainsi que d'excellentes qualités relationnelles ;
- posséder des capacités d'écoute active et de conseil ;
- disposer d'une forte capacité d'adaptation ;
- faire preuve de discrétion, de réactivité et d'autonomie ;

- avoir une bonne présentation ;

- de bonnes notions de langues étrangères, notamment d'italien et d'anglais seraient appréciées.

Avis de recrutement n° 2013-149 d'un Rédacteur à l'Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Rédacteur à l'Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 339/436.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder, dans le domaine des statistiques, un diplôme national sanctionnant deux années d'études supérieures ou un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention ;
- disposer d'une expérience professionnelle dans le domaine précité d'au moins deux années ;
- maîtriser couramment la langue anglaise ;
- maîtriser les outils informatiques appliqués aux statistiques ;
- maîtriser l'utilisation d'un requêteur de données ;
- posséder des connaissances dans l'utilisation de tableaux de bord et d'outils de reporting ;
- avoir le sens de l'initiative ;
- posséder un esprit d'équipe ;
- faire preuve d'autonomie et de discrétion.

Avis de recrutement n° 2013-150 d'un Rédacteur au Service des Travaux Publics.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Rédacteur au Service des Travaux Publics pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 339/436.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire, dans le domaine du droit administratif et/ou commercial, d'un diplôme national sanctionnant trois années d'études supérieures ou d'un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention ;

- ou être titulaire, dans le domaine précité, d'un diplôme national sanctionnant deux années d'études supérieures et disposer d'une expérience professionnelle dans le domaine juridique d'au moins deux années ;

- posséder un bon esprit d'analyse et de synthèse ;
- avoir de bonnes capacités relationnelles ;
- être rigoureux ;
- maîtriser les outils informatiques (Word, Excel, Base de données) ;
- une pratique de la rédaction d'actes administratifs serait souhaitée.

Avis de recrutement n° 2013-151 d'un(e) Secrétaire-Comptable au Service des Travaux Publics.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un(e) Secrétaire-Comptable au Service des Travaux Publics pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 249/352.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un B.E.P. de secrétariat et/ou de comptabilité ;
- maîtriser l'utilisation des outils informatiques (Word, Excel, ...);
- des connaissances d'un logiciel de comptabilité ainsi qu'en matière de comptabilité publique seraient appréciées.

ENVOI DES DOSSIERS

Pour répondre aux avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, les documents suivants :

- une lettre de motivation,
- un curriculum-vitae à jour,
- une copie de leurs titres et références s'ils ne l'ont pas déjà fournie dans le cadre d'une précédente candidature datant de moins de six mois, soit électroniquement par le biais du Téléservice à l'adresse suivante : <https://teleservice.gouv.mc/candidature-fpe>, soit par courrier à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, au Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans - BP 672 - MC 98014 Monaco Cédex.

Les dossiers de candidature incomplets ou transmis hors délai ne seront pas pris en considération.

Il est précisé que des épreuves pourront être organisées afin de départager les candidats en présence.

Le candidat retenu s'engage, à la demande de l'Administration, à produire notamment un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

**DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ÉCONOMIE**

Direction de l'Habitat.

Offres de location en application de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947.

OFFRE DE LOCATION

D'un trois pièces sis 3, avenue du Port, 1^{er} étage, d'une superficie de 79,31 m² et 2,03 m² de balcon.

Loyer mensuel : 2.650 € + 50 € de charges.

Personne à contacter pour les visites : AGENCE IRIS, Madame Patricia SCARDUELLI - 4, rue des Iris - 98000 Monaco.

Téléphone : 06.78.63.04.58.

Horaires de visite : Sur rendez-vous.

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er}, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 29 novembre 2013.

OFFRE DE LOCATION

D'un deux pièces sis « Villa Clair Soleil » 29 bis, avenue Hector Otto, 1^{er} étage, d'une superficie de 63,61 m² et 10,68 m² de balcons.

Loyer mensuel : 1.600 € + 70 € de charges.

Personne à contacter pour les visites : LA MONEGASQUE IMMOBILIER, Monsieur Jean-Michel AMABLE, 13, avenue des Papalins - 98000 Monaco.

Téléphone : 06.07.58.21.69.

Horaires de visite : Les mardis et jeudis de 15 h à 17 h.

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er}, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 29 novembre 2013.

Office des Emissions de Timbres-Poste.

Mise en vente d'essais couleurs du Bloc MonacoPhil 2013.

Du 5 au 7 décembre 2013, dans le cadre de l'Exposition Philatélique Internationale « MonacoPhil 2013 », l'Office des Emissions de Timbres-Poste de la Principauté de Monaco procédera à la mise en vente d'essais couleurs du Bloc MonacoPhil 2013. Trois différents essais, chacun numéroté de 1 à 3000, seront en vente exclusivement pendant les trois jours de l'Exposition dans un encart en édition limitée.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Direction du Travail.

Circulaire n° 2013-10 du 12 novembre 2013 relatif au dimanche 8 décembre 2013 (Jour de l'Immaculée Conception), jour férié légal.

Aux termes de la loi n° 798 et de la loi n° 800, modifiée, du 18 février 1966, le dimanche 8 décembre 2013 est un jour férié, chômé et payé pour l'ensemble des travailleurs quel que soit leur mode de rémunération.

Compte tenu des obligations légales rappelées dans la circulaire de la Direction du Travail n° 79-93 du 13 novembre 1979 (publiée au Journal de Monaco du 23 novembre 1979), ce jour férié légal sera également payé s'il tombe, soit le jour de repos hebdomadaire du travailleur, soit un jour normalement ou partiellement chômé dans l'entreprise.

DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Volontaires Internationaux de Monaco (VIM) - Appel à candidatures 2013 d'un Chargé(e) de projet « Protection des enfants en situation de rue » auprès du Samusocial International au Burkina Faso (Ouagadougou, Burkina Faso).

Le Département des Relations Extérieures, Direction de la Coopération Internationale, fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Volontaire International de Monaco (VIM). Le

Programme VIM consiste en l'envoi d'une personne en mission d'appui longue durée dans un pays en développement dans lequel intervient la Coopération internationale monégasque.

Ce Programme répond à un double objectif :

- proposer aux jeunes de Monaco une expérience en matière de coopération internationale au développement dans un cadre structuré,
- apporter une plus value professionnelle aux partenaires et développer l'action de Monaco dans les pays du sud.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- avoir au minimum 21 ans et au maximum 35 ans,
- être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou technique,
- avoir au minimum une année d'expérience professionnelle.

PROFIL DE POSTE

- Association d'accueil : Samusocial International Burkina Faso, partenaire de la DCI.

- Durée souhaitée de la mission : 1 année renouvelable deux fois.

- Date souhaitée d'arrivée sur le terrain : mars/avril 2014.

- Lieu d'implantation : Poste basé à Ouagadougou, Burkina Faso.

Présentation de l'association

Le Samusocial International (SSI) est une ONG de lutte contre la grande exclusion. Son objectif est d'appuyer les grandes villes du monde dans la création de dispositifs de type Samusocial et d'accompagner le développement d'une méthode spécifique de prise en charge de l'urgence sociale, pour atteindre les victimes de l'exclusion.

Le Samusocial International soutient depuis 2002 le Samusocial Burkina-Faso (SSBF), ONG burkinabé, et accompagne le développement et le renforcement de son projet de lutte contre l'exclusion sociale des enfants et jeunes vivant dans les rues de Ouagadougou.

La mission principale du VIM

Le VIM aura pour mission principale de planifier, rendre compte du projet « Système Intégré de protection des enfants en situation de rue » et animer le travail interinstitutionnel entre les 6 partenaires de l'action : Cinéma numérique Ambulant (CNA), Enfance en péril (Kamzaka), Coalition des Intervenants auprès des Jeunes et Enfants en situation de Rue (CIJER), Keoogo, Samusocial International et Samusocial Burkina-Faso.

Contribution exacte du volontaire

Le volontaire sera amené à assurer :

- La coordination des actions entre tous les acteurs du projet, notamment :
 - La préparation et le compte-rendu du comité de pilotage du projet ;

- La gestion de l'octroi de subventions en cascade prévues par le projet ;

- La préparation des études, audits, évaluations et autres consultations prévues dans le cadre du projet ;

- La préparation des sessions de formations, sensibilisations et échanges pour les acteurs du projet ;

- La planification opérationnelle du projet ;

- La préparation et le suivi du budget du projet ;

- La mise en place des procédures de gestion déterminées par les bailleurs de fonds engagés dans le projet et l'accompagnement des structures partenaires pour en garantir le respect ;

- La consolidation et la rédaction périodique de rapports techniques et financiers à destination des partenaires nationaux et internationaux ;

- La préparation de dossiers de demande de financement destinés à pérenniser le projet ;

- La veille du contexte politique, juridique et social liée aux problématiques de violence ;

- La mise en place des procédures de communication des bailleurs de fonds engagés dans le projet et l'accompagnement des structures partenaires pour en garantir le respect ;

- La valorisation des actions du projet auprès des médias et du grand public.

En outre, le chargé de projet rapporte périodiquement l'évolution de ses activités au Samusocial International.

Un profil de poste plus détaillé est à disposition sur demande.

PROFIL DE CANDIDAT SOUHAITE

Formation : Licence/Master en Coopération et/ou Développement, Sciences sociales, Science Politique, gestion de projets.

Expérience : Au moins deux années d'expérience réussie à un poste similaire.

Langues :

- Excellente maîtrise du français.

Qualités et Compétences :

- Très bonne connaissance des procédures de gestion des projets Européaid ;

- Compétences avérées dans le développement et l'animation du travail en réseau national ;

- Bonne capacité de représentation institutionnelle, de communication et de négociation ;

- Connaissance de la problématique de l'exclusion sociale et de la protection de l'enfance ;

- La connaissance spécifique du public « enfants des rues » serait un atout ;

- La connaissance de l'Afrique de l'ouest serait un atout ;

- Qualité d'analyse et de rédaction ;

- Rigueur et Autonomie ;

- Sens de l'organisation et respect des délais ;

- Maîtrise des principaux logiciels informatiques ;

- Dynamisme et bonnes capacités de communication (sens du contact et du relationnel) ;

- Capacité d'adaptation à un contexte socio-économique différent.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est disponible sur le site www.gouv.mc rubrique « Action gouvernementale », « Monaco à l'international », « L'aide publique au développement et la coopération internationale », « Les volontaires internationaux de Monaco » ou bien sur simple demande à la Direction de la Coopération Internationale, sise 2, rue de la Lujerneta - MC 98000 Monaco - Tél. +377 98 98 44 88.

ENVOI DES DOSSIERS

Les candidats devront faire parvenir au Département des Relations Extérieures, Direction de la Coopération Internationale, Athos Palace, 2, rue Lujerneta 98000 Monaco, dans un délai de 10 jours à compter de leur publication au Journal de Monaco un dossier comprenant :

- une demande avec lettre de motivation et un CV ;

- un dossier de candidature dûment rempli ;

- un extrait d'acte de naissance ;

- une copie des diplômes ;

- une copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour pour les résidents en Principauté.

Les candidats devront également faire parvenir, à la même adresse et dans un bref délai, un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date.

Conformément à la loi, la priorité sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

Volontaires Internationaux de Monaco (VIM) - Appel à candidature 2013 d'un Chargé(e) de mission auprès de l'ONG SISAL, partenaire de l'Association Fight Aids Monaco (Antananarivo, Madagascar).

Le Département des Relations Extérieures, Direction de la Coopération Internationale, fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Volontaire International de Monaco (VIM). Le Programme VIM consiste en l'envoi d'une personne en mission d'appui longue durée dans un pays en développement dans lequel intervient la Coopération internationale monégasque.

Ce Programme répond à un double objectif :

- proposer aux jeunes de Monaco une expérience en matière de coopération internationale au développement dans un cadre structuré ;

- apporter une plus value professionnelle aux partenaires et développer l'action de Monaco dans les pays du sud.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- avoir au minimum 21 ans et au maximum 35 ans ;

- être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou technique ;

- avoir au minimum une année d'expérience professionnelle.

PROFIL DE POSTE

- Association d'accueil : Fight Aids Monaco et son partenaire l'ONG « Sambatra Izay Salama » (SISAL) à Madagascar.

- Durée souhaitée de la mission : 1 année renouvelable deux fois.

- Date souhaitée d'arrivée sur le terrain : mars/avril 2014.

- Lieu d'implantation: Poste basé à Antananarivo, Madagascar.

Présentation de l'association

Fight Aids Monaco est une association monégasque à but non lucratif créée en 2004 par S.A.S. la Princesse Stéphanie de Monaco. Elle assure un accueil hebdomadaire des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) ayant besoin d'un lieu d'écoute et propose diverses activités. Elle répond aussi ponctuellement aux besoins des personnes vivant avec le VIH en grande détresse financière. Forte de son expérience, Fight Aids Monaco appuie des structures similaires dans les pays du Sud, notamment au Burundi, à Maurice, en Afrique du Sud et à Madagascar.

Fight Aids Monaco coopère à Madagascar avec l'association « Sambatra Izay Salama » (SISAL), qui dispose d'un Centre médico-social de prise en charge des IST/VIH à Antananarivo. L'association SISAL assure la mise en œuvre d'activités pour les PVVIH dans les villes d'Antananarivo et de Tuléar, ainsi que des activités de prévention et de sensibilisation.

La mission principale du VIM

Le VIM sera chargé :

- de participer à la préparation et la mise en œuvre des actions de SISAL concernant le suivi des PVVIH malgaches, la prévention, la rédaction de documents internes, le reporting externe et la communication ;

- du développement et de la gestion de projets en Afrique australe et Afrique de l'Est pour Fight Aids Monaco.

Contribution exacte du volontaire

Le volontaire sera amené à :

- Assurer le suivi technique des projets :

• Pour SISAL : Appuyer et établir des rapports sur l'avancement des missions réalisées par les membres de SISAL. Le volontaire sera amené à réaliser des missions de terrain en participant aux activités et actions de prévention menées par les « Pair éducatrices » auprès des populations ayant des comportements à risque telles que les jeunes (15 ans < 25 ans), les professionnels du sexe, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes. Il devra savoir s'intégrer aux équipes de terrain, contribuer à la communication personnelle, interpersonnelle et de groupe et participer aux sorties (comme celle du Bus de prévention) dans les quartiers ciblés, travaillant sur les changements de comportements. Le volontaire contribuera à la redynamisation des activités d'accueil et de suivi des PVVIH, répondant à une préoccupation de SISAL qui est de réduire le nombre de « perdus de vue » (personnes n'ayant plus de suivi avec le risque majeur d'abandonner la prise en charge médicale indispensable). Il s'agira de redonner vie au foyer en organisant des repas communautaires, des réunions de groupe en lien avec l'éducation thérapeutique, des visites à domicile et un suivi téléphonique.

• Pour Fight Aids Monaco : Le volontaire sera chargé de la rédaction de notes et rapports visant à rendre compte de l'avancement des projets en Afrique australe et en Afrique de l'Est à l'attention de Fight Aids Monaco, sur la base des informations fournies par les partenaires (SISAL, autres) et des missions de terrains effectuées. Il facilitera le suivi ainsi que le renouvellement des actions en partenariat avec la Direction de la Coopération Internationale de Monaco. Il sera également chargé de suivre et contrôler les travaux techniques confiés à des entrepreneurs par FAM.

Le volontaire pourra également participer à l'identification de nouveaux projets.

Le volontaire apportera un appui à travers la réalisation de missions ponctuelles sur le terrain à la demande de FAM. Le nombre de jours de mission n'excèdera pas 10 jours par trimestre, soit 40 jours par an.

- Assurer le suivi administratif :

Le volontaire apportera un soutien administratif à SISAL et aux projets en Afrique australe et en Afrique de l'Est de Fight Aids Monaco et sera amené à exécuter les tâches administratives suivantes :

• Assurer la correspondance courante avec les associations bénéficiaires d'un soutien financier de la part de FAM ;

• Préparer et/ou fournir le soutien logistique nécessaire pour certaines activités ;

• Effectuer un suivi financier des projets ;

• Rédiger des dossiers de subvention ;

• S'occuper de la réalisation d'études statistiques pour SISAL ;

• Accomplir d'autres tâches connexes ;

Un profil de poste plus détaillé est à disposition sur demande.

PROFIL DE CANDIDAT SOUHAITE

Formation : Etre titulaire d'un diplôme de deuxième et troisième cycle d'études supérieures : Gestion de projets, développement économique, relation publique.

Expérience :

- une expérience dans le domaine du VIH (association ou organisme),
- expérience dans la gestion du cycle de projets dans les pays du Sud,
- la connaissance de Madagascar serait un atout.

Langues :

- excellente maîtrise du français,
- bonne connaissance de l'anglais,
- disposition à apprendre la langue malgache.

Qualités et Compétences :

- Rigueur, souplesse, mobilité et disponibilité ;
- Capacité d'écoute, d'adaptation à un contexte socio-économique différent, communication, relations sociales et esprit d'équipe ;
- En raison de la spécificité des acteurs agissant dans le domaine du VIH, capacité à faire preuve de confidentialité au sujet des projets, des dossiers et des PVVIH.

Une connaissance des thématiques liées au virus du sida, aux Infections Sexuellement Transmissibles, et à la situation malgache serait un atout.

- Capacité de prise d'initiatives, d'ouverture et de polyvalence ;
- Qualités rédactionnelles ;
- Maîtrise de l'outil informatique (XP, Internet, Pack Office) ;
- Dynamisme, sens de l'organisation, autonomie.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est disponible sur le site www.gouv.mc rubrique « Action gouvernementale », « Monaco à l'international », « L'aide publique au développement et la coopération internationale », « Les volontaires internationaux de Monaco » ou bien sur simple demande à la Direction de la Coopération Internationale, sise 2, rue de la Lujerneta - MC 98000 Monaco - Tél. +377 98 98 44 88.

ENVOI DES DOSSIERS

Les candidats devront faire parvenir au Département des Relations Extérieures, Direction de la Coopération Internationale, Athos Palace, 2, rue Lujerneta - 98000 Monaco, dans un délai de 10 jours à compter de leur publication au Journal de Monaco un dossier comprenant :

- une demande avec lettre de motivation et un CV ;
- un dossier de candidature dûment rempli ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- une copie des diplômes ;

- une copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour pour les résidents en Principauté.

Les candidats devront également faire parvenir, à la même adresse et dans un bref délai, un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date.

Conformément à la loi, la priorité sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

MAIRIE*Avis relatif au renouvellement des concessions trentenaires au cimetière.*

Le Maire informe les habitants de la Principauté que les concessions acquises en 1984 doivent être renouvelées auprès de la SO.MO.THA., à compter du 2 janvier 2014.

Un avis a été placé sur chaque concession expirée. La liste des dites concessions est affichée à la Mairie et aux conciergeries du Cimetière.

Concessionnaire	Nu- méro	Type	Echeance	Allée
Acchiardo Marie	189	Case Haute	06/05/14	Hortensia
Albertino Albert	225	Case Haute	01/05/14	Dahlia
Allavena Jacqueline Née Scotto	15	Caveau	06/09/14	Géranium 2
Ambrosi Jules	117	Caveau	22/01/14	Chèvrefeuille
Annus Marthe	164	Case Haute	21/02/14	Hortensia
Bajoli Janvier	204	Case Haute	29/12/14	Hortensia
Bambusi Veuve Marius Mme	206	Case Basse	19/10/14	Héliotrope 2
Barnstein Ralph	18	Caveau	30/06/14	Carré Israélite
Barralis Honore	59	Case Basse	19/05/14	Héliotrope 3
Bellingeri Josette	194	Case Haute	12/03/14	Hortensia
Bessone Marguerite	246	Case Basse	22/06/14	Genêt
Bianchi Jean	32	Case Basse	20/03/14	Hortensia
Blanchard Helene Née Tort Hoirs	146	Case Haute	23/03/14	Hortensia
Bocca Emile	499	Caveau	02/05/14	Bruyere
Bonnet Gilbert	33	Caveau	26/06/14	Géranium 2
Bonvicini Fernande	61	Case Basse	09/03/14	Hortensia
Bory Gabrielle	219	Case Haute	05/05/14	Genêt
Bory Mme Veuve Paul	238	Case Haute	12/11/14	Giroflée
Bottau Veuve Jean Baptiste	124	Caveau	01/05/14	Chèvrefeuille

Concessionnaire	Nu- méro	Type	Echeance	Allée
Bourdon Veuve Auguste	7	Case Basse	05/01/14	Clematite
Brot-Moisset Louise	171	Case Haute	25/04/14	Hortensia
Brot-Moisset Louise	172	Case Haute	25/04/14	Hortensia
Burzio Paul Bernard Hoirs	174	Case Haute	26/05/14	Hortensia
Cabrera Georgette	184	Case Haute	06/08/14	Hortensia
Campana Raymonde Hoirs	46	Caveau	28/05/14	Géranium 2
Candella Marengo Yvette	118	Case Basse	19/06/14	Clematite
Chalem Suzanne Hoirs	77	Case Haute	09/08/14	Carré Israélite
Chamon Louis	206	Case Basse	29/09/14	Chèvrefeuille
Chamon Louis	207	Case Basse	29/09/14	Chèvrefeuille
Chaumeton Nicole Née Peri	409	Caveau	22/12/14	Bougainvillée
Ciantelli Antoinette Hoirs	219	Case Haute	26/09/14	Giroflée
Cittadino Anna	196	Case Haute	30/10/14	Hortensia
Conte Violette	191	Case Haute	01/10/14	Hortensia
Coppo Michel	137	Caveau	01/01/14	Géranium 1
Coureaud Louis	201	Case Basse	01/11/14	Chèvrefeuille
Cowan Odette Née Puffet	188	Case Haute	09/08/14	Hortensia
Crippa René	215	Case Basse	01/10/14	Chèvrefeuille
Curau Robert+Mme Née Le Roux	219	Caveau	26/01/14	Géranium 1
D'Andrimont Veuve	15	Caveau	01/05/14	Chèvrefeuille
Danzo Veuve Joseph	187	Case Haute	01/02/14	Chèvrefeuille
Davitti Isabelle Née Lechner	50	Caveau	30/03/14	Géranium 1
Decraux Gustave Hoirs	199	Case Haute	27/11/14	Hortensia
Decraux Gustave Hoirs	200	Case Haute	27/11/14	Hortensia
Deller Simone	170	Case Haute	16/04/14	Hortensia
Delort Marie	70	Case Basse	01/01/14	Chèvrefeuille
Demolin Geneviève	205	Case Haute	30/12/14	Hortensia
Deroo Henriette	355	Case Haute	14/05/14	Héliotrope 3
Desplantes Danièle	181	Case Haute	16/07/14	Hortensia
Escarras Rainier	257 A	Caveau	10/12/14	Eglantine
Estoup Robert Hoirs	201	Case Haute	30/11/14	Hortensia
Famel Yvonne	17	Caveau	30/08/14	Chèvrefeuille
Fecchino Valentin et Charles	120	Caveau	24/02/14	Chèvrefeuille

Concessionnaire	Nu- méro	Type	Echeance	Allée
Feleton Burke	213	Case Basse	01/09/14	Chèvrefeuille
Ferrer Denise	167	Case Haute	28/02/14	Hortensia
Ferrer Denise	168	Case Haute	28/02/14	Hortensia
Ferreyrolles Veuve	3	Caveau	29/04/14	Chèvrefeuille
Fiammetti Jeannine Veuve Robert Née Scotto	128	Caveau	30/09/14	Chèvrefeuille
Filippi Bertoni	118	Caveau	25/01/14	Chèvrefeuille
Fissore Enzo	125	Caveau	15/06/14	Chèvrefeuille
Gabardi Irène	116	Caveau	30/01/14	Chèvrefeuille
Garibaldi Joseph	197	Case Haute	20/11/14	Hortensia
Garros Henri	194	Case Haute	01/07/14	Chèvrefeuille
Gastaud Ange Hoirs	131	Caveau	30/12/14	Chèvrefeuille
Ghizzi Thérèse	187	Case Haute	25/08/14	Hortensia
Giacomini Joseph	37	Case Haute	30/10/14	Chèvrefeuille
Giansanti - Coluzzi Rodolphe Hoirs	126	Caveau	12/06/14	Chèvrefeuille
Grana Marie Jose Née Realini	130	Caveau	23/07/14	Géranium 1
Grandperrin J.	163	Case Haute	08/02/14	Hortensia
Gualandi Adelmo	25	Caveau	26/06/14	Géranium 2
Hanne Veuve Edmond	209	Case Basse	01/10/14	Chèvrefeuille
Hunter Mr + Mme Née Dumont	21	Caveau	08/11/14	Chèvrefeuille
Joly Ferdinand (Pernin)	122	Caveau	05/05/14	Chèvrefeuille
Jones Emily Hoirs	186	Case Haute	10/08/14	Hortensia
Joniaux Mercedes	220	Caveau	11/02/14	Géranium 1
Jutheau Raymond	8	Caveau	20/04/14	Chèvrefeuille
Karaco Nissim	218	Case Haute	01/11/14	Chèvrefeuille
Keusseoglou Isabella	134	Caveau	19/05/14	Géranium 1
Kitzinger Lucien Veuve	19	Caveau	29/09/14	Chèvrefeuille
Kulhanec-Pellero Pierrette	180	Case Haute	03/07/14	Hortensia
Laforest De Minotty Michel Mr + Mme	131	Caveau	04/08/14	Géranium 1
Latore Louise	49	Caveau	10/03/14	Géranium 1
Launay Gabriel	309	Case Haute	01/01/14	Clematite
Leduc Josette	214	Case Basse	17/01/14	Héliotrope 2
Lemaire Veronique	169	Case Haute	05/04/14	Hortensia
Lermoyeux Emilie Hoirs	152	Case Haute	03/01/14	Hortensia
Luciano Elisabeth Née Vatrican	323 A	Caveau	01/10/14	Eglantine

Concessionnaire	Nu- méro	Type	Echeance	Allée
Manfredi Mathilde	173	Case Haute	26/04/14	Hortensia
Maraval Hanna Hoirs	78	Case Haute	12/11/14	Carré Israélite
Millet Paulette Anne Hoirs	177	Case Haute	13/05/14	Hortensia
Millet Paulette Anne Hoirs	178	Case Haute	13/05/14	Hortensia
Muhlrاد Cécilia Hoirs	76	Case Haute	24/07/14	Carré Israélite
Murru Francois	259	Case Basse	16/11/14	Dahlia
Nardi Bruno et Pennacino Solange	307 A	Caveau	04/12/14	Eglantine
Nardi Lucette	207	Case Basse	24/10/14	Héliotrope 2
Nectoux Raymond Hoirs	219	Case Haute	01/12/14	Chèvrefeuille
Nicolet Andre	136	Caveau	25/01/14	Géranium 1
Nigioni Nelly	121	Caveau	25/03/14	Chèvrefeuille
Olayet Marie- Antoinette Hoirs	206	Case Haute	13/11/14	Hortensia
Olayet Ramesh Hoirs	176	Case Haute	09/06/14	Hortensia
Oppen Seville	149	Case Haute	01/05/14	Jasmin
Pallanca Marie Baptistine Hoirs	59	Case Basse	28/06/14	Chèvrefeuille
Papadimitriou Veuve	500 et 501	Caveau	13/09/14	Bruyère
Paray Clifford Madame Hoirs	183	Case Haute	16/01/14	Hortensia
Parizet Leontine Hoirs	182	Case Haute	13/07/14	Hortensia
Perreau Germaine	216	Case Basse	11/01/14	Héliotrope 2
Perrino Joseph	123	Caveau	30/05/14	Chèvrefeuille
Pinatzis Suzanne	138	Caveau	11/01/14	Géranium 1
Principale Louis Docteur	231 A	Caveau	06/06/14	Eglantine
Randall David	74	Case Haute	09/07/14	Carré Israélite
Randall David	75	Case Haute	16/07/14	Carré Israélite
Rapelli Marguerite	197	Case Basse	05/12/14	Héliotrope 3
Raviolo Jean Pierre	317 A	Caveau	15/11/14	Eglantine
Rodrigo Adrienne	160	Case Haute	17/04/14	Hortensia
Rolfo Lydie	310	Case Haute	22/02/14	Chèvrefeuille
Romagnan Jean Georges	478	Caveau	29/06/14	Bruyère
Rotecher Hilda Hoirs	158	Case Haute	17/01/14	Hortensia
Roux Pierre Jacques	115	Caveau	29/01/14	Chèvrefeuille
Rovello Andrée	179	Case Haute	05/07/14	Hortensia

Concessionnaire	Nu- méro	Type	Echeance	Allée
Ruytens Louise	13	Caveau	30/03/14	Chèvrefeuille
Salti Joseph	43	Case Haute	01/02/14	Héliotrope 2
Sandri Albert	19	Case Basse	20/03/14	Genêt
Santi Julienne	175	Case Haute	26/05/14	Hortensia
Schneider-Glend Ivanka Née Lebar	43	Case Haute	19/03/14	Héliotrope 1
Schriqui Georges	67	Case Haute	02/11/14	Carré Israélite
Schriqui Georges	68	Case Haute	31/10/14	Carré Israélite
Sciampo Jean-Baptiste	217	Case Basse	01/10/14	Chèvrefeuille
Scorsoglio Germaine	193	Case Haute	09/10/14	Hortensia
Seminel Charlotte	166	Case Haute	27/02/14	Hortensia
Tamagni Marie-Louise	129	Caveau	01/11/14	Chèvrefeuille
Thrioreau Angèle	135	Caveau	05/03/14	Géranium 1
Tournier Paul Hoirs	221	Case Haute	01/12/14	Chèvrefeuille
Uboldi Née Aureglia Denise	119	Caveau	27/02/14	Chèvrefeuille
Verdino Jean	198	Case Haute	22/11/14	Hortensia
Webster Else Hoirs	222	Case Haute	01/12/14	Chèvrefeuille
Weil Françoise	11	Case Haute	01/05/14	Carré Israélite
Zaccabri Aldo	185	Case Haute	10/08/14	Hortensia

Avis de vacance d'emploi n° 2013-074 d'un poste d'Assistante maternelle à la micro-crèche "A Riturnela" dépendant du Service d'Actions Sociales.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste d'Assistante maternelle à la micro-crèche « A Riturnela », dépendant du Service d'Actions Sociales est vacant.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices extrêmes 217/300.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un BEP des Carrières Sanitaires et Sociales ou d'un CAP Petite Enfance et justifier d'au moins deux années d'expérience en structure multi accueil Petite Enfance ;

- ou bien, justifier d'une expérience de 5 années en qualité d'Assistante maternelle en crèche familiale et avoir été titulaire d'un agrément délivré par la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale ;

- justifier d'une formation aux gestes de premiers secours.

Avis de vacance d'emploi n° 2013-082 d'un poste d'Assistant Plateau à l'Espace Léo Ferré.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste d'Assistant Plateau est vacant à l'Espace Léo Ferré.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices extrêmes 256/380.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine scénique et évènementiel ;

- justifier d'une expérience en matière d'installation et de montage techniques dans le domaine scénique (gestion du matériel et machinerie scénique) ;

- être apte à la conduite des appareils de levage et de manutention (dont chariot élévateur) ;

- posséder une habilitation électrique (niveau minimum BR/BC) ;

- être titulaire du permis de conduire catégorie B ;

- la connaissance d'une langue étrangère serait appréciée (plus particulièrement l'anglais) ;

- être apte à porter des charges lourdes ;

- être d'une très grande disponibilité en matière d'horaires de travail, notamment de nuit, week-ends et jours fériés compris et être apte à travailler en extérieur quel que soit le temps.

Avis de vacance d'emploi n° 2013-083 d'un poste de Directrice Puéricultrice à la crèche des Eucalyptus dépendant du Service d'Actions Sociales.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de Directrice Puéricultrice à la crèche des Eucalyptus est vacant au Service d'Actions Sociales.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices extrêmes 376/534.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du diplôme d'Etat de Puéricultrice ou d'un titre équivalent ;

- justifier de cinq ans au moins d'exercice de la profession ;

- être apte à diriger du personnel ;

- justifier de connaissances en matière de gestion budgétaire et de comptabilité publique.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de vacances visés ci-dessus, les candidats devront adresser, au Secrétariat Général de la Mairie, dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre ;

- un curriculum-vitae ;

- deux extraits de l'acte de naissance ;

- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;

- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;

- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

INFORMATIONS

La Semaine en Principauté

Cathédrale de Monaco

Le 11 décembre, à 20 h,

Les Chœurs de l'Etoile Rouge de l'Armée Russe avec Ekaterina Bolshunova, soprane, sous la direction du Commandant Oleg Neklyudov. Au programme : Chants de Noël et chants traditionnels.

Eglise Saint-Charles

Le 22 décembre, à 16 h,

Concert de Noël par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Stefano Visconti avec Mina Yamazaki, soprano, le Chœur de l'Opéra de Monte-Carlo et le Chœur d'Enfants de l'Académie de Musique Fondation Prince Rainier III.

Opéra de Monte-Carlo - Salle Garnier

Le 6 décembre, à 20 h 30,

Concert par Carla Bruni.

Le 11 décembre, à 20 h 30,

Soirée surprise en l'honneur de Jean-Christophe Maillot par l'Académie Princesse Grace.

Le 14 décembre, à 20 h 30,

Le 15 décembre, à 16 h,

« Solo in Time » de Savion Glover par la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo.

Les 18 et 19 décembre, à 20 h 30,

« On the Edge » de Diane Vishneva, « Switch » création de Jean-Christophe Maillot et « Woman in a Room » création de Carolyn Carlson par la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo.

Chapelle de la Visitation

Les 3 et 5 décembre, à 20 h 30,

Concerts de musique baroque.

Hôtel de Paris - Salle Empire

Le 7 décembre, à 20 h 30,

Bal de Noël Monte-Carlo et ventes aux enchères en faveur d'Action Innocence Monaco.

Hôtel de Paris - Bar Américain

Jusqu'au 1^{er} décembre, à partir de 20 h,

Monte-Carlo Jazz Festival 2013 avec Jon Regen, organisé par la Société des Bains de Mer.

Grimaldi Forum

Le 30 novembre, à 18 h 30,

et le 1^{er} décembre, à 15 h,

« Mission Rêve », comédie musicale pour enfants au profit de l'Association Les Enfants de Frankie.

Le 3 décembre, à 20 h,

Concert de gospel, chants traditionnels sud-africains et danses zoulous par Soweto Gospel Choir.

Le 11, 12 et 13 décembre, à 20 h,

« Sans tambour... » one-man show de Gad Elmaleh.

Le 16 décembre, à 20 h,

Projection du film documentaire « Week-end of a Champion » en présence de Roman Polanski avec le concours de l'Automobile Club de Monaco.

Le 20 décembre, à 20 h 30,

Projection du film « Tous en scène » avec Fred Astaire et Cyd Charisse en partenariat avec les Archives Audiovisuelles de Monaco.

Les 26, 27, 28, 30 et 31 décembre, à 20 h 30,

les 1^{er}, 2, 3, 4 janvier 2014, à 20 h 30,

et les 29 décembre et 5 janvier, à 16 h,

« Casse-Noisette Compagnie », création de Jean-Christophe Maillot par la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo avec la participation de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Nicolat Brochot.

Auditorium Rainier III

Les 30 novembre et 1^{er} décembre, de 14 h à 18 h 30,

Forum des Associations Culturelles organisé par la Direction des Affaires Culturelles.

Le 1^{er} décembre, à 18 h,

Série Grande Saison (dans le cadre du Festival Manca) – Concert symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Dima Slobodeniouk avec Martin Helmchen, piano.

Le 10 décembre, à 18 h 30,

Série Happy Hour « Deux bassons à l'opéra... » interprètent des airs célèbres de Rossini, Bellini, Ozi, Schubert et Donizetti.

Le 12 décembre, à 20 h,

Le 15 décembre, à 15 h,

« La Favorite » (version concert) de Gaetano Donizetti organisé par l'Opéra de Monte-Carlo.

Théâtre Princesse Grace

Le 29 novembre, à 21 h,

« Le Roi se meurt » d'Eugène Ionesco avec Michel Bouquet, Juliette Carré, Nathalie Bigorre, Pierre Forest, Lisa Martino et Sébastien Rognoni, en collaboration avec la Fondation Prince Pierre de Monaco.

Le 3 décembre, à 21 h,

« A livres ouverts », soirée lecture avec André Dussolier.

Le 7 décembre, à 21 h,

Le 8 décembre, à 15 h,

« Inconnu à cette adresse » de Kressmann Taylor avec Thierry Lhermitte et Patrick Timsit.

Le 12 décembre, à 21 h,

« Des fleurs pour Algernon » de Daniel Keyes avec Grégory Gadebois.

Le 19 décembre, à 21 h,

« Plus vraie que nature » de Martial Courcier avec Delphine Depardieu, Paul Belmondo et Jean Martinez.

Théâtre des Variétés

Le 30 novembre, à 11 h et 15 h,

Opération de marionnettes « La Maison qui Chante » de Betsy Jolas avec l'Ensemble Instrumental Ars Nova et Le Carrosse d'Or. Co-production de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, de l'Opéra de Monte-Carlo et de So.Ge.Da.

Le 3 décembre, à 20 h 30,

Tout l'Art du Cinéma - Projection cinématographique « Le Bonheur d'Assia » d'Andréï Konchalovski (1967) organisée par les Archives Audiovisuelles de Monaco.

Le 6 décembre, à 19 h,

Dans le cadre du Téléthon, spectacle présenté par le Studio de Monaco.

Le 7 décembre, à 17 h,

Concert de Noël par des enfants virtuoses de moins de 13 ans, organisé par l'Association Ars Antonina.

Le 10 décembre, à 18 h 30,

Conférence sur le thème « Les jardins de Perse » par Manijeh Nouri organisée par l'Association Monégasque pour la Connaissance des Arts.

Le 11 décembre, à 20 h 30,

Concert par le Quatuor de Guitare Aïghetta Quartet par l'Association Crescendo.

Médiathèque de Monaco

Le 10 décembre, à 19 h,

Conférence sur le thème « La Nouvelle Calédonie » par J.-C. Gay.

Quai Albert 1^{er}

Du 5 décembre au 5 janvier 2014,

Village de Noël organisé par la Mairie de Monaco.

Port Hercule

Du 6 décembre, à 17 h, au 8 décembre, à minuit,

Darse Nord - Village du Téléthon 2013.

Le 21 décembre, à 17 h 30,

Noël Givré, spectacle sur glace par la troupe Patin'air.

Le 31 décembre, à 21 h 30,

Soirée de Réveillon de la St Sylvestre avec DJ et feu d'artifice au cœur du Village de Noël organisée par la Mairie de Monaco.

Stade Nautique Rainier III

Du 5 décembre au 9 mars,

Patinoire municipale - Kart sur glace.

Espace Fontvieille

Le 30 novembre, de 10 h à 18 h,
Kermesse Œcuménique.

En Principauté

Le 6 décembre 2013,

9^{ème} Journée monégasque des Nez Rouges organisée par l'Association « Les Enfants de Frankie » en soutien aux enfants malades et défavorisés de Monaco.

Expositions*Musée Océanographique*

Tous les jours, de 10 h à 19 h,

Le Musée Océanographique propose une exposition sensation à la rencontre des requins : visites des aquariums, exposition de plusieurs mâchoires, rencontre avec les requins.

Musée des Timbres et des Monnaies

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h,

Exposition de toutes les monnaies émises par les Princes de Monaco depuis 1640 et d'éléments entrant dans l'élaboration du timbre-poste depuis 1885 jusqu'au timbre dentelé final.

Vente de timbres récents et monnaies, cartes postales, ouvrages philatéliques, ainsi que divers produits tels que carrés de soie et cravates aux armoiries princières.

Nouveau Musée National (Villa Sauber)

Jusqu'au 2 février 2014, de 11 h à 19 h,

Exposition « Monacopolis », Architecture, Urbanisme et Décors à Monte-Carlo.

Nouveau Musée National (Villa Paloma)

Jusqu'au 5 janvier 2014, de 10 h à 18 h,

Exposition sur le thème « Promenades d'Amateurs ».

Musée d'Anthropologie Préhistorique

Jusqu'au 28 février, de 9 h à 17 h,

Exposition sur le thème « Dessine-moi un bison ».

Ecole Supérieure d'Arts Plastiques

Jusqu'au 1^{er} décembre,

De 11 h à 19 h,

Exposition sur le thème « GT » par Gavin Turk.

Galerie Marlborough Monaco

Du 5 décembre au 31 janvier, de 11 h à 18 h (sauf les week-ends et jours fériés)

Exposition par Ben.

Galerie l'Entrepôt

Jusqu'au 13 décembre, de 15 h à 19 h,

Exposition sur le thème « L'ange du Temps » par David Gabriel Kavafy.

Galerie Carré Doré

Jusqu'au 10 décembre, de 14 h à 18 h (du mardi au vendredi),

Exposition « Carré Doré Collection ».

Du 16 décembre au 10 janvier 2014, de 14 h à 18 h (du mardi au vendredi),

Exposition sur le thème « Shanyrak » avec Edouard Kazarian, Goulfairous Ismailova, Marat Bekeyev et Andrej Noda.

Galerie Adriano Ribolzi

Jusqu'au 15 janvier 2014,

Exposition sur le thème « Andy Warhol - The American Dream ».

Maison de l'Amérique Latine

Du 10 décembre au 4 janvier 2014, de 14 h à 19 h,

Exposition de peintures par Nall.

Terrasses de Fontvieille

Du 5 au 7 décembre, de 10 h à 17 h 30,

« MonacoPhil 2013 » : exposition philatélique internationale organisée par l'Office des Emissions de Timbre-Poste et le Club de Monte-Carlo.

Sports*Monte-Carlo Golf Club*

Le 1^{er} décembre,

Coupe de l'Élégance Rétro (M. et Mme R. Bogo) Scramble à 3 Medal.

Stade Louis II

Le 30 novembre, à 17 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Rennes.

Le 8 décembre, à 21 h

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Ajaccio.

Le 7 décembre,

Open de Jujitsu.

Le 8 décembre,

20^{ème} Tournoi International de Judo de Monaco.

Le 14 décembre, à 20 h 30,

Championnat de Handball Nationale 2 : Monaco - Bagnols.

Le 21 décembre,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Valenciennes.

Port Hercule

Le 15 décembre,

Cursa de Natale (parcours de 10 km dans Monaco) organisée par l'Association Sportive de la Sûreté Publique de Monaco.



INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

GREFFE GENERAL

EXTRAIT

Les créanciers de la cessation des paiements de la SAM EDITIONS DU ROCHER sont avisés du dépôt au Greffe Général de l'état des créances.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 470 du Code de commerce, dans les 15 jours de la publication au "Journal de Monaco", le débiteur ainsi que tout créancier est recevable, même par mandataire, à formuler des réclamations contre l'état des créances.

La réclamation est faite par déclaration au Greffe Général ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le Greffier en Chef en fait mention sur l'état des créances.

Monaco, le 20 novembre 2013.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Mme Patricia HOARAU, Juge Commissaire de la liquidation des biens de la SARL ULYSSE conformément à l'article 428 du Code de commerce, a taxé les frais et honoraires revenant au syndic Christian BOISSON dans la liquidation des biens susvisée.

Monaco, le 20 novembre 2013.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour le Juge Commissaire de la liquidation des biens de la SAM AEROMAR VOYAGES exerçant le commerce sous l'enseigne AEROMAR MONACO a statué à titre provisionnel sur la réclamation formulée par la société GRUPO TURISTICO TRANSHOTEL.

Pour extrait conforme délivré en application de l'article 415 du Code de commerce.

Monaco, le 22 novembre 2013.

EXTRAIT

Les créanciers de la cessation des paiements de Cristina AGOSTIHO DA LUZ CABRITA ayant exercé le commerce sous l'enseigne KAPPAT'CHI sont avisés du dépôt au Greffe Général de l'état des créances.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 470 du Code de commerce, dans les 15 jours de la publication au "Journal de Monaco", le débiteur ainsi que tout créancier est recevable, même par mandataire, à formuler des réclamations contre l'état des créances.

La réclamation est faite par déclaration au Greffe Général ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le Greffier en Chef en fait mention sur l'état des créances.

Monaco, le 25 novembre 2013.

EXTRAIT

Les créanciers de la cessation des paiements de Carmela BONFIGLIO exerçant le commerce sous l'enseigne « MONTE CARLO BRUSCH », dont le siège social se situe 47, avenue de Grande-Bretagne à Monaco, sont avisés du dépôt au Greffe Général de l'état des créances.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 470 du Code de commerce, dans les 15 jours de la publication au "Journal de Monaco", le débiteur ainsi que tout créancier est recevable, même par mandataire, à formuler des réclamations contre l'état des créances.

La réclamation est faite par déclaration au Greffe Général ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le Greffier en Chef en fait mention sur l'état des créances.

Monaco, le 25 novembre 2013.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Florestan BELLINZONA, Premier Juge au Tribunal de Première Instance, Juge commissaire de la liquidation des biens de la SAM ENERGEX, a arrêté l'état des créances à la somme de NEUF MILLIONS CENT TREIZE MILLE QUATRE CENT QUATRE EUROS QUATRE-VINGT-TREIZE CENTIMES (9.113.404,93 €), sous réserve des admissions dont les droits ne sont pas encore liquidés et des réclamations de Mme Cécile KOSTIC, M. Dominique LANTERI-MINET et M. Joël LEPAGE.

Monaco, le 26 novembre 2013.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Cyril BOUSSERON, Premier Juge au Tribunal de Première Instance, Juge commissaire de la liquidation des biens de Pietro COSMA, a arrêté l'état des créances à la somme de UN MILLION DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE QUARANTE-TROIS EUROS ET CINQUANTE-SIX CENTIMES (1.286.043,56 euros).

Monaco, le 26 novembre 2013

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Mme Patricia HOARAU, Juge au Tribunal de Première Instance, Juge commissaire de la cessation des paiements de la SARL SCOTT WILLIAMS, a renvoyé ladite SARL SCOTT WILLIAMS devant le Tribunal pour être statué sur la solution à donner à la procédure à l'audience du 13 décembre 2013.

Monaco, le 26 novembre 2013.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Mme Patricia HOARAU, Juge au Tribunal de Première Instance, Juge commissaire de la cessation des paiements de la SARL SCOTT WILLIAMS, a arrêté l'état des créances à la somme de TROIS CENT DOUZE MILLE DEUX

CENT QUARANTE-SIX EUROS et QUATRE CENTIMES (312.246,04), sous réserve des admissions dont les droits ne sont pas encore liquidés.

Monaco, le 26 novembre 2013.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

CESSION DE DROIT AU BAIL

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 15 novembre 2013,

la "S.A.R.L. SALADETTE", au capital de 15.000 € et siège 41, avenue Hector Otto, à Monaco

a cédé à la S.A.R.L. dénommée "ENGLISH LANGUAGE MEDIA", au capital de 15.000 € et siège 38, rue Grimaldi, à Monaco,

le droit au bail portant sur un local portant la lettre "F" et formant le lot 467, situé au r-d-c de l'immeuble "LE PATIO PALACE", sis 41, avenue Hector Otto, à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 29 novembre 2013.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

CESSION DE DROIT AU BAIL

Première Insertion

Aux termes d'un acte du ministère du notaire soussigné, en date du 12 novembre 2013,

la société "INTERYACHTS MONACO S.A.M." au capital de 150.000 € et siège 18, quai Jean-Charles Rey, à Monaco, a cédé à la S.A.R.L. "MONTE CARLO BOAT SALES", au capital de 15.000 € et siège à Monaco,

le droit au bail portant sur des locaux dépendant de l'immeuble "LE CASTELLARA", sis 9, quai Président J.F. Kennedy, à Monaco, comprenant, un magasin au r-d-c dudit immeuble, portant le n° 3.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 29 novembre 2013.

Signé : H. REY.

CESSION DE DROIT AU BAIL

—
Deuxième Insertion
—

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 septembre 2013, la société anonyme monégasque « MAC LIPHE », ayant son siège social sis 5, avenue Princesse Grace, 98000 Monaco, a cédé à la société à responsabilité limitée « PRINCESS YACHTS MONACO », ayant son siège social 27, boulevard Albert I^{er}, 98000 Monaco, le droit au bail des locaux ci-après désignés dépendant d'un immeuble dénommé « Castellara », 8, avenue Président J.F. Kennedy, 98000 Monaco, savoir : un local commercial n° 1 et 2 situé au rez-de-chaussée dudit immeuble.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds de commerce dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 29 novembre 2013.

AVFERMETURES S.A.R.L.

—
**CONSTITUTION D'UNE SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE**
—

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 juin 2013, enregistré à Monaco le 4 juillet 2013,

folio Bd 70 V, case 1, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « AVFERMETURES S.A.R.L. ».

Objet : « La société a pour objet :

L'achat, la vente en gros sans stockage sur place, le négoce, le courtage de tous produits de la fermeture du bâtiment pour l'habitat et l'industrie et notamment de portes, portails, volets, persiennes, volets roulants, fenêtres, stores, automatismes et serrures ; la vente aux particuliers des produits suscités uniquement dans le cadre de sites internet, de foires, d'expositions et de ventes par correspondance ; pose et installation des produits suscités ;

Et généralement toutes opérations de quelque nature que se soit se rattachant à l'objet social ci-dessus ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 5, avenue Princesse Alice à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur Fabien DUPUIS, associé.

Gérant : Monsieur Jacques MAURA, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 18 novembre 2013.

Monaco, le 29 novembre 2013.

CURTI & PARTNERS

—
**CONSTITUTION D'UNE SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE**
—

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 août 2013, enregistré à Monaco le 7 août 2013, folio Bd 167 V, case 1, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « CURTI & PARTNERS ».

Objet : « La société a pour objet :

Conception et réalisation d'ambiance, de décors peints, trompe l'œil, faux-marbre, faux-bois, fresques, dorure, matières, créations artistiques originales sur tous supports ; restauration d'oeuvres d'art et la fourniture desdites créations ».

Durée : 99 années à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 17, boulevard du Larvotto à Monaco.

Capital : 16.000 euros.

Gérantes : Mesdames Frédérique CURTI et Valérie BREULEUX, associées.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 25 novembre 2013.

Monaco, le 29 novembre 2013.

APPORT D'ELEMENTS D'ACTIVITE

Première Insertion

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Monaco du 5 août 2013, dûment enregistré le 7 août 2013, il a été constitué une société à responsabilité limitée dénommée « CURTI & PARTNERS ».

Mme Frédérique CURTI, domiciliée 17, boulevard du Larvotto à Monaco a apporté à ladite société des éléments de son activité de conceptrice d'ambiance et décors peints, trompe l'œil, faux-marbre, faux-bois, restauration de fresques, dorure, conception de matières, dans des locaux situés à Monaco, 17, boulevard du Larvotto.

Lesdits éléments apportés comprenant : la clientèle, le nom commercial et/ou l'enseigne, le matériel et les objets mobiliers servant à son exploitation.

Oppositions s'il y a lieu, au siège de la société, 17, boulevard du Larvotto à Monaco, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 29 novembre 2013.

GIGAPLEX SARL

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 août 2013, enregistré à Monaco le 19 août 2013, folio Bd 199 R, case 2, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « GIGAPLEX SARL ».

Objet : « La société a pour objet :

Tant en Principauté de Monaco qu'à l'étranger, toutes prestations d'assistance, de gestion de projets pour mise à disposition d'infrastructures et de services dans les domaines des technologies de l'information et des télécommunications, traitement et sécurisation des données ; étude et évaluation des besoins technologiques dans ces domaines ; gestion administrative, exploitation industrielle et technologique dans le domaine Data Centre, ainsi que tous services s'y rattachant, à l'exception de toute activité faisant l'objet d'une réglementation particulière.

Et généralement, toute activité commerciale, financière et industrielle entrant dans l'objet ci-dessus ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 7, boulevard des Moulins à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur BENKOHEN Moiz, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être

transcrit et affiché conformément à la loi, le 22 novembre 2013.

Monaco, le 29 novembre 2013.

H.W.M.

**CONSTITUTION D'UNE SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 juillet 2013, enregistré à Monaco le 22 juillet 2013, folio Bd 193 R, case 2, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « H.W.M. ».

Objet : « La société a pour objet :

« L'import, export, commission, courtage, vente en gros et commercialisation de bois brut, de produits semi-finis et finis qui en découlent, de machines et installations clés en main pour traiter le bois, sans stockage sur place ; études et ingénierie se rapportant à l'activité et aux produits ci-dessus ».

Durée : 99 années à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 20, avenue de Fontvieille à Monaco.

Capital : 50.000 euros.

Gérant : Monsieur Didier DAGUE, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 22 novembre 2013.

Monaco, le 29 novembre 2013.

MONTE-CARLO BOAT SALES

**CONSTITUTION D'UNE SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'actes sous seing privé en date des 27 juin 2013 et 28 août 2013, enregistrés à Monaco les 2 juillet 2013 et 3 septembre 2013, folio Bd 69 V, case 9, et folio Bd 174 R, case 3, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « MONTE-CARLO BOAT SALES ».

Objet : « La société a pour objet :

En Principauté de Monaco et à l'étranger, import, export, vente, commission, courtage à l'exclusion des activités réservées aux courtiers maritimes, location de bateaux neufs et d'occasion ; entretien et gardiennage de bateaux ; toutes activités de publicité, promotion commerciale et de relations publiques qui se rapportent à ce qui précède ; tous conseils en matière maritime, à l'exception de ceux réglementés.

Et généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement et strictement à l'objet social ci-dessus ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 9, quai Président J.F. Kennedy à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur Petteri TURUNEN, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 18 novembre 2013.

Monaco, le 29 novembre 2013.

QUALITY REFERENCEMENT**CONSTITUTION D'UNE SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 août 2013, enregistré à Monaco le 6 août 2013, folio Bd 80 V, case 1, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « QUALITY REFERENCEMENT ».

Objet : « La société a pour objet en Principauté de Monaco et à l'étranger :

Toutes prestations de services informatiques notamment dans le domaine du référencement naturel (Search Engine Optimisation) de sites internet et du WebMarketing (réseaux sociaux et E-reputation) ainsi que la création de sites internet.

Et généralement toutes activités de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus. »

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 2, avenue de Fontvieille à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur Sandro PASSAFIUME, associé.

Gérant : Monsieur Benjamin BRUYERE, associé.

Gérant : Monsieur Gabriel GUAIANA, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 22 novembre 2013.

Monaco, le 29 novembre 2013.

YACHT CONSULTING MC SARL**CONSTITUTION D'UNE SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 août 2013, enregistré à Monaco le 8 août 2013, folio Bd 200 R, case 2, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « YACHT CONSULTING MC SARL ».

Objet : « La société a pour objet en Principauté de Monaco et à l'étranger :

La coordination et l'assistance aux armateurs et aux chantiers navals dans le domaine technique et commercial.

Le conseil dans le domaine des yachts de plaisance et des navires de commerce en matière de construction, de suivi des litiges notamment en matière d'assurance.

A l'exclusion de toute activité réglementée et notamment toute matière juridique réservée aux avocats et avocats défenseurs de la Principauté de Monaco.

Et généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit pouvant se rattacher à l'objet social ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 34, quai Jean-Charles Rey à Monaco.

Capital : 55.000 euros.

Gérant : Monsieur Michaël KURTZ, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 22 novembre 2013.

Monaco, le 29 novembre 2013.

**APPORT D'ÉLÉMENTS
DE FONDS DE COMMERCE**

Première Insertion

Aux termes d'un acte du 2 août 2013, contenant l'établissement des statuts de la société à responsabilité limitée « YACHT CONSULTING MC SARL », Monsieur Michaël KURTZ a fait apport à ladite société des éléments du fonds de commerce qu'il exploite à Monaco, 34, quai Jean-Charles Rey.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la deuxième insertion, au siège du fonds.

Monaco, le 29 novembre 2013.

Erratum à la constitution de la Société à Responsabilité Limitée MONOECUS publiée au Journal de Monaco du 15 novembre 2013.

Il fallait lire page 2326 :

.....
Siège : 4, Chemin de la Turbie à Monaco.

.....
et non :

Siège : 4, rue de la Turbie à Monaco.

M.I.G. RENOVATION

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social: 6, Lacets Saint-Léon - Monaco

**MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL
ET DE LA DÉNOMINATION SOCIALE**

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 17 octobre 2013, il a été décidé de modifier comme suit l'objet social : « Entreprise générale du bâtiment tous corps d'état, construction, rénovation et décoration et dans ce cadre l'import-export et la fourniture de matériels et équipements y relatifs sans stockage sur place et à titre accessoire assistance à maîtrise d'œuvre et à

maîtrise d'ouvrage dans les domaines précités, à l'exclusion de l'activité réglementée d'architecte », ainsi que la dénomination sociale de la société qui devient « M.I.G. CONSTRUCTION ».

Un exemplaire original dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 25 novembre 2013.

Monaco, le 29 novembre 2013.

MIDAKEM

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 500.000 euros
Siège social : 25, boulevard du Larvotto - Monaco

REDUCTION DE CAPITAL SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue, au siège social sis à Monaco 25, boulevard du Larvotto, le 3 octobre 2013, enregistrée à Monaco le 4 novembre 2013, les associés de la S.A.R.L. « MIDAKEM » ont décidé de réduire le capital social par réduction de la valeur nominale des parts et de procéder à la modification inhérente de l'article 7 des statuts. Le capital social est désormais fixé à la somme de CENT CINQUANTE MILLE (150 000) euros.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 22 novembre 2013.

Monaco, le 29 novembre 2013.

SARL ANGELO MACONNERIE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 60.000 euros
Siège social : 57, rue Grimaldi - Monaco

CHANGEMENT DE GERANCE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 18 octobre 2013, dont le procès-verbal a été enregistré à Monaco le 25 octobre 2013, folio Bd 15 R,

case 1, il a été procédé à la nomination aux fonctions de gérant associé de M. Loïc POMPEE en remplacement de M. Arcangelo DEMARTE.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 25 novembre 2013.

Monaco, le 29 novembre 2013.

BILLIONAIRE MONTE-CARLO S.A.R.L.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 7, boulevard des Moulins - Monaco

NOMINATION DE DEUX COGERANTS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 10 septembre 2013, enregistrée à Monaco le 24 septembre 2013, F° Bd 93 V, Case 2, les associés ont nommé en qualité de cogérants, avec Monsieur Flavio BRIATORE, Messieurs Francesco COSTA et Samuel TREVES et ont modifié l'article 10 des statuts.

Un exemplaire de l'acte susmentionné a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 14 novembre 2013.

Monaco, le 29 novembre 2013.

SARL MONACO ASIAN MARKET

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : Place d'Armes
Marché de la Condamine - Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 2 octobre 2013 enregistrée à Monaco le 8 octobre 2013, folio Bd 101 V Case 5, les associés ont décidé

de transférer le siège social de la société au 5, rue Plati à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 20 novembre 2013.

Monaco, le 29 novembre 2013.

SARL MP & SILVA

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 24, avenue de l'Annonciade - Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 7 octobre 2013, enregistrée le 21 octobre 2013, F°/Bd 191 R, Case 1, les associés de la SARL MP & SILVA ont décidé de transférer le siège social au 20, boulevard Rainier III, Immeuble Le Soleil d'Or, à Monaco.

Un original dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 26 novembre 2013.

Monaco, le 29 novembre 2013.

SARL NEODERME MONACO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 15, avenue Saint-Michel - Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 2 octobre 2013 enregistrée à Monaco le 8 octobre 2013, folio Bd 101 V, Case 4, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société au 5, rue Plati à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de

Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 20 novembre 2013.

Monaco, le 29 novembre 2013.

SARL STAR PRODUCTION MONACO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 11 bis, rue Princesse Antoinette -
Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

A la suite de la décision du 9 août 2013, l'associé unique de la SARL STAR PRODUCTION MONACO a décidé le transfert du siège social au 18, rue Grimaldi à Monaco.

Un original de cet acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 30 octobre 2013.

Monaco, le 29 novembre 2013.

LOIRE & CIE

Société en Commandite Simple
au capital de 30.490 euros
Siège social : 39, avenue Princesse Grace - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 6 août 2013, il a été décidé :

- la dissolution de la société à compter du même jour ;

- de nommer comme liquidateur Mme Bernadette LOIRE avec les pouvoirs les plus étendus pour la durée de la liquidation.

Le siège de la société durant la liquidation devient : 6, escalier des Révoires à Monaco.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être

transcrit et affiché conformément à la loi, le 15 novembre 2013.

Monaco, le 29 novembre 2013.

MONACAP SARL

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 19, rue du Portier - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2013, les associés de la société « MONACAP » ont décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.

Ils ont, en conséquence, fixé le siège de la liquidation au 19, rue du Portier à Monaco, et nommé en qualité de Liquidateur, M. Luca SARTORI demeurant 39 bis, boulevard des Moulins à Monaco.

Un exemplaire dudit acte, a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 21 novembre 2013.

Monaco, le 29 novembre 2013.

TRIANGLE INTERNATIONAL

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social :
11 bis, rue Princesse Antoinette - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 30 août 2013, enregistré à Monaco le 19 septembre 2013, folio bd 182 R, case 4, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 31 décembre 2012.

M. Georg HOCHEGGER a été désigné aux fonctions de Liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au Cabinet Comptable Yvan BELAIEFF, 6, boulevard Rainier III à Monaco.

Un exemplaire de l'acte susmentionné a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 11 octobre 2013.

Monaco, le 29 novembre 2013.

SA TRANSPORTS

Société Anonyme Monégasque

DISSOLUTION ANTICIPÉE MISE EN LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération prise au siège social, le 30 septembre 2013, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée « S.A. TRANSPORTS », réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé notamment :

- de prononcer la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30 septembre 2013 ;

- de fixer le siège de la liquidation au 74, boulevard d'Italie, à Monaco ;

- de nommer en qualité de Liquidateur de la société, Monsieur Angelo BONANATA ;

- de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Un original dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 21 novembre 2013.

Monaco, le 29 novembre 2013.

ALLIED MONTE-CARLO

Société Anonyme Monégasque
au capital de 150.000 euros
Siège social : Le Panorama
57, rue Grimaldi - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, au 4, rue des Orchidées, c/o S.A.M. CONFERENCE INTERNATIONAL à Monaco, le 16 décembre 2013 à 14 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice ;

- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice ;

- Lecture du Bilan et du compte de Pertes et Profits établis au 31 décembre 2011 ;

- Approbation de ces comptes et quitus à donner aux Administrateurs pour leur gestion ;

- Affectation des résultats ;

- Approbation du montant des honoraires alloués aux Commissaires aux Comptes ;

- Approbation des opérations visées à l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895 ;

- Autorisation à donner aux Administrateurs conformément aux dispositions de l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895 ;

- Renouvellement du mandat d'un Administrateur ;

- Questions diverses.

Une assemblée générale extraordinaire se réunira consécutivement au même endroit à l'effet de prendre une décision sur la poursuite de l'activité de la société malgré la perte des $\frac{3}{4}$ du capital social.

Le Conseil d'Administration.

MONACO IMPORT-EXPORT MANUFACTURES

en abrégé **“M.I.E.M.”**

Société Anonyme Monégasque en liquidation
au capital de 180.000 euros
Siège de la liquidation :
6, boulevard des Moulins - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, au siège de la Liquidation, le 17 décembre 2013 à 14 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation ;

- Examen et approbation du compte définitif de liquidation et vote d'une répartition pour solde de tout compte ;

- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat ;

- Constatation de la clôture de la liquidation ;

- Pouvoirs en vue des formalités ;

- Questions diverses.

Le Liquidateur.

MONTE CARLO CAR RENTAL

Société Anonyme Monégasque
en abrégé **« M.C.C.R. »**
au capital de 1.950.000 euros
Siège social : 17, rue des Roses - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée « MONTE CARLO CAR RENTAL », au capital de 1.950.000 euros, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 17 décembre 2013 à 9 heures 30, au siège social de la SAM ALLEANCE AUDIT, 7, rue de l'Industrie à Monaco, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Bilan et du Compte de Pertes et Profits de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur ledit exercice ;

- Approbation des comptes, affectation des résultats, quitus aux Administrateurs ;

- Fixation des honoraires des Commissaires aux Comptes ;

- Renouvellement de l'autorisation prévue à l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895 ;

- Questions diverses.

A l'issue de cette assemblée, les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision à prendre relative à la poursuite de l'activité sociale ;

- Questions diverses ;

- Pouvoirs à donner.

Le Conseil d'Administration.

Syndicat des Cadres des Activités Touristiques

AVIS DE CONVOCATION

Les membres fondateurs du Syndicat des Cadres des Activités Touristiques sont conviés à l'assemblée générale de fondation du syndicat.

Celle-ci se tiendra le 5 décembre 2013, de 12 h à 14 h, au Sporting d'Hiver, place du Casino, 6^{ème} étage, à l'effet de débattre sur l'ordre du jour suivant :

- Election du Bureau provisoire ;

- Questions diverses.

ASSOCIATIONS

**ASSOCIATION DES ANCIENS
ELEVES DES FRERES DE MONACO
(A.A.E.F.M.)**

Nouveau siège social : 8, rue Bellevue - Monaco.

Association Brasil Monaco Project

Nouveau siège social : 3, avenue de l'Annonciade - Monaco.

**RECEPISSE DE DECLARATION
DE MODIFICATION DES STATUTS
D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration de modification des statuts reçue le 10 octobre 2013 de l'association dénommée « Union des Monégasques » en abrégé « U.D.M. ».

Ces modifications portent sur :

- les articles 9, 11, 13 et 21 des statuts ainsi que sur la création d'un article 13 bis.

Fondation dénommée
**FRANCIS BACON MB ART
FOUNDATION MONACO**

Pardevant Maître Henry REY, Notaire à Monaco, soussigné.

A comparu

Monsieur Majid BOUSTANY, administrateur de société, domicilié et demeurant numéro 19, avenue des Spélugues, à Monte-Carlo, divorcé de Madame Georgette SALAME.

De nationalité suisse, né le dix-huit avril mil neuf cent soixante six, à Debbieh (Liban).

Lequel, a requis le notaire soussigné de dresser, ainsi qu'il suit, les statuts constitutifs de la fondation dénommée "FRANCIS BACON MB ART FOUNDATION MONACO".

STATUTS

TITRE I

CONSTITUTION - OBJET - SIEGE - DUREE

ARTICLE PREMIER.

Sous la dénomination de "FRANCIS BACON MB ART FOUNDATION MONACO" est constituée une fondation qui sera régie par les dispositions de la législation monégasque et par les présents statuts.

ART. 2.

Cette fondation a pour objet :

- d'organiser des expositions consacrées à l'œuvre de Francis BACON, sa vie et son processus de création artistique ;

- de financer des programmes de recherche et de publications afin de poursuivre la recherche scholastique de ou sur l'Artiste ;

- d'offrir des bourses d'études aux étudiants des plus prestigieuses Ecoles d'Art.

La fondation consacrera à cet effet une partie des revenus de son patrimoine qui devra être géré en "bon père de famille".

Les financements et bourses seront accordés sur décisions prises par le Président de la Fondation. L'allocation annuelle ne pourra excéder CINQUANTE MILLE EUROS (€ : 50.000) - avec une indexation minimum de un pour cent (1 %).

ART. 3.

Son siège est fixé numéro 1, avenue des Citronniers, à Monte-Carlo.

Il pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration dans tout le territoire de la Principauté, mais en aucun cas hors de ce territoire.

ART. 4.

La fondation est constituée pour une période illimitée à compter du jour de la publication au Journal de Monaco qui suivra l'ordonnance souveraine d'autorisation, sous réserve, le cas échéant, du bénéfice du deuxième alinéa de l'article 12 de la loi 56 sur les fondations, modifiée par la loi 1.373 du cinq juillet deux mille dix.

TITRE II

*PERSONNALITE - APPORTS - PATRIMOINE -
CAPACITE*

ART. 5.

La fondation créée par les présents statuts possède la personnalité civile et la capacité juridique.

Elle peut faire tous les actes de la vie civile qui ne lui sont pas interdits par une disposition expresse de la loi.

En se conformant à celle-ci, elle peut notamment acquérir, à titre gratuit ou onéreux, posséder tous droits et biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, réels ou personnels, faire tous placements de fonds, s'obliger, ester en justice, tant en demandant qu'en défendant, et passer tous actes généralement quelconques.

Toutefois, le droit d'acquérir des immeubles est limité à ceux qui seraient nécessaires à la mise en oeuvre et au fonctionnement de la fondation.

En tant qu'élément déterminant, il est établi que la Fondation ne pourra en aucune manière aliéner tous droits et biens, œuvres (sous tous supports) et biens de la collection de la Fondation, meubles ou immeubles qui auront été acquis ou reçus par elle.

ART. 6.

Le Fondateur en la personne de Monsieur Majid BOUSTANY s'engage à apporter à la Fondation, à titre de donation d'origine, la somme de QUATRE CENT MILLE EUROS (€ : 400.000). Cette dotation sera versée dès la publication, dans le "Journal de Monaco", de l'ordonnance souveraine autorisant la fondation.

En outre, le Fondateur se réserve le droit de verser, de son vivant, à toute époque, toutes sommes qu'il lui plaira, et qui seraient nécessaires ou simplement utiles au fonctionnement de la Fondation. Ces sommes pourront être, soit destinées à une augmentation de la

dotation initiale, soit assimilées à un complément de revenus.

ART. 7.

Le patrimoine de la fondation comprendra :

1°) Les apports ci-dessus effectués par le fondateur.

2°) Tous biens meubles ou immeubles, œuvres et biens de la collection de la Fondation, à provenir, soit de toutes acquisitions ultérieures, à titre gratuit ou onéreux, soit de la constitution de tous fonds de réserve.

3°) Tous fonds et biens, meubles ou immeubles, à provenir de toutes libéralités, subventions, donations ou legs, des fondateurs ou de tous tiers.

ART. 8.

Les ressources annuelles de la Fondation se composent :

- du revenu de la dotation initiale et à venir ;
- des subventions qui pourront lui être accordées ;
- du produit des libéralités dont l'emploi est autorisé ;

- et du produit des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente.

ART. 9.

Il sera établi un registre spécial, coté et paraphé par le Président du Conseil d'Administration, tenu sous la responsabilité du Secrétaire et du Trésorier du Conseil, dans lequel sera consigné l'inventaire détaillé des biens de toute nature constituant le patrimoine de la fondation.

Cet inventaire sera révisé, modifié, s'il y a lieu, et arrêté au trente-et-un décembre de chaque année. L'inventaire et ses révisions seront approuvés, certifiés et signés par tous les membres du Conseil d'Administration.

TITRE III

ADMINISTRATION DE LA FONDATION

ART. 10.

Sous la surveillance de la Commission Spéciale instituée par la loi numéro 56 du vingt-neuf janvier mil neuf cent vingt deux modifiée par la loi 1.373

du cinq juillet deux mille dix et sous le contrôle de Monsieur le Ministre d'Etat, la Fondation est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de sept au plus.

Ces administrateurs devront remplir les conditions prévues par l'article 15 de la loi 56 sur les fondations, modifiée par la loi 1.373 du cinq juillet deux mille dix susvisée.

Le Conseil représente la fondation vis-à-vis de toutes autorités, administrations publiques ou privées ou vis-à-vis des tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, sans limitation ni réserve autres que celles pouvant résulter des dispositions légales ; il gère et administre les affaires de la fondation et, d'une façon générale, accomplit tous les actes de la vie civile rentrant dans sa capacité juridique.

Le Conseil délibère sur la plupart des affaires et questions intéressant la Fondation ; il délibère et statue obligatoirement sur les comptes annuels et le budget.

Le Conseil décide de la création de toute commission qui s'avérerait utile pour la bonne gestion de la Fondation.

ART. 11.

Les fonctions et charges diverses des administrateurs sont gratuites ; aucun honoraire, aucune rémunération sous quelque forme que ce soit, ne peut leur être attribuée.

Le Conseil pourra toutefois décider de défrayer tel administrateur dont l'activité, au service de la Fondation, nécessiterait l'engagement de dépenses diverses ne présentant aucun caractère personnel.

ART. 12.

Les administrateurs ne contractent, à raison de leurs fonctions ou de leur gestion, aucune obligation personnelle, ni solidaire, relativement aux engagements de la fondation. Ils ne sont responsables, solidairement ou individuellement suivant le cas, soit envers la fondation, soit envers les tiers, que de l'exécution de leur mandat et des fautes ou irrégularités commises dans cette exécution.

ART. 13.

Le premier Conseil d'Administration comprendra :

- Monsieur Majid BOUSTANY,
- Monsieur Fadi BOUSTANY,

- Madame Dania BOUSTANY,
- Monsieur Martin HARRISON,
- Monsieur Alain LECLERCQ,
- Mademoiselle Vanessa TUBINO.

ART. 14.

La durée des fonctions de chaque administrateur est fixée à SIX (6) ANS indéfiniment renouvelable.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit, les membres restants du Conseil pourvoient au remplacement dans un délai maximum de six mois.

En dehors des cas de décès, démission ou exclusion, les fonctions d'administrateur prendront fin par l'effet de tous événements atteignant la capacité civile de l'administrateur ou lui interdisant de remplir les conditions prévues par l'article 15 de la loi 56 modifiée par la loi 1.373 du cinq juillet deux mille dix.

ART. 15.

Les administrateurs doivent, lors de leur nomination, être majeurs et avoir, tant dans la Principauté de Monaco que, s'ils sont étrangers, dans leur pays d'origine, la jouissance et l'exercice de leurs droits civils.

S'ils sont étrangers, ils doivent en outre résider dans la Principauté de Monaco depuis une année au moins.

Les deux/tiers des administrateurs doivent remplir cette condition de résidence.

ART. 16.

Les fonctions d'administrateur cessent :

- par toute cause atteignant, en tout ou en partie, la capacité civile de l'administrateur (décès, aliénation mentale, interdiction légale ou judiciaire, mise sous conseil judiciaire, faillite etc...);

- par la démission volontaire, qui doit être notifiée à la Commission de Surveillance par l'administrateur démissionnaire ;

- par la révocation pour indignité qui est encourue pour toute cause diminuant la capacité morale de l'administrateur (inconduite notoire, condamnation pénale, faute grave etc...);

- et par la décision du Président de la Fondation de révoquer un administrateur.

L'administrateur en situation d'être exclu est, au préalable, par lettre recommandée signée par le Président de la Fondation invité à donner sa démission ; s'il ne défère pas à cette invitation et n'adresse pas au Président, dans le mois, sa démission écrite, son exclusion devient automatique et est constatée par un procès-verbal régulier.

L'exclusion d'un administrateur peut également être provoquée d'office par la Commission de Surveillance des Fondations, dans les termes du deuxième alinéa de l'article 16 de la loi du vingt neuf janvier mil neuf cent vingt-deux, modifiée par la loi 1.373 du cinq juillet deux mille dix.

ART. 17.

A sa première réunion et, ensuite, à la première réunion suivant chaque vacance, le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres, les dignitaires suivants, nommés pour une période de SIX ANS, mais indéfiniment renouvelables et qui cessent de plein droit par la perte de la qualité d'administrateur.

Il est d'ores et déjà établi que le fondateur, en la personne de Monsieur Majid BOUSTANY sera nommé Président à vie.

Il pourra nommer seul toute personne physique en qualité de Président pour assurer son éventuel remplacement, et ce, pour la durée qu'il décidera seul.

En cas de décès de Monsieur Majid BOUSTANY, sans que celui-ci ait préalablement nommé son successeur en qualité de président, cette fonction ira automatiquement à Mademoiselle Elsa BOUSTANY (sa fille) pour la durée de sa vie.

I.- Un Président :

Le Président convoque le Conseil dont il dirige les séances et délibérations et dont il assure et exécute les décisions. En cas d'absence ou d'empêchement du Président, celui-ci est suppléé en séance par le secrétaire. Le Président représente la fondation et le Conseil vis-à-vis de tous tiers et administrations, soit à l'amiable, soit en justice, tant en demandant qu'en défendant, ainsi que dans tous actes à passer et pour toutes signatures à donner ; c'est à sa requête ou contre lui que sont intentées toutes actions judiciaires.

Le Président a le pouvoir de nommer ou de révoquer un administrateur.

II.- Un Secrétaire, qui a la garde des archives de la fondation, transmet les diverses convocations et

communications émanant du Conseil, de son Président ou de ses membres et rédige les procès-verbaux de toutes les délibérations.

III.- Un Trésorier, qui tient la comptabilité générale de la fondation, opère les encaissements et effectue les paiements dûment mandatés. Le Trésorier soumet au Conseil d'Administration, tous les six mois, le bilan des comptes du dernier semestre écoulé et, en outre, à la fin de chaque année, le bilan récapitulatif annuel arrêté au trente-et-un décembre et le registre des inventaires. Les comptes sont appuyés des pièces justificatives qui y demeurent annexées après que le tout ait été visé et paraphé par le Président, le Secrétaire et le Trésorier.

Les livres de compte sont d'un modèle agréé par le Conseil, cotés et paraphés par le Président ; quand ils sont épuisés, ils sont clos par le Président et le Trésorier, versés et classés aux archives de la fondation. Le Trésorier ne peut, sans délibération spéciale du Président, engager des dépenses non prévues au budget voté par le Conseil.

ART. 18.

Au moins une fois par semestre et, en outre, toutes les fois que l'intérêt de la fondation l'exige, sur convocations individuelles, émanant du Président, le Conseil d'Administration se réunit au siège de la fondation ou en tout autre lieu quelconque de la Principauté, décidé par le Conseil.

Pour la validité des délibérations du Conseil, la présence de deux administrateurs au moins est indispensable.

Sur la demande de la majorité des administrateurs présents, les votes ont lieu au scrutin secret, les décisions sont prises à la majorité absolue ; toutefois, en cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Le vote par procuration est admis mais le mandataire ne peut qu'être un autre membre du Conseil.

ART. 19.

Le Conseil d'Administration entend le rapport que le Bureau doit présenter annuellement sur la situation financière et morale de la fondation.

Il reçoit, discute et approuve, s'il y a lieu, les comptes de l'exercice clos qui lui sont présentés par le Trésorier, avec pièces justificatives à l'appui, et ce, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice social.

Chaque année, dans le courant du mois de janvier, le Conseil d'Administration dresse le budget de l'exercice qui commence.

D'une manière générale, il délibère sur toutes les questions mises à l'ordre du jour, il instruit toutes les affaires qui lui sont soumises et pourvoit à l'exécution de ces délibérations.

Le rapport annuel sur la situation de la fondation, ainsi que les budgets et comptes, sont adressés chaque année à Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'intérieur, Président du Conseil de Surveillance.

ART. 20.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, coté et paraphé par le Président, tenu au siège de la fondation, et signé par le Président et le Secrétaire ou, à leur défaut, par tous les administrateurs qui ont pris part à la délibération.

Le nombre et les noms des membres présents sont constatés en tête du procès-verbal de chaque séance.

Les copies ou extraits des procès-verbaux du Conseil d'Administration, à produire partout où besoin sera, sont certifiés et signés par le Président du Conseil.

ART. 21.

En cas d'empêchement du Président, les ventes, échanges, achats, baux, quittances, mainlevées, transferts de valeurs et autres et, généralement, tous actes concernant la fondation, décidés par le Conseil d'Administration, ainsi que les mandats de paiement et les retraits de fonds chez tous banquiers ou dépositaires ne pourront être signés par le Trésorier et le Secrétaire du Conseil qu'après accord écrit du Président.

ART. 22.

L'exercice financier commence le premier janvier et il est clos le trente-et-un décembre de chaque année.

Le premier exercice comprend le temps écoulé entre la constitution définitive de la fondation et le trente-et-un décembre suivant.

ART. 23.

Chaque année, dans le courant du mois de janvier, le Conseil dresse le budget des recettes et dépenses de l'exercice annuel, qui commence, apure tous comptes et donne, s'il y a lieu, tous quitus concernant l'exercice annuel clos le trente-et-un décembre précédent.

ART. 24.

Pour assurer le fonctionnement de la fondation, le Conseil d'Administration arrête les règlements intérieurs de celle-ci et fixe le nombre, la qualité, les attributions et la rémunération des divers collaborateurs et employés nécessaires à la bonne marche des divers services.

TITRE IV

REVISION DES STATUTS - DISSOLUTION

ART. 25.

Sur les points où l'expérience en ferait apparaître la nécessité pour le bien de la fondation et des intérêts qu'elle est appelée à satisfaire, les présents statuts pourront être modifiés dans les formes légales.

ART. 26.

En cas de dissolution de la fondation pour quelque cause que ce soit, et notamment par décision du Fondateur ou de ses ayants droit, il sera procédé à la liquidation par les administrateurs ou tout autre liquidateur désigné à cet effet, conformément à la loi et aux statuts, et sous le contrôle de la Commission de Surveillance.

TITRE V

CONDITIONS DE CONSTITUTION

ART. 27.

La présente fondation ne sera définitivement constituée qu'après approbation des présents statuts par ordonnance souveraine, publiée, ainsi que les présents statuts, dans le Journal de Monaco.

Monaco, le 14 août 2012.

**MODIFICATIONS AUX ARTICLES 2, 6, 16, 17, 22
ET 26 DES STATUTS DE LA FONDATION
DÉNOMMÉE “FRANCIS BACON MB ART
FOUNDATION MONACO”**

PARDEVANT Maître Henry REY, Notaire à Monaco, soussigné.

A comparu

Monsieur Majid BOUSTANY, administrateur de société, domicilié et demeurant numéro 19, avenue des Spélugues, à Monte-Carlo, divorcé de Madame Georgette SALAME.

De nationalité suisse, né le dix-huit avril mil neuf cent soixante-six, à Debbieh (Liban).

Lequel, préalablement aux modifications des articles 2, 6, 16, 17, 22 et 26 des statuts de la fondation dénommée “FRANCIS BACON MB ART FOUNDATION”, objet des présentes, a exposé ce qui suit :

EXPOSE

- I -

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le quatorze août deux mille douze, il a été constitué par le comparant, une fondation dénommée “FRANCIS BACON MB ART FOUNDATION”, ayant pour objet :

- d'organiser des expositions consacrées à l'œuvre de Francis BACON, sa vie et son processus de création artistique ;

- de financer des programmes de recherche et de publications afin de poursuivre la recherche scholastique de ou sur l'Artiste ;

- d'offrir des bourses d'études aux étudiants des plus prestigieuses Ecoles d'Art.

Aux termes dudit acte, il a été prévu que la fondation consacrerait à cet effet une partie des revenus de son patrimoine qui devrait être géré en “bon père de famille”.

Le siège de la fondation a été fixé numéro 1, avenue des Citronniers, à Monte-Carlo.

Aux termes dudit acte, le fondateur a fait apport à la fondation d'une somme de QUATRE CENT MILLE EUROS (€ : 400.000).

Sous l'article 4 des statuts il a été prévu ce qui suit, littéralement rapporté :

La fondation est constituée pour une période illimitée à compter du jour de la publication au Journal de Monaco qui suivra l'ordonnance souveraine d'autorisation, sous réserve, le cas échéant, du bénéfice du deuxième alinéa de l'article 12 de la loi 56 sur les fondations, modifiée par la loi 1.373 du cinq juillet deux mille dix.

La constitution de la fondation a été soumise à l'approbation desdits statuts par ordonnance souveraine.

- II -

Par courrier du dix décembre deux mille douze, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur a précisé au notaire soussigné qu'aucune observation, ni opposition n'avait été formulée à l'encontre de ladite fondation suite à l'avis publié dans le Journal de Monaco du sept septembre deux mille douze.

L'attestation de non opposition délivrée par ledit Service le dix décembre deux mille douze, demeurera ci-jointe et annexée après mention.

Ceci exposé, il est passé aux modifications des articles 2, 6, 16, 17, 22 et 26 des statuts, objet des présentes :

MODIFICATION AUX STATUTS

Le fondateur déclare vouloir apporter les modifications suivantes aux articles 2, 6, 16, 17, 22 et 26 des statuts qui seront en conséquence rédigés comme suit :

“ART. 2 NOUVEAU”

“Cette fondation a pour objet :

- D'organiser des expositions consacrées à l'œuvre de Francis BACON, sa vie et son processus de création artistique ;

- De financer des programmes de recherche et de publications afin de poursuivre la recherche scholastique de ou sur l'Artiste ;

- Patronner des artistes émergents ;

- De financer divers projets relatifs à l'œuvre et à la vie de Francis Bacon.

La fondation consacrera à cet effet une partie des revenus de son patrimoine qui devra être géré en “bon père de famille”.

Les financements des projets seront accordés après consultation du Conseil d'Administration et décisions prises par le “Président de la Fondation. L'allocation annuelle totale ne pourra excéder SOIXANTE MILLE EUROS (€ : 60.000) - avec une indexation minimum de un pour cent (1 %).”

“ART. 6. NOUVEAU”

“Le Fondateur en la personne de Monsieur Majid BOUSTANY s'engage à apporter à la Fondation, à titre de dotation d'origine, la somme de SIX CENT MILLE EUROS (€ : 600.000). Cette dotation sera versée dès la publication, dans le “Journal de Monaco”, de l'ordonnance souveraine autorisant la Fondation.

En outre, le Fondateur se réserve le droit de verser, de son vivant, à toute époque, toutes sommes qu'il lui plaira, et qui seraient nécessaires ou simplement utiles au fonctionnement de la Fondation. Ces sommes pourront être, soit destinées à une augmentation de la dotation initiale, soit assimilées à un complément de revenus.

“ART. 16. NOUVEAU”

“Les fonctions d'administrateur cessent :

- par toute cause atteignant, en tout ou en partie, la capacité civile de l'administrateur (décès, aliénation mentale, interdiction légale ou judiciaire, mise sous conseil judiciaire, faillite etc...) ;

- par la démission volontaire, qui doit être notifiée à la Commission de Surveillance par l'administrateur démissionnaire ;

- par la révocation pour indignité qui est encourue pour toute cause diminuant la capacité morale de l'administrateur (inconduite notoire, condamnation pénale, faute grave etc...).

L'administrateur en situation d'être exclu est, au préalable, par lettre recommandée signée par le Président de la Fondation invité à donner sa démission ; s'il ne défère pas à cette invitation et n'adresse pas au Président, dans le mois, sa démission écrite, son exclusion devient automatique et est constatée par un procès-verbal régulier.

L'exclusion d'un administrateur peut également être provoquée d'office par la Commission de Surveillance des Fondations, dans les termes du deuxième alinéa

de l'article 16 de la loi du vingt-neuf janvier mil neuf cent vingt-deux, modifiée par la loi 1.373 du cinq juillet deux mille dix.

Dans tous les cas, les administrateurs intéressés sont entendus ou mis en demeure de faire valoir leurs moyens de défense.”

“ART. 17. NOUVEAU”

“A sa première réunion et, ensuite, à la première réunion suivant chaque vacance, le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres, les dignitaires suivants, nommés pour une période de SIX ANS, mais indéfiniment renouvelables et qui cessent de plein droit par la perte de la qualité d'administrateur.

Il est d'ores et déjà établi que le fondateur, en la personne de Monsieur Majid BOUSTANY sera nommé Président à vie.

Il pourra nommer seul toute personne physique en qualité de Président pour assurer son éventuel remplacement, et ce, pour la durée qu'il décidera seul.

En cas de décès de Monsieur Majid BOUSTANY, sans que celui-ci ait préalablement nommé son successeur en qualité de président, cette fonction ira automatiquement à Mademoiselle Elsa BOUSTANY (sa fille) pour la durée de sa vie.

I.- Un Président :

Le Président convoque le Conseil dont il dirige les séances et délibérations et dont il assure et exécute les décisions. En cas d'absence ou d'empêchement du Président, celui-ci est suppléé en séance par le secrétaire. Le Président représente la fondation et le Conseil vis-à-vis de tous tiers et administrations, soit à l'amiable, soit en justice, tant en demandant qu'en défendant, ainsi que dans tous actes à passer et pour toutes signatures à donner ; c'est à sa requête ou contre lui que sont intentées toutes actions judiciaires.

II.- Un Secrétaire, qui a la garde des archives de la fondation, transmet les diverses convocations et communications émanant du Conseil, de son Président ou de ses membres et rédige les procès-verbaux de toutes les délibérations.

III.- Un Trésorier, qui tient la comptabilité générale de la fondation, opère les encaissements et effectue les paiements dûment mandatés. Le Trésorier soumet au Conseil d'Administration, tous les six mois, le bilan des comptes du dernier semestre écoulé et, en outre, à la fin de chaque année, le bilan récapitulatif annuel

arrêté au trente-et-un décembre et le registre des inventaires. Les comptes sont appuyés des pièces justificatives qui y demeurent annexées après que le tout ait été visé et paraphé par le Président, le Secrétaire et le Trésorier.

Les livres de compte sont d'un modèle agréé par le Conseil, cotés et paraphés par le Président ; quand ils sont épuisés, ils sont clos par le Président et le Trésorier, versés et classés aux archives de la fondation. Le Trésorier ne peut, sans délibération spéciale du Président, engager des dépenses non prévues au budget voté par le Conseil."

"ART. 22. NOUVEAU"

"L'exercice financier commence le premier janvier et il est clos le trente-et-un décembre de chaque année.

Le premier exercice comprend le temps écoulé entre la constitution définitive de la fondation et le trente-et-un décembre suivant.

Conformément à la loi numéro 1.373 du cinq juillet deux mille dix modifiant la loi numéro 56 du vingt-neuf janvier mil neuf cent vingt-deux, il sera désigné un commissaire aux comptes choisi parmi les experts-comptables inscrits au tableau de l'ordre."

"ART. 26. NOUVEAU"

"En cas de dissolution de la fondation pour quelque cause que ce soit, et notamment par décision du Fondateur ou de ses ayants droit, après consultation du Conseil d'Administration, il sera procédé à la liquidation par les administrateurs ou tout autre liquidateur désigné à cet effet, conformément à la loi et aux statuts, et sous le contrôle de la Commission de Surveillance."

En tant que de besoin, le comparant déclare confirmer les autres articles de l'acte constitutif de la fondation "FRANCIS BACON MB ART FOUNDATION MONACO", non modifiés par les présentes.

CONDITION SUSPENSIVE

Les présentes sont soumises à la condition suspensive de l'agrément par le Gouvernement Princier de l'acte constitutif de la fondation dénommée "FRANCIS BACON MB ART FOUNDATION

MONACO" tel que résultant de l'acte sus-analysé du quatorze août deux mille douze et de l'acte de ce jour.

En conséquence, elles produiront leur plein et entier effet par le seul fait de la délivrance de ladite autorisation, mais seront au contraire, considérées comme nulles et non avenues.

Monaco, le 23 juillet 2013.

Compagnie Monégasque de Gestion SAM

en qualité de société de gestion

et

Compagnie Monégasque de Banque SAM

en qualité de dépositaire

informent les porteurs de parts du Fonds d'Investissement « Monaco Hedge Selection » des modifications à intervenir sur ce Fonds, à savoir :

- changement du gestionnaire par délégation la société Lyxor Asset Management par Lyxor International Asset Management, par suite à la mise en place de la Directive « A.I.F.M ».

Le Prospectus complet modifié est à la disposition des porteurs de parts.

La prise d'effet de cette modification sera immédiate dès parution de la présente publication.

La Compagnie Monégasque de Banque SAM se tient à la disposition de la clientèle pour toutes informations complémentaires.

Compagnie Monégasque de Banque SAM - 23, avenue de la Costa - MC 98000 Monte-Carlo (Principauté de Monaco) - Tél. : + 377 93 15 77 77 - Fax : + 377 93 25 08 69.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONEGASQUES
VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrèments	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 22 novembre 2013
Azur Sécurité Part C	18.10.1988	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	7.733,88 EUR
Azur Sécurité Part D	18.10.1988	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	5.258,26 EUR
Americazur	06.01.1990	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	19.712,74 USD
CFM Court Terme Euro	08.04.1992	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	283,33 EUR
Monaco Plus Value Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	2.033,46 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.805,00 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	6.075,80 USD
Monaco Court Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.043,63 EUR
Capital Obligations Europe	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	4.583,73 EUR
Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	2.116,72 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.380,47 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.333,24 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.089,11 EUR
Monaco Plus Value USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.034,11 USD
CFM Court Terme Dollar	18.06.1999	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.338,97 USD
CFM Equilibre	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.260,50 EUR
CFM Prudence	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.339,60 EUR
Capital Croissance Europe	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.014,65 EUR
Capital Long Terme Parts P	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.318,08 EUR
Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	427,44 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	11.392,00 EUR
CFM Actions Multigestion	10.03.2005	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.231,20 EUR
Monaco Trésorerie	03.08.2005	C.M.G.	C.M.B.	2.928,25 EUR
Monaco Court Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	5.682,36 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.217,87 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	784,12 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.238,10 USD
Monaco Corporate Bond Euro	21.07.2008	C.M.G.	C.M.B.	1.333,40 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrèments	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 22 novembre 2013
Objectif Rendement 2014	07.04.2009	EDR Gestion (Monaco)	Banque de gestion Edmond de Rothschild	1.169,38 EUR
Capital Long Terme Parts M	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	56.971,56 EUR
Capital Long Terme Parts I	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	578.722,83 EUR
Monaco Convertible Bond Europe	20.09.2010	C.M.G.	C.M.B.	1.044,18 EUR
Objectif Croissance	06.06.2011	EDR Gestion (Monaco)	Banque de gestion Edmond de Rothschild	1.103,83 EUR
Monaco Horizon Novembre 2015	07.05.2012	C.M.G.	C.M.B.	1.126,36 EUR
Objectif Maturité 2018	21.01.2013	EDR Gestion (Monaco)	Banque de gestion Edmond de Rothschild	1.032,26 EUR
Capital Private Equity	21.01.2013	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.056,85 USD
Monaco Horizon Novembre 2018	21.05.2013	C.M.G.	C.M.B.	1.053,80 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrèments	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au
Monaco Environnement	06.12.2002	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	EUR
CFM Environnement Développement Durable	14.01.2003	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrèments	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 26 novembre 2013
Fonds Paribas Monaco Obli Euro	30.07.1988	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	583,40 EUR
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.874,57 EUR

Le Gérant du Journal : Robert Colle

0411 B 07809

